PLUiH

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6. Programme d'Orientation et d'Actions (POA)
6.1. Volet thématique
6.2. Feuilles de route communales

DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

artifex

PAYSAGES
études & aménagements urbains

PLUiH

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6. Programme d'Orientation et d'Actions (POA)
6.1. Volet thématique

DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

artifex

PAYSAGES
études & aménagements urbains

SOMMAIRE

Orientation 1

Favoriser une démarche participative des différents acteurs de l'habitat

Action 1.1. Mettre en place l'observatoire du logement : garant de l'approche partenariale
Action 1.2. Développer le partenariat entre Decazeville Communauté et les différents acteurs de l'habitat
Action 1.3. Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux

Orientation 2

Agir sur le parc de logements dégradés

Action 2.1. Lutter contre les situations de mal logement, d'habitat indigne et d'îlots urbains dégradés
Action 2.2. Identifier et prioriser l'action sur les copropriétés fragiles ou en difficulté
Action 2.3. Améliorer, requalifier et adapter le parc privé / Remettre sur sur marché des logements de qualité et abordables
Action 2.4. Requalifier l'offre de logements sociaux

Orientation 3

Accompagner la convivialité et la modernité des centres

Action 3.1. Favoriser la réhabilitation des logements des centres en intervenant sur le parc vacant
Action 3.2. Résorber le bâti délabré, aérer et dédensifier l'espace urbain
Action 3.3. Réussir l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Decazeville

SOMMAIRE

Orientation 4

Promouvoir un habitat de qualité pour véhiculer une image d'excellence et de modernité

Action 4.1. Définir une politique foncière permettant d'accueillir de nouveaux ménages
Action 4.2. Rechercher une qualité urbaine partagée
Action 4.3. Accompagner la transition énergétique du parc de logement en articulation avec le PCAET
Action 4.4. Embellir l'espace urbain par des opérations « façades »

Orientation 5

Offrir un parc de logements adapté aux besoins de tous

Action 5.1. Améliorer l'offre de logements destinée aux publics spécifiques
Action 5.2. Répondre aux besoins en logements des jeunes et apprenants
Action 5.3. Adapter les logements à une population vieillissante ou en situation de handicap
Action 5.4. Accompagner l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire

Orientation 1

Favoriser une démarche participative des différents acteurs de l'habitat

Action 1.1. Mettre en place l'observatoire du logement : garant de l'approche partenariale

Contexte

Decazeville Communauté a impulsé une dynamique auprès des acteurs de l'habitat. Afin de mener une politique de l'habitat efficace, l'approche partenariale est à valoriser. La connaissance partagée du territoire, des actions et des enjeux du PLUiH apporteront une meilleure lisibilité aux acteurs de l'habitat et une meilleure cohérence dans les actions.

L'enjeu est d'établir une gouvernance permettant une véritable cohésion de travail et de discussions et d'affirmer le rôle de Decazeville Communauté comme acteur de l'habitat.

La mise en place d'un observatoire regroupant tous les acteurs de l'habitat favorisera une connaissance fine du territoire et apportera une aide à la décision afin de gérer au mieux la politique de l'habitat.

Objectifs

- Affirmer le rôle de l'intercommunalité comme pilote de la stratégie « habitat » du territoire,
- Mettre en place une gouvernance et les outils de suivi : définir un pilotage communautaire actif, lisible et opérationnel (optimisation des politiques habitat/urbanisme/ Déplacements),
- Organiser un suivi des actions du PLUi-H en associant une diversité d'acteurs de l'habitat (meilleure lisibilité),
- Vérifier la cohérence des projets avec les objectifs du PLH.

Contenu de l'action

Disposer d'éléments facilitant l'évaluation des actions du PLUi-H au sein d'un observatoire local de l'habitat et du foncier.

Constituer une culture partagée entre les divers acteurs (communes, opérateurs, partenaires etc.)

Mettre en place un suivi par le biais de comités techniques au minimum deux fois par an afin de créer une dynamique partenariale par le biais d'ateliers PLUiH (travail thématique sur les produits, les publics, les sites).

Réunir annuellement le bureau communautaire autour d'un élu référent, l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels œuvrant dans le domaine de l'habitat pour restituer le bilan annuel du PLUi-H et adapter la programmation.

Identifier avec chacune des communes un référent «Habitat» (élu et/ou techniciens) en charge de la mise en oeuvre des objectifs du PLUi-H sur la commune.

Consolider le partenariat et l'animation autour de la stratégie habitat

Assurer la cohérence de la stratégie habitat locale et veiller à la cohérence des diverses politiques (PDALHPD etc.)

Des réunions ponctuelles peuvent être organisées selon les sujets à aborder :

- des actions spécifiques,
- des actions impactant ponctuellement le budget communautaire.

Ces réunions permettront de veiller à l'adéquation entre les opérations et les objectifs du PLUi-H.

Action 1.1. Mettre en place l'observatoire du logement : garant de l'approche partenariale

Territorialisation de l'action

L'ensemble du territoire est concerné par la mise en place d'un observatoire du logement afin de mesurer les effets du PLUi-H.

Pilote

- Decazeville Communauté

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- CAUE
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Professionnels de l'immobilier et de l'habitat
- ANAH

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 1.3.
- Action 1.4.

Action 1.1. Mettre en place l'observatoire du logement : garant de l'approche partenariale

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Construction d'un tableau de bord et actualisation annuelle des données,
- Animation d'ateliers de travail,
- Réalisation de bilans annuels et à mi parcours.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Actualisation annuelle de l'observatoire,
- Restitution annuelle aux partenaires,
- Réalisation de bilans annuels et à mi-parcours,
- Animation des COTECH, COPIL et des groupes de travail.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Observatoire	Mise en place	Actualisation annuelle				
Animation	2 comités techniques et 1 conseil communautaire	2 comités techniques et 1 conseil communautaire	2 comités techniques et 1 conseil communautaire	2 comités techniques et 1 conseil communautaire	2 comités techniques et 1 conseil communautaire	2 comités techniques et 1 conseil communautaire
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Restitution	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan de mi parcours	Bilan annuel	Bilan final

Action 1.2. Développer le partenariat entre Decazeville Communauté et les différents acteurs de l'habitat

Contexte

Les enjeux spécifiques de Decazeville Communauté ont nécessité la participation des acteurs et des partenaires lors de l'élaboration du PLUi-H qui s'est traduite par une série d'entretiens individualisés et d'ateliers thématiques autour des questions de l'habitat.

Ces ateliers et rencontres ont permis d'identifier les atouts et faiblesses du territoire en termes d'actions et de s'entendre sur les enjeux communautaires majeurs dans la perspective d'alimenter le programme d'orientations et d'actions. Les différentes données collectées ont également permis d'enrichir le diagnostic Habitat.

Objectifs

- Organiser des moments d'échanges avec l'ensemble des partenaires afin de définir une politique partagée par tous,
- Pérenniser la démarche de concertation initiée lors de la phase de diagnostic en définissant un relais communal.

Contenu de l'action

Poursuivre la dynamique mise en oeuvre dans le PLUi-H en mettant en place des temps réguliers d'échanges avec l'ensemble des partenaires concernées sous la forme d'ateliers ou de groupes de travail thématiques.
Ces moments d'échanges permettront d'identifier les évolutions des dynamiques territoriales, de déceler les éventuelles difficultés et de réorienter les objectifs et actions du PLUi-H le cas échéant.

Ce comité territorial de l'habitat se réunira tous les semestres pour :

- Echanger sur les thématiques générales de l'habitat,
- Identifier les situations de fragilités spécifiques et proposer des leviers d'actions,
- Assumer un suivi sur les cas précédemment traités,

Ce comité est amené à se réunir ponctuellement pour gérer les situations spécifiques.

Une cellule référente, comportant un binôme de techniciens (services habitat et social) ainsi qu'un élu, sera nommée afin d'effectuer le suivi des différents dossiers et intervenir en cas d'urgence.

Action 1.2. Développer le partenariat entre Decazeville Communauté et les différents acteurs de l'habitat

Territorialisation de l'action

L'intégralité des douze communes du territoire sera associée à la démarche de discussion par la définition d'un référent communal.

Pilote

- Decazeville Communauté

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental / PDLHI
- CAUE
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Professionnels de l'immobilier et de l'habitat
- ANAH
- ADIL
- CAF / MSA
- EPF, Banque des territoires

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.1.
- Action 1.3.
- Action 1.4.

Action 1.2. Développer le partenariat entre Decazeville Communauté et les différents acteurs de l'habitat

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre et type de réunions organisées chaque année,
- Nombre de réunions partenariales auxquelles Decazeville Communauté a assisté.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Animation des réunions de travail,
- Réalisation de bilans annuels,
- Création d'une cellule référente,
- Animation du comité territorial semestriel.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation	ateliers / réunions	ateliers / réunions	ateliers / réunions	ateliers / réunions	ateliers / réunions	ateliers / réunions
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réalisation	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan de mi parcours	Bilan annuel	Bilan final

Action 1.3. Assurer l'equilibre et la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux

Contexte

Decazeville Communauté étant issue de la fusion de deux intercommunalités au 1er Janvier 2017, le territoire possède aujourd'hui une armature urbaine à deux visages. La complémentarité du territoire s'exprime avec d'une part des communes rurales implantées dans la Vallée du Lot sur lesquelles l'activité agricole est encore omniprésente, et d'autre part des communes urbaines marquées par une histoire industrielle.

La réalisation du PLUi-H a permis d'initier un véritable travail à douze et de définir les actions prioritaires du territoire en mettant en avant la complémentarité des espaces dans le projet de territoire.

Objectifs

- Mettre en place un projet de territoire partagé par les douze communes de l'intercommunalité : Mise en oeuvre du PLUi-H,
- Trouver l'équilibre au sein du système territorial afin de définir une organisation harmonieuse en réponse aux besoins de la population actuelle et future,
- Accompagner la mise en place d'une offre de logements diversifiée et complémentaire (parcours résidentiels, logements de qualité et abordables).

Contenu de l'action

Réaliser un suivi technique par la réalisation d'une réunion annuelle permettant de discuter avec les communes de l'avancement de leurs projets, des difficultés rencontrées et des différents leviers et outils à mobiliser. Cette réunion annuelle permettra également d'enrichir l'observatoire du logement en apportant une connaissance plus fine du territoire.

Effectuer un bilan annuel des feuilles de routes communale afin de réajuster la programmation et les objectifs le cas échéant (OAP, construction).

Apporter une assistance technique et d'ingénierie communautaire aux communes pour accompagner les différents projets tout en s'assurant de leur cohérence avec les enjeux liés à l'habitat, l'urbanisme, les déplacements et l'assainissement. Une expertise sera ainsi apportée en amont et lors des montages d'opérations des projets.

Prévenir des déséquilibres entre le marché du neuf et de l'ancien en approfondissant la connaissance des besoins et des offres.

Action 1.3. Assurer l'equilibre et la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux

Territorialisation de l'action

Il est indispensable que l'ensemble des communes s'approprient les outils du PLUi-H pour atteindre les objectifs portés dans le document.

Le rôle de l'intercommunalité est d'aider les communes à la réalisation des projets compatibles avec les orientations du PLUi-H pour développer une offre de logements complémentaire entre les différentes communes qui composent l'intercommunalité ayant chacune leur spécificité.

L'élaboration du PLUi-H a été l'occasion l'initier le travail à douze communes, le suivi du PLH doit affirmer cette volonté de travail en commun.

La participation de l'intégralité des douze communes est donc une condition nécessaire à l'application des objectifs définis dans le PLUi-H.

Pilote

- Communes
- Decazeville Communauté

Partenaires

- Promoteurs,
- Notaires,
- Agences immobilières,
- Bailleurs sociaux,

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.1.

Action 1.3. Assurer l'equilibre et la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Bilan annuel des feuilles de routes communales,
- Suivi les modifications/révisions du PLUi-H pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs projets d'habitat,
- Suivi annuel des constructions neuves (suivi des PC),
- Suivi et évolution de la vacance (DIA, indicateur fiable à définir),
- Suivi de l'évolution de la population.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Animation d'une réunion technique par an et par commune,
- Communication sur les opérations qualitatives réalisées,
- Conseil et ingénierie en fonction des projets portés par les communes.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ingénierie interne CCDC en jours	24 Jours	24 Jours	24 Jours	24 Jours	24 Jours	24 Jours
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réalisation	Bilan annuel des feuilles de routes communales	Bilan annuel des feuilles de routes communales	Bilan annuel des feuilles de routes communales	Bilan de mi parcours des feuilles de routes communales	Bilan annuel des feuilles de routes communales	Bilan final des feuilles de routes communales
Fonctionnement	Ingénierie et conseil des différents services de l'intercommunalité					

Orientation 2

Agir sur le parc de logements existants

Action 2.1. Lutter contre les situations de mal logement et d'habitat indigne et les îlots urbains dégradés

Contexte

Deux phénomènes expliquent les situations d'habitat indigne fortement présentes sur le territoire :

- Le parc de logements de Decazeville Communauté est touché par une vacance importante qui se concentre essentiellement dans les centres. Cette vacance a accentué la dégradation et l'insalubrité des logements non occupés et non entretenus depuis plusieurs décennies.
- 70 % des logements de l'intercommunalité ont été construits avant 1975 et n'ont pas, pour la plupart, fait l'objet d'amélioration. Ce parc ancien et non adapté aux normes actuelles s'est fortement dégradé et n'est plus mobilisable en l'état.

En 2015, 136 logements étaient recensés comme insalubres au regard du classement cadastral des logements établi par la Direction Générale des finances sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Objectifs

- Faciliter le repérage des logements dégradés et le signalement des ménages en difficultés,
- Permettre le renouvellement dans les quartiers anciens en arbitrant sur le devenir des immeubles dégradés : réhabilitation durable ou démolition,
- Améliorer la qualité des logements anciens par les dispositifs d'aides à l'habitat (PIG, ORCBDT, ...),
- Communiquer sur les divers dispositifs mobilisables (bail à réhabilitation, intermédiation locative, défiscalisation etc.)

Contenu de l'action

Désigner un élu et un technicien référents en appui local du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) afin d'agir rapidement lors d'un signalement (visite des logements notamment via les pouvoirs de police du maire ou de l'EPCI).

Repérer et mettre à jour l'identification des logements potentiellement indignes, notamment sur les quartiers les plus anciens de l'intercommunalité, en encourageant la participation des maires.

Inciter les propriétaires à réhabiliter les logements et les orienter vers les dispositifs d'aides à l'habitat.

Organiser et coordonner les actions en matière de mal logements en fonction des compétences de chacun (périls, insalubrité, indécence etc.).

Mise en œuvre d'un partenariat caf /intercommunalité / PDLHI pour agir sur les situations locatives difficiles.

Evaluer l'opportunité de mise en œuvre des procédures du permis de louer (autorisation et/ou déclaration) : délimitation de secteurs, estimations des moyens humains et financiers).

Afficher une ambition de suppression de 6 logements insalubres, indignes ou indécents par an pour gérer durablement les situations les plus fragiles.

Action 2.1. Lutter contre les situations de mal logement et d'habitat indigne et les îlots urbains dégradés

Territorialisation de l'action

Les communes urbaines sont davantage touchées par les situations d'habitat indigne en raison de la forte vacance et de l'âge du parc, notamment dans les centres.

L'action se concentre donc prioritairement sur les communes de Decazeville, Aubin, Viviez et Cransac en ayant une attention particulière sur le centre ville de Decazeville et la liaison urbaine Aubin-Cransac où des situations d'habitat indigne ou d'îlots dégradés sont connues.

Une attention particulière sera également apportée aux immeubles dégradés repérés et aux situations de logements indignes signalés par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Communes
- Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- ANAH
- Bailleurs sociaux
- CAF / MSA / CARSAT
- SACICAP
- EPF
- CAUE
- Syndic de copropriété
- ADIL/ARS

Articulation avec d'autres actions

- Action 2.2.
- Action 4.1.
- Action 4.2
- PDALPD
- PIG «mieux habiter»

Action 2.1. Lutter contre les situations de mal logement et d'habitat indigne et les îlots urbains dégradés

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de signalements auprès du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne,
- Nombre d'arrêtés d'insalubrité et de périls,
- Identification du nombre de logements indignes et/ou dégradés,
- Nombre de logements indignes, insalubres ou indécent supprimés,
- Nombre de procédure de signalement et de périls soldés ou traités.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Repérage et visites des logements potentiellement indignes et des îlots dégradés,
- Définition des périmètres d'actions prioritaires,
- Désignation d'un référent logement indigne (techniciens et élus).

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recensement et suivi des logements potentiellement indigne ou dégradés, suivi et animation	Elaboration	Mise à jour annuelle				
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Estimatif	Voir budget prévisionnel de Decazeville Communauté					

Action 2.2. Identifier et prioriser l'action sur les copropriétés fragiles ou en difficulté

Contexte

La phase de construction d'après-guerre a bénéficié au développement d'habitat particulièrement présent sur le territoire intercommunal puisqu'un logement sur deux a été construit entre 1950 et 1990. Le parc collectif a largement bénéficié de cette dynamique.

Les grandes copropriétés sont essentiellement présentes sur les communes urbaines notamment Decazeville, Aubin, Viviez et Cransac où la part des logements collectifs atteint plus de 20 % du parc de résidences principales. Ce taux atteint même 50 % pour la commune de Decazeville.

Ces copropriétés anciennes posent des problématiques de dégradation et de rénovation énergétique, de plus, elles s'avèrent, pour partie, peu adaptées aux demandes actuelles. Les besoins d'intervention sont différents selon le bâti et selon la période. Le risque de déqualification est donc important pour une grande partie de ces copropriétés.

Objectifs

- Réalisation d'une étude «diagnostic, enjeu, stratégie» et mise en oeuvre d'une gouvernance adpatée,
- Prévenir les phénomènes de dégradation/fragilisation des copropriétés,
- Promouvoir les actions de réhabilitation.

Contenu de l'action

Animer des actions de sensibilisation et d'information auprès des syndics et des copropriétaires en organisant des ateliers de prévention. Ces ateliers seront l'occasion d'informer sur les nouvelles obligations législatives et les outils de la loi ALUR.

Programmer des dispositifs curatifs sur les copropriétés les plus fragiles identifiées par l'observatoire en utilisant différents outils (OPAH copropriété, OPAH, Plan de Sauvegarde, Opération de requalification des copropriétés, ...).

Mettre en oeuvre un partenariat pour l'information et le conseil à la gestion d'une copropriété.

Action 2.2. Identifier et prioriser l'action sur les copropriétés fragiles ou en difficulté

Territorialisation de l'action

L'action publique et les dispositifs opérationnels en faveur des copropriétés fragiles ou en difficultés mis en place par Decazeville Communauté privilégiront les copropriétés situées sur les communes de Decazeville, Aubin, Viviez et Cransac en particulier celles qui se trouvent dans les centres.

Dans le cadre du dispositif d'observatoire et de veille, la priorisation de l'action en fonction des faiblesses identifiées sur les copropriétés fragiles et/ou en difficulté sera définit.

Pilote

- Decazeville Communauté
- ANAH

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- ANAH
- Bailleurs sociaux
- Syndic de copropriété
- ADIL

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.1.
- Action 2.1.
- Action 3.1.
- Action 3.3.
- Action 4.1.
- Action 4.2.
- PIG «mieux habiter»

Action 2.2. Identifier et prioriser l'action sur les copropriétés fragiles ou en difficulté

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de copropriétés fragiles ou en difficultés identifiées,
- Nombre d'ateliers de prévention organisés.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Mise en oeuvre de l'étude «diagnostic, enjeux, stratégie»,
- Animation d'un atelier de prévention par an,
- Veille des copropriétés fragiles ou en difficultés (peut être mutualisé avec l'observatoire sur le logement) et actualisation, animation et suivi annuel (atelier de prévention, réunions, etc.)

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Observatoire	Création	Actualisation annuelle				
Animation	Ateliers, réunions	Ateliers, réunions	Ateliers, réunions	Ateliers, réunions	Ateliers, réunions	Ateliers, réunions
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Action 2.3. Améliorer, requalifier et adapter le parc privé / Remettre sur le marché des logements de qualité et abordables

Contexte

Decazeville Communauté souhaite infléchir la déprise démographique et accueillir une population nouvelle dans un cadre de vie de qualité.
Elle a lancé le programme : « Investir, Rénover, Habiter Decazeville Communauté » qui complète les divers dispositifs de revitalisation initiés par l'Etat, la Région et le Département (ORCBDT, bourg – centre, Agir pour nos territoires etc.). En termes d'habitabilité, le programme s'appuie sur deux dispositifs d'aide à l'habitat (dispositifs ANAH) :

- Le programme « Habiter Mieux » porté par le conseil départemental et soutenu par Decazeville Communauté
- L'opération de revitalisation du centre bourg de Decazeville, portée conjointement par Decazeville : Communauté et la Ville (conjointement lauréates en 2016, de l'appel à manifestation de l'Etat « Centre-bourg », qui vise à redonner vie et dynamisme aux communes centres »
- Ces deux programmes visent à réhabiliter le parc de logements, à inciter des investissements immobiliers et à remettre sur le marché des logements de qualité et abordables.

Objectifs

- Accompagner des politiques territoriales d'aide à l'habitat (PIG Départemental),
- Réhabiliter des logements (énergie, adaptation, amélioration) par le biais de dispositif incitatif (conventionnement ANAH, etc.) et aides complémentaires (prime à l'accession en centre bourg, aides aux façades etc.),
- Animer le dispositif de l'opération de revitalisation et de développement du territoire de Decazeville,
- Mettre en œuvre des opérations d'aides à l'habitat ciblées sur des périmètres spécifiques et identifiés (bourgs centres)

Contenu de l'action

Suivi du marché d'animation de l'ORCBDT à Decazeville.

Accompagnement des politiques territoriales en matière d'aide à l'habitat (mise en œuvre de permanences pour le PIG, mise en œuvre de conseils aux particuliers : CAUE, info énergies etc.

Abondement des financements ANAH sur certains périmètres et selon convention.

Mise en œuvre de subventions complémentaires aux dispositifs d'aides à l'habitat soutenus par l'ANAH sur certains périmètres et selon convention (aide à l'accession en centre-bourg, etc.)

Action 2.3. Améliorer, requalifier et adapter le parc privé / Remettre sur le marché des logements de qualité et abordables

Territorialisation de l'action

L'ensemble des communes.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Département

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental / PDLHI
- CAUE
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Professionnels de l'immobilier et de l'habitat
- ANAH
- Action logement
- Procivis
- ADIL
- CAF / MSA

Articulation avec d'autres actions

- Action 2.2.
- Action 2.3.
- Action 3.1.
- Action 3.3.
- Action 4.2.
- Action 4.3.
- Action 4.4.

Action 2.3. Améliorer, requalifier et adapter le parc privé / Remettre sur le marché des logements de qualité et abordables

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre d'opérations réalisées,

Moyens humains et financiers

Humains :

- Suivi des dispositifs d'aides à l'habitat (PIG, OR-CBDT etc.)
- Coordination des actions et des divers programmes
- Animations d'un réseau de partenaires (institutionnels, professionnels (bâtiments et immobiliers), partenaires (action logement, procivis, etc.)

Financier :

- Abondement communautaire des aides de l'ANAH
- Aide complémentaire aux aides de l'ANAH (accession en centre bourg etc.),
- Mise en œuvre et suivi de marchés d'animations de programme (permanences, animation etc.)

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation, suivi	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1

Action 2.4. Requalifier l'offre de logements sociaux

Contexte

Decazeville Communauté comprend un parc de logements sociaux très important, dont la principale partie est située sur Decazeville et avec un taux de vacance élevé.
L'OPH de l'Aveyron a initié depuis plusieurs années une requalification de son parc en démolissant une partie des logements les moins adaptés aux conditions de vie actuelles. Fin Mars 2017, le conseil d'administration de l'OPH a acté le principe d'une démolition progressive de plus de 400 logements, soit près de la moitié du parc existant. 260 logements ont fait l'objet de démolitions et 55 sont en prévision pour 2019.
La participation des communes et de l'intercommunalité est impérative afin de créer un projet partagé et réalisable. Un projet d'une telle ampleur nécessite un investissement aussi bien financier qu'humain sur le temps long. L'enjeu est de définir une offre de logements sociaux qui soit adaptée aux territoires et aux besoins de la population.

Objectifs

- Assurer un redéploiement de l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- Privilégier les opérations en reconquête urbaine (bourg centre),
- Assurer l'attractivité du parc social (performance énergétique, qualification du parc social (coordonner les interventions (voirie, trottoirs espaces verts etc.) afin de changer l'image globale du secteur),
- Diversifier l'offre de logements afin de répondre aux nouveaux modes de vie et parcours résidentiels,
- Adapter le parc de logements pour les publics spécifiques (Prendre en compte les besoins et les attentes des publics spécifiques (séniors, handicaps etc.),
- Réfléchir de concert aux nouveaux usages du foncier libéré par les démolitions.

Contenu de l'action

Organiser une réunion annuelle avec les différents bailleurs sociaux présents sur le territoire afin d'identifier conjointement les secteurs d'intervention et les champs d'actions prioritaires pour le territoire. Cette réunion annuelle permettra de définir également le niveau d'intervention de chaque structure.

Définir les nouveaux usages possibles du foncier libéré par les démolitions. Le parc de logements sociaux étant surdimentionné, toutes les démolitions ne donnent pas lieux à de nouvelles constructions, il est alors nécessaire de réinvestir le foncier libéré afin d'apporter de la modernité et de la qualité dans le tissu urbain.

Anticiper le vieillissement de la population et l'adaptabilité des logements et la mutation des populations vieillissantes avec une offre proche des services et des équipements.

Programmer la création de logements sociaux à hauteur de 12 logements par an sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Action 2.4. Requalifier l'offre de logements sociaux

Territorialisation de l'action

70 % des logements sociaux sont recensés sur la commune de Decazeville. La présence importante des logements sociaux est à mettre en lien avec l'activité industrielle et minière historiquement présente sur la commune.

La commune de Decazeville est donc davantage touchée par la vacance du parc social que les autres communes du territoire. L'effort de démolition et de requalification du parc de logements sociaux sera donc concentré sur cette commune.

En fonction des différentes temporalités et des besoins à satisfaire, les logements sociaux ont été construits sous différentes formes qui ne répondent plus aux besoins actuels des habitants (grands ensemble, cités ouvrières, ...). L'enjeu est de concentrer l'effort de démolition sur les typologies de logements les moins attractives pour requalifier l'offre et de répondre aux mieux aux aspirations actuelles.

Pilote

- Aveyron Habitat
- Bailleurs sociaux

Partenaires

- Decazeville Communauté
- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- CAUE
- CPAM/MDPH
- EPF, Banque des territoires

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.1.
- Action 1.2.
- Action 1.3.
- Action 4.1.

Action 2.4. Requalifier l'offre de logements sociaux

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements sociaux démolis par an,
- Nombre de logements sociaux crées ou réhabilités,
- Evolution du profil de la demande dans le parc social.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Animation d'une réunion annuelle avec les bailleurs sociaux,
- Mise en euvre d'actions à partir des périmètres prioritaires d'intervention définis au PLUi-H,

Financement :

- Participation des collectivités par la mise à disposition de terrains aménagés.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion
Programme de démolitiosn (OPH - Aveyronn Habitat)	70 lgts	60 lgts	Non programmé	Non programmé	Non programmé	Non programmé
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Orientation 3

Accompagner la convivialité et la modernité des centres

Action 3.1. Favoriser la réhabilitation des logements des centres en intervenant sur le parc vacant

Contexte

La problématique de la vacance est particulièrement marquée sur le territoire.
Le phénomène de vacance est mis en exergue au sein des différentes études réalisées sur le territoire (études urbaines, PLUIH etc.). Elle touche l'ensemble des communes, et plus particulièrement les communes des pôles urbains. Il est à noter également un taux de vacance important au sein du parc social.
Les éléments de diagnostic témoignent de la présence d'un parc déqualifié et durablement hors marché (immobilisme des propriétaires, indivision etc.) qui nuit à l'attractivité du territoire.
La réhabilitation du parc de logements existants est engagée sur l'intercommunalité depuis plusieurs années notamment par la mise en place successive de politiques d'habitat volontaristes : opérations façades, OPAH-RU, opération centre-bourg de Decazeville, opération de requalification de la liaison Aubin Cransac, démolitions-reconstructions. Une action coercitive est également engagée sur la commune centre (ORI Decazeville).
De plus, plusieurs communes du territoire (Aubin, Cransac, Decazeville et Firmi) sont engagées dans des opérations «Bourgs - Centres» de la région Occitanie afin d'intervenir durablement sur le tissu urbain.
Le PADD du PLUIH débattu en décembre 2018, affiche la volonté des élus de réduire l'espace urbanisable (400ha à 90ha) est de privilégier les opérations de renouvellement urbain et d'agir durablement sur la résorption des logements vacants.

Objectifs

- Mener une politique foncière d'acquisition sur les biens les plus dégradés afin d'effectuer des opérations de démolitions-reconstruction,
- Démolir le bâti vacant non réhabilitable afin de créer des espaces de respiration dans un tissu urbain dense, et de moderniser l'offre des centres
- Améliorer le cadre de vie des centres en intervenant sur le tissu urbain (Opération de requalification urbaine).

Contenu de l'action

Mise en œuvre d'une étude afin d'identifier les logements vacants et les potentiels de renouvellement urbain sur chaque commune via l'observatoire du logement et prioriser l'intervention publique en fonction de l'état du bâti.

Soutenir les opérations de démolitions pour recréer des espaces ayant diverses fonctions : espaces privatifs, jardins collectifs, espaces publics, stationnement ... offrant plus de modernité et de fonctionnalité dans le tissu urbain.

Mener une politique de maitrise foncière des immeubles vacants les plus vétustes par voie d'acquisition amiable, d'expropriation ou par les outils du PLUi (emplacements réservés)

Favoriser le réinvestissement des logements vacants par des opérations incitatives sur des périmètres identifiés (prime à l'accession, dispositifs d'aide à l'habitat etc.)

Action 3.1. Favoriser la réhabilitation des logements des centres en intervenant sur le parc vacant

Territorialisation de l'action

L'ensemble du territoire communautaire avec une action prioritaire sur les secteurs où le phénomène de vacance est particulièrement prégnant (liaison urbaine Aubin-Cransac, centre bourg de Decazeville).

L'observatoire du logement mettra à jour annuellement les données concernant les logements vacants afin d'ajuster la politique d'intervention et de prioriser l'action sur les logements les plus dégradés.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Communes,
- Aveyron Habitat

Partenaires

- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- ANAH
- Bailleurs sociaux
- CAUE
- EPF
- ADIL
- DGFIP

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.1.
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.1
- Action 2.3
- Action 2.4
- Action 3.2.
- Action 4.1.
- Action 4.2.

Action 3.1. Favoriser la réhabilitation des logements des centres en intervenant sur le parc vacant

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements vacants démolis ou réhabilités,
- Nombre de logements vacants acquis,
- Nombre de logements vacants remis sur le marché.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Recensement et caractérisation des logements vacants et mise à jour annuelle.

Financiers :

- Incitation à l'accession et à la réhabilitation (dispositifs incitatifs d'aides à l'habitat, accession en centre bourg)
- Convention EPF
- Fonds de concours selon le règlement d'intervention à définir (acquisition).

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recensement	Création	Actualisation annuelle				
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Estimatifs (participation des 12 communes)	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€

Action 3.2. Résorber le bâti délabré, arérer et dédensifier l'espace urbain

Contexte

L'objectif principal du projet de territoire définit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H est d'affirmer le rôle structurant des centres identifiés comme des secteurs prioritaires pour accueillir l'urbanisation, notamment en renouvellement urbain. Le logement vacant touchant la quasi-totalité des centres, les politiques initiées doivent s'inscrire dans le temps afin de lutter contre la dégradation des logements des centres et assurer l'équilibre urbain/rural.

Au cours des précédents PLH, l'opération « Bâti Délabré » a permis de libérer certains sites de bâtis vacants et vétustes non remobilisables.

Sur l'ensemble des communes la problématique d'un bâti vacant, vétuste et parasite est présente et nuit à l'image et à l'attractivité du territoire. La liaison urbaine Aubin Cransac et Decazeville sont particulièrement touchés.

Objectifs

- Définir une stratégie opérationnelle pour les îlots ou bâtiments repérés et identifiés au PLUI (remobilisation, créations d'espaces publics, affectation des espaces libérés aux bâtis en proximité, etc.),
- Avoir une stratégie d'action sur certains secteurs identifiés (emplacement réservé, DIA, stratégie foncière etc.),
- Mettre en cohérence les diverses actions avec le PLUi-H (emprise foncière, qualité architecturale etc.),
- Programmer des dispositifs curatifs sur les bâtis prioritaires identifiés (périls),
- Cibler une opération prioritaire par commune pour concentrer les actions publiques et définir une opération clé pour chacune des douze communes.

Contenu de l'action

Identifier avec les communes des logements/immeubles vétustes, vacants ou en état d'abandon manifeste situés en centre-ville nécessitant une intervention publique.

Définir un périmètre d'intervention prioritaire de renouvellement par commune pour développer une offre nouvelle en diversifiant les fonctions (habitat/activités économiques et commerciales/ équipements). Un périmètre a été identifié et intégré aux feuilles de route communale.

Encourager l'engagement d'études de revitalisation des centres-bourgs pour préserver/rétablir le dynamisme des communes en mettant en place une aide à l'ingénierie de renouvellement urbain et en octroyant une aide permettant de financer une part des dépenses d'ingénierie engagées par les communes

Définition d'un règlement d'intervention et mise en œuvre d'actions

Conventionner avec les communes pour faciliter les projets

Action 3.2. Résorber le bâti délabré, arérer et dédensifier l'espace urbain

Territorialisation de l'action

L'ensemble des communes sur un périmètre repéré et identifié.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Communes

Partenaires

- Etat/DGFIP
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- EPF
- CAUE
- ADIL
- ANAH PDLHI
- EPF
- Banque des territoires

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.1.
- Action 2.1.
- Action 2.2.
- Action 2.3.
- Action 2.4.
- Action 3.1.
- Action 3.3.
- Action 4.1.
- Action 4.2.
- Action 4.3.

Action 3.2. Résorber le bâti délabré, arérer et dédensifier l'espace urbain

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre d'opérations réalisées (démolitions),
- Nombre d'études réalisées.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Animation du dispositif,
- Conventionnement avec les communes (règlement d'intervention, fonds de concours),

Financiers :

- Budget dédié à la résorption du bâti délabré,
- Abondement communautaire par la constitution d'un fonds de concours dédié,
- Conseil et ingénierie en fonction des projets portés par les commune,
- Aide possible pour les études de revitalisation selon le règlement d'intervention.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation, suivi	Mise en oeuvre	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire	ateliers, réunions, suivi budgétaire
Ingénierie interne CCDC en ETP	0.1					
Estimatif (participation communale)	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€

Action 3.3. Réussir l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Decazeville

Contexte

Decazeville Communauté et la commune de Decazeville ont été retenues dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs » lancé par l'Etat en 2014.
L'enjeu majeur est de conforter Decazeville dans son rôle de ville centre et de polarité de territoire, en termes d'emplois, d'équipements et de services.
La convention opérationnelle signée avec l'Etat, l'Anah, Procivis Sud Massif Central, et la Commune de Decazeville a une durée de 6 ans (2017/2022)

› Les enjeux:

- la densification de la population du centre-ville (jeunes actifs, cadres, retraités, diversification de l'offre locative, accession à la propriété etc.)
- une restructuration urbaine et habitabilité en centre ville (trois axes: aérer, rénover, aménager)
- le développement et le soutien de l'activité (attractivité)

› Les moyens :

- Opérations d'aménagements urbains sous maitrise d'ouvrage communale (requalification des espaces publics et de l'ensemble des réseaux, création d'une liaison urbaine entre le centre historique et la zone du centre en développement qui formeront à terme le nouveau centre ville)
- Réhabilitation de logements (énergie, adaptation, amélioration) par le biais de dispositif incitatif (conventionnement ANAH, etc.) et aides complémentaires (prime à l'accession en centre bourg, aides aux façades etc.)
- Opération de restauration immobilière : sur les 9 secteurs à enjeux identifiés comme prioritaires, 4 immeubles, à caractère patrimonial ont été pré ciblés dans le cadre de la mise en œuvre d'une première opération de restauration immobilière.

Objectifs

› Accompagner la réhabilitation et la requalification des espaces publics du centre ville (espaces publics fonctionnels et modernes) et changer l'image de Decazeville,

› Soutenir et développer l'attractivité économique (équilibre et complémentarité de l'offre commerciale, dynamiser économique, accueil d'entreprises, etc),

› Initier des opérations de requalification de l'habitat (volet incitatif, coercitif, accession à la propriété, primo accédants, etc.) afin de remédier à la vacance, aux situations et de remettre sur le marché des logements de qualité et en adéquation avec la demande (besoins actuels et futurs)

Contenu de l'action

Piloter et animer l'opération ORCBDT et engager l'ORI,.

Communiquer sur cette opération novatrice afin de promouvoir une image d'un pôle urbain en renouvellement actif et en quête de modernité.

Sensibiliser et mobiliser les propriétaires et attirer des investisseurs (opérations d'animation et de communication).

Instaurer un partenariat avec les acteurs de l'habitat, le secteur bancaire et les entreprises du territoire.

Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels sur l'avancement de l'opération et lever les points de blocage éventuels.

Echéancier et phasage prévisionnel :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dossier DUP d'ORI et mise en enquête publique	Arrêté de DUP	Animation de l'opération de restauration immobilière auprès des propriétaires				

Action 3.3. Réussir l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Decazeville

Territorialisation de l'action

Le périmètre opérationnel est situé en centre ville de Decazeville

Pilote

- Decazeville Communauté
- Decazeville

Partenaires

- Etat
- Bailleurs sociaux
- CAUE
- ANAH
- Action logement
- Caisse des dépôts / PROCIVIS Sud Massif Central

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 2.3.
- Action 3.1.
- Action 3.2.
- Action 4.1.
- Action 4.2.

Action 3.3. Réussir l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Decazeville

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Avancement de l'Opération de Restauration Immobi- lière (DUP, nombre d'acquisitions etc.)

Moyens humains et financiers

Humains :

- Pilotage et animation de l'opération de revitalisation (suivi du marché d'animation, création de partenariat, mise en œuvre d'opération innovantes d'animation, communication etc.),
- Mise en œuvre de l'opération de restauration immobilière et suivi de la procédure (DUP d'ORI, animation des propriétaires, dynamique de partenariat à développer)

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation	Organisation d'ateliers de travail en fonction des besoins dans le cadre du marché ORCBDT					
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1

Orientation 4

Promouvoir un habitat de qualité pour véhiculer une image d'excellence et de modernité de Decazeville Communauté

Action 4.1. Définir une politique foncière permettant d'accueillir de nouveaux ménages

Contexte

Le territoire connait des difficultés de renouvellement de sa population entrainant un vieillissement important de sa population ainsi qu'une décroissance démographique de long terme. L'enjeu d'aujourd'hui est de contrer ses faiblesses en permettant l'accueil de nouveaux ménages sur le territoire intercommunal.

Les parcours résidentiels sont aujourd'hui de plus en plus diversifiés, il est donc nécessaire d'offrir une pluralité des types de logements afin de répondre aux aspirations du plus grand nombre et améliorer l'attractivité du territoire.

Objectif

- Assurer un développement équilibré du territoire en préservant les espaces agricoles et naturels,
- Identifier les secteurs prioritaires pour développer l'habitat et organiser l'accueil de population dans le temps.
- Veiller sur le foncier (stratégie, suivi du DPU, réflexion sur la mise en œuvre d'un DPU renforcé sur des secteurs stratégiques, constitution de réserves foncières),
- Appréhender les opportunités foncières et immobilières (étude d'opportunité, renouvellement urbain, portage)

Contenu de l'action

Utiliser le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et ses outils pour accompagner la réalisation de la politique de l'habitat et garantir l'utilisation optimale du foncier :

- Réaliser des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur des secteurs de développement stratégiques,
- Permettre la densification des zones urbanisées afin de limiter la consommation de l'espace,
- Encourager le renouvellement urbain,
- Définir un projet rationnel répondant aux besoins du territoire et préservant les terres agricoles et naturelles pour les générations futures.

Identifier les sites nécessitant une intervention publique afin de garantir la réalisation d'opérations adaptées aux besoins locaux et aider les communes dans la mobilisation du foncier en les accompagnant techniquement (négociations avec les propriétaires fonciers, acquisitions/revente etc.).

Articuler l'intervention foncière communautaire à celle de l'Etablissement Public Foncier afin de garantir des acquisitions stratégiques dans le tissu urbain.

Action 4.1. Définir une politique foncière permettant d'accueillir de nouveaux ménages

Territorialisation de l'action

La mobilisation du foncier encadré par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été définie dans sa temporalité avec chaque commune : ces fonciers sont identifiés précisément avec un volume de logements attendu dans chaque feuille de route communale du POA.

L'identification des sites nécessitant une intervention publique et la mobilisation de l'EPF seront effectuées sur l'ensemble du territoire afin de garantir la diversité des opérations permettant de répondre à différentes étapes des trajectoires résidentielles.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Communes

Partenaires

- EPF
- Aménageurs du secteur public ou privé
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- CAUE
- Bailleurs sociaux
- Associations

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 3.1.
- Action 3.2.
- Action 4.1.
- Feuilles de route communales
- PLUi

Action 4.1. Définir une politique foncière permettant d'accueillir de nouveaux ménages

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de projets accompagnés dans la mobilisation du foncier,
- Nombre d'acquisitions publiques réalisées,
- Nombre d'utilisation de DPU,
- Nombre d'études d'opportunité,
- Nombre d'interventions de l'EPF.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Ingénierie et conseils auprès des communes,
- Mobilisation de l'EPF

Financiers :

- Mobilisation de l'EPF

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Action 4.2. Rechercher une qualité urbaine partagée

Contexte

La diversification du parc de logements est rendue indispensable en raison de la complexification des modes de vie ainsi que la multiplication des trajectoires résidentielles.

Decazeville Communauté doit répondre à des besoins multiples afin de maintenir sa population sur place et aussi permettre l'accueil de nouveaux habitants.

Cet enjeu d'attractivité passera par une réflexion sur la qualité et l'offre urbaine pour les habitants d'aujourd'hui et de demain.

Objectifs

- Travailler sur l'espace urbain afin de moderniser les centres en mettant en adéquation l'offre avec les aspirations actuelles (stationnement, espaces extérieurs, ...) en partenariat avec la population,
- Conseils et analyse en amont des projets permettant une meilleure intégration (architecture, d'environnement, desserte etc.)
- Mobiliser les différents partenaires pour rendre opérationnel les différents projets.

Contenu de l'action

Organiser des temps de réflexions transversaux entre les différents partenaires, les habitants et les communes pour partager et décliner les besoins et attentes des ménages ciblés selon le type d'opération. Ces temps d'échanges permettront d'adapter l'opération aux aspirations des habitants d'aujourd'hui et de demain.

Soutenir des opérations d'habitat innovantes en modes de vie et conception en mettant en place des subventions à l'ingénierie des opérations : habitat participatif, habitat intergénérationnel ...

Profiter de l'espace libéré par les démolitions pour créer de nouveaux usages et offrir plus de modernité et de fonctionnalité dans le tissu urbain en y associant la population afin de garantir l'appropriation de ces espaces par les habitants.

Action 4.2. Rechercher une qualité urbaine partagée

Territorialisation de l'action

La recherche de qualité urbaine concerne tout le territoire. L'enjeu est d'accompagner des opérations permettant de répondre à différentes étapes du parcours résidentiel en ciblant différentes typologies urbaines : centre-ville urbain, bourg rural, cité ouvrière, faubourg, ...

La diversité des opérations permettra de répondre à une pluralité de profils et ainsi conforter l'attractivité des centres.

En fonction de l'action, la population pourra être associée à l'échelle du centre, du quartier, de l'îlot.

Pilote

- Decazeville Communauté

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- ANAH
- Bailleurs sociaux
- CAUE
- EPF
- Comités de quartier
- Associations d'usagers et de riverains
- Habitants

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 3.1.
- Action 3.2.
- Action 4.2.
- Action 4.3.

Action 4.2. Rechercher une qualité urbaine partagée

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de projets élaborés en association avec partenaires locaux,
- Nombre de réunions organisées,
- Nombre de permanences consiels (convention avec le CAUE),
- Eléments de communication produits.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Organisation de «conseils» à destinations des porteurs de projets,
- Concertation avec la population,
- Visites d'opérations similaires sur d'autres territoires,
- Organisation de temps d'échanges entre les acteurs de l'habitat et les porteurs de projets.

Financiers :

- Fonds de concours communautaire selon règlement d'intervention pour des opérations innovantes et/ou expérimentales

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation	1 atelier de travail	1 atelier de travail	1 atelier de travail	1 atelier de travail	1 atelier de travail	1 atelier de travail
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Action 4.3. Accompagner la transition énergétique du parc de logement en articulation avec le PCAET

Contexte

Le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter, participant ainsi de la précarité des ménages, notamment les plus défavorisés. L'amélioration de la performance énergétique doit être un enjeu majeur du territoire tant du point de vue environnemental et économique, que social afin d'améliorer les conditions de vie de la population.

Aujourd'hui face aux enjeux environnementaux et sociaux, la lutte contre le changement climatique et la maitrise des consommations énergétiques interpelle les pouvoirs publics et est au cœur des politiques locales de l'habitat.

En raison de l'âge du parc de logements de l'intercommunalité, ce champ d'action sur l'intercommunalité est central. La construction de logements neufs, mieux adaptés aux réglementations énergétiques, ne peut se concevoir sans une politique de réhabilitation du parc de logements existant.

Objectifs

- Lutter contre la précarité énergétique,
- Informer et conseiller les particuliers sur les outils mobilisables pour l'amélioration énergétiques des logements.

Contenu de l'action

Prévenir et informer des ménages sur les enjeux et les outils d'amélioration énergétique des logements via différents outils de communication pour toucher un public plus large.

Sensibiliser la population aux éco-gestes pour permettre aux habitants de maitriser leur consommation d'énergie. Cette action est complémentaire de l'amélioration énergétique de l'habitat en agissant sur les comportements pour garantir une gestion économe et durable de l'énergie et ainsi réduire la consommation.

Cofinancer les travaux subventionnés par l'ANAH pour les occupants modestes afin de garantir la réhabilitation des logements pour les populations les plus fragiles.

Définir une stratégie collective collectivités/bailleurs : échéancier, degré de rénovation visé, réalisation d'un état des lieux du patrimoine, priorisation de l'intervention en organisant une réunion de travail annuelle pour organiser l'action dans le temps.

Action 4.3. Accompagner la transition énergétique du parc de logement en articulation avec le PCAET

Territorialisation de l'action

La transition énergétique du parc de logement sera encouragée pour les ménages les plus modestes afin d'améliorer leur qualité de vie du point de vue de l'habitat mais aussi économiquement en garantissant la maitrise de la consommation foncière.

La sensibilisation et la communication seront effectives sur l'ensemble des douze communes pour garantir l'amélioration du parc de logement en redonnant de l'attractivité à un patrimoine déprécié ou peu recherché.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Département
- ANAH

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental,
- Bailleurs sociaux
- CAUE
- ADEME
- ADIL

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 1.3.
- Action 3.2
- Action 4.1.
- PIG labellisé «Habiter mieux»
- PCAET

Action 4.3. Accompagner la transition énergétique du parc de logement en articulation avec le PCAET

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements réhabilités,
- Eléments de communication produits.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Conseil personnalisé aux bailleurs et particuliers,
- Création de support de communication.

Financier

- Abondement financier des aides de l'Anah

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0 ,1	0 ,1	0 ,1	0 ,1	0 ,1
Réalisation	Support de communication	Support de communication	Support de communication	Support de communication	Support de communication	Support de communication

Action 4.4. Embellir l'espace urbain par des opérations «façades»

Contexte

Le Bassin Decazevillois est engagé de longue date dans la réalisation d'opérations «façades». La première a été menée entre 2000 et 2004 et a permis de financer 127 dossiers concernant 253 logements.

Le programme d'action du PLH de 2010 à 2016 élaboré à l'échelle de l'ancienne communauté de communes Bassin Decazeville Aubin formulait une action sur les façades qu'il a été choisi de reconduire dans le futur PLH en raison du travail restant à accomplir. Entre 2010 et 2016 se sont 136 dossiers qui ont reçu une subvention intercommunale, soit une moyenne de 22 logements/an. Au total, depuis l'application du premier PLH en 2000, ce sont 361 dossiers qui ont aboutit.

C'est un travail de long terme qu'a entreprit l'intercommunalité qu'il est nécessaire de poursuivre et d'étendre à l'ensemble des communes qui forment la nouvelle intercommunalité.

Certaines communes, notamment les communes engagées dans le dispositif bourg-centre de la Région Occitanie souhaitent mettre en œuvre un dispositif d'aides aux façades. La commune d'Aubin souhaite engager un programme expérimental de colorisation des façades sur un secteur défini.

Objectifs

- Maintenir l'engagement financier significatif de la communauté de communes,
- Poursuivre une politique volontariste d'amélioration du paysage urbain,
- Elaborer un cahier des préconisations architecturales avec le CAUE de l'Aveyron et animer la démarche (permanences de conseils aux particuliers etc.)
- Continuer la politique de sensibilisation auprès des particuliers afin de renforcer la participation.

Contenu de l'action

Poursuivre l'effort initié depuis plusieurs décennies en maintenant les programmes et les aides financières pour la réhabilitation des façades au sein de toutes les zones urbaines et notamment sur les communes ciblées «Bourg Centre» (mise en œuvre d'un dispositif qualitatif à guichet unique)..

Désigner d'un architecte conseil dont la mission est prise en charge par Decazeville Communauté afin d'apporter une pédagogie et une aide technique dans la réalisation des opérations de restauration de façades)

Créer une charte de préconisations pour les façades en définissant notamment une palette des teintes et des matériaux pour réglementer l'aspect des façades dans les zones urbaines. Le CAUE sera associé à l'élaboration afin de bénéficier de son expertise.

Action 4.4. Embellir l'espace urbain par des opérations «façades»

Territorialisation de l'action

Les priorités territoriales sont ciblés sur les périmètres d'intervention prioritaires ainsi que des secteurs sensibles tels que les maisons ouvrières à Viviez. Cependant, les opérations «façades» seront aidées sur l'ensemble des zones urbaines du territoire pour préserver les qualités architecturales du territoire intercommunal.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Commune

Partenaires

- Etat
- Conseil Départemental
- CAUE
- Région

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 2.3.
- Action 3.1.
- Action 4.1.
- Bourg-centre

Action 4.4. Embellir l'espace urbain par des opérations «façades»

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de dossiers déposés,
- Nombre de façades rénovées.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Nomination d'un architecte conseil,
- Elaboration de la charte de préconisations.

Financiers :

- Mise en œuvre et suivi de l'animation,
- Abondement des subventions des autres collectivités selon règlement d'intervention.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charte	Création	Animation des dispositifs				
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Estimatifs (participation communale)	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€

Orientation 5

Offrir un parc de logements adapté aux besoins de tous

Action 5.1. Améliorer l'offre de logements destinée aux publics spécifiques

Contexte

De par son passé industriel, Decazeville Communauté a développé historiquement une politique sociale d'envergure et de qualité afin de répondre aux besoins des populations les plus défavorisées.

L'association ACCueil Ecoute Solidarité (ACCES) a été créée en 1999 afin d'accueillir les personnes et familles sans domicile fixe. L'association propose plus qu'une place d'hébergement temporaire en réalisant un véritable accompagnement sur le temps long afin d'aider les personnes dans le besoin à retrouver des conditions de vie décentes.

Aujourd'hui, de nouveaux besoins en hébergements en lien avec le contexte international (réfugiés, demandeurs d'asile, ...). Le projet de territoire doit intégrer cette demande émergente et y apporter une réponse.

Objectifs

- Initier un dialogue entre l'Etat, les collectivités territoriales, les Offices Publics de l'Habitat, les acteurs du territoire, les associations,... afin de cibler au mieux les attentes des ménages en difficulté et adapter les actions en fonction de leurs besoins.
- Sécuriser les parcours résidentiels et développer des réponses adaptées aux publics prioritaires (suivi locatifs, coordinations référents sanitaire et social etc.)
- Offrir une réponse adaptée aux différentes problématiques (vieillesses, handicap, insertion sociale etc.)

Contenu de l'action

Soutenir financièrement l'association ACCES pour accompagner au développement d'une offre de logements dédiée aux publics spécifiques dans des environnements géographiquement favorables (proximité des commerces, des services, des équipements et à proximité des dessertes en transport en commun).

Poursuivre l'insertion des personnes en situation de précarité avancée en établissant un contrat avec les bailleurs sociaux et en développant les actions du CCAS et ainsi favoriser la sortie des structures d'hébergement (bail à réhabilitation).

Réfléchir sur des actions transversales entre les différents partenaires sur les enjeux et les réponses à apporter aux besoins en logement des plus fragiles au cours d'une réunion annuelle. Cette réunion permettra d'approfondir l'analyse des besoins en logements, des difficultés rencontrées afin de développer une offre en adéquation.

Emergence d'un projet de centre d'accueil et de demandeur d'asile et de résidence de réfugiés.

Action 5.1. Améliorer l'offre de logements destinée aux publics spécifiques

Territorialisation de l'action

L'action se concentrera essentiellement sur les communes urbaines en particulier la commune de Decazeville où l'association ACCES est installée et développe un centre d'hébergement.

Le pôle urbain dispose de plusieurs avantages pour les publics spécifiques :

- Proximité des commerces, services et équipements,
- Desserte par les transports en commun (TUB),
- Offre d'emplois plus importante,
- Concentration de logements sociaux pouvant accueillir les ménages,
- ...

C'est à proximité des services que l'offre de logements des publics les plus défavorisés doit être développée.

Pilote

- Decazeville Communauté

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- CARSAT/MSA/MDPH
- Bailleurs sociaux
- Associations
- CAF
- Caisse des Dépôts et des Consignations
- CCAS
- Habitat et humanisme

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 5.3.
- Action 5.4.
- Action 5.5.
- Action 5.6.
- PDALPD

Action 5.1. Améliorer l'offre de logements destinée aux publics spécifiques

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Niveau de fluidité dans les structures d'hébergement,
- Nombre de baux glissants réalisés,
- Nombre de réunions organisées

Moyens humains et financiers

Humains :

- Mobilisation du CCAS pour favoriser l'insertion des publics fragiles sur le territoire,
- Animation d'une réunion avec les différents partenaires.

Financiers :

- Aide annuelle à hauteur de 18 000 € à l'association ACCES

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion
Financement	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€	18 k€

Action 5.2. Répondre aux besoins en logements des Jeunes et des apprenants

Contexte

Le territoire dispose de deux structures spécialisées de formation supérieure qui proposent une diversité de cursus. Ces établissements possèdent des internats afin d'accueillir les étudiants qui souhaitent suivre les formations spécialisées proposées sur le territoire.

Les formations proposées en études supérieures sont reconnues et peu présentes à l'échelle nationale, elles accueillent ainsi des étudiants et apprenant devant être logés sur place sur des durées variables.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron a identifié qu'à l'échelle du Territoire d'Action Sociale de Villefranche/Decazeville, des petits logements et des meublés pour les jeunes font défaut sur le territoire et ne permettent pas de satisfaire les besoins des jeunes (étudiants, apprentis, jeunes actifs, ...).

Objectifs

- Mobiliser le parc de logement existant ou à remettre sur le marché (rénovation ciblée, articulation avec les meublés etc.),
- Créer une résidence logement jeunes sur le territoire,
- Améliorer la communication et l'information autour des logements disponibles (lien hébergeurs, propriétaires, lycées et organismes de formation),
- Adapter le parc de logements aux besoins des jeunes en proposant notamment des surfaces plus petites dans les centres-villes,
- Mettre en oeuvre des solutions d'hébergement temporaires pour les apprentis (baux mobilités, résidence habitat jeunes),
- Rencontrer les établissements d'enseignement et de formation afin de définir de concert les actions à mettre en place.

Contenu de l'action

Favoriser la création d'une résidence habitat jeunes en partenariat avec des opérateurs.

Mobiliser le parc existant, notamment social, pour l'accès aux logements des jeunes afin de remobiliser une partie des logements vacants en leur définissant un nouvel usage.

Actualiser les informations relatives aux dispositifs logements jeunes (visale) et améliorer la lisibilité (communication).

Organiser une cellule de discussion entre les établissements scolaires, l'intercommunalité, les communes pour évaluer les besoins en logement pour les étudiants, les jeunes en alternance ou en début de parcours professionnel.

Développer une offre de logements temporaires locatifs meublés pour les jeunes en alternance pour rendre plus compétitives les formations en alternance du territoire en proposant des solutions efficaces de logements.

Réfléchir aux projets de création d'une résidence habitat jeunes en partenariat avec des opérateurs.

Favoriser la mise à niveau de l'offre locative (colocation, meublés, bail mobilité ...) ainsi que leur intégration dans le tissu urbain.

Soutenir les projets et les formules innovantes, en particuliers les entreprises qui mettent en place des solutions d'hébergements pour leurs apprentis.

Mettre en place des outils de communications permettant de recenser l'offre de logements à destination des jeunes via un site internet mettant en lien bailleurs, jeunes, apprenants et apprentis (charte de partenariat, labellisation, etc.).

Action 5.2. Répondre aux besoins en logements des Jeunes et des apprenants

Territorialisation de l'action

L'action sera concentrée sur les communes de Decazeville et d'Aubin qui comptent les établissements de formation.

Ces communes disposent également d'un environnement favorable puisque qu'elles bénéficient de la proximité des équipements, services et commerces, infrastructures de transport ainsi que des entreprises offrant des formations en alternance.

L'offre urbaine de ces deux communes est un atout indéniable pour une population connaissant souvent des difficultés de mobilité.

Pilote

- CROUS
- Etablissements scolaires
- ANRAS
- Campus des métiers
- Decazeville Communauté
- Communes de Decazeville et Aubin

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Bailleurs sociaux
- Associations
- CCAS
- Organismes de formation
- Action logement
- CAF

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 5.2

Action 5.2. Répondre aux besoins en logements des Jeunes et des apprenants

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Suivi des effectifs : étudiants, apprentis, jeunes en début de parcours professionnel,
- Nombre de logements crées et occupés par des apprenants
- Suivi de l'évolution de la demande en fonction de la typologie recherché: internat, meublé, location ...
- Nombre de cellules d'échange organisées entre les partenaires.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Animation d'une cellule d'échange par an avec les différents partenaires,
- Création d'un site internet et d'outils de communication.

Financiers :

- Mise à disposition de terrains par les collectivités territoriales.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation	groupe de travail et d'échange	groupe de travail et d'échange	groupe de travail et d'échange	groupe de travail et d'échange	groupe de travail et d'échange	groupe de travail et d'échange
Ingénierie interne CCDC en ETP	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Action 5.3. Adapter les logements à une population vieillissante ou en situation de handicap

Contexte

La population âgée de Decazeville Communauté est en augmentation soutenue depuis les années 2000 et devrait voir son poids démographique progresser en raison du vieillissement de la population et des difficultés de renouvellement à l'œuvre sur le territoire. La diversité des situations des plus de 60 ans entraine des besoins qui ne sont pas équivalents : l'âge, l'état de santé, le lieu de vie, la solvabilité des ménages, etc sont autant de conditions qui viennent influencer les besoins en logements.

Dans les années à venir, la perte d'autonomie liée au vieillissement va générer des besoins importants, tant en termes services, qu'en termes d'habitat. Or, aujourd'hui, le parc de logements de l'intercommunalité n'est que très peu adapté aux problématiques du vieillissement ou d'handicap. La politique de l'habitat doit prendre en compte ces problématiques pour offrir un parc adaptés aux problèmes actuels.

Objectifs

- Identifier les besoins pour le logement des personnes âgées ou en situation de handicap,
- Favoriser le maintien à domicile en anticipant les besoins d'adaptation des logements,
- Approfondir la connaissance des besoins selon le type de handicap,
- Coordonner les acteurs (médico-social, opérateur, etc.),
- Créer des logements adaptés à la perte d'autonomie.

Contenu de l'action

Recenser le parc de logements locatifs publics accessibles ou adaptables et son occupation actuelle, pour faire le lien avec la demande des personnes de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap.

Remobiliser le parc locatif social.

Répondre à la carence de logements abordables en favorisant la réhabilitation de logements adaptés (perte de mobilité).

Accompagner le développement d'une offre locative neuve adaptée au vieillissement et à la perte d'autonomie.

Favoriser le maintien à domicile par la poursuite et le développement des actions portées par le CCAS ou les associations.

Interroger les association lors de la conception de projets destinés aux personnes en situation de handicap et aux séniors.

Améliorer l'accessibilité des logements privés et sociaux pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap par la mise en place de conseils, financements et assistances pour la réalisation de travaux d'adaptation du logement.

Encourager les projets et formules novatrices :

- Logements intergénérationnels,
- Résidences adaptées pour les seniors autonomes,
- Résidences disposant d'espaces privatifs dotées d'équipements et de services adaptés aux personnes en situation de handicap et aux séniors.

Action 5.3. Adapter les logements à une population vieillissante ou en situation de handicap

Territorialisation de l'action

L'action publique sera orientée vers les centralités disposant de services, commerces et équipements et d'infrastructures de transport en commun.

Cependant, les communes urbaines ne sont pas les seules visées. Des dispositifs d'hébergements des personnes âgées ou en situation de handicap sont aujourd'hui présentes sur les communes rurales et l'offre ne permet pas de répondre à la demande.

De plus, l'ensemble des communes connait un vieillissement de sa population nécessitant l'anticipation de l'adaptation des logements.

Toutes les communes sont donc concernées par cette action en privilégiant le développement d'une offre de logements accessibles dans les centralités.

Pilote

- Decazeville Communauté
- Conseil Départemental

Partenaires

- Communes
- Etat
- Conseil Régional
- EHPAD
- Bailleurs sociaux
- Associations
- CCAS
- ANAH
- MDPH/ Acteur médico-social

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.1.
- Action 1.3.
- Action 5.2.
- PDALPD
- PiG
- OPAH

Action 5.3. Adapter les logements à une population vieillissante ou en situation de handicap

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements adaptés recensés,
- Nombre de logements neufs dédiés aux personnes âgées ou handicapées,
- Nombre de lits livrés en structures spécifiques,
- Nombre d'actions du CCAS effectuées pour faciliter le maintien à domicile,
- Suivi des projets engagés pour des logements aux personnes en situation de handicap et aux séniors.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Suivi du développement de l'offre à destination des personnes âgées ou handicapées,
- Conseil à la réhabilitation de logement,
- Recensement des logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap (lien observatoire du logement),
- Actions du CCAS,

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recensement	Création	Actualisation annuelle				

Action 5.4. Accompagner à l'accueil et la sédentarisation des gens du voyages sur le territoire

Contexte

Une aire d'accueil est installée depuis janvier 2008 à Decazeville qui offre 30 places de caravanes, dont 5 places sont actuellement occupées par des sédentaires. Sa gestion est assurée par l'association ACCES.

La loi prévoit que chaque département établisse un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Celui de l'Aveyron a été approuvé le 5 Juillet 2013 et fixe plusieurs objectifs pour l'intercommunalité :

- Pérenniser la bonne fréquentation des enfants en école primaire et en maternelle à Decazeville,
- Développer les actions socioéducatives vers le droit commun,
- Renforcer l'implication parentale pour un meilleur éveil de l'enfant.
- Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès au droit commun.

Objectifs

- Garantir la bonne gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- Accompagner les familles souhaitant se sédentariser sur le territoire,
- Veiller à une bonne coordination dans le cadre de la révision du schéma d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage sur le territoire.

Contenu de l'action

Mieux identifier les familles souhaitant s'installer sur le territoire dans un habitat adapté en appréhendant leurs besoins en termes d'habitat et d'accompagnement social (aide à l'insertion professionnelle, aide à la scolarisation, accompagnement au vieillissement, ...).

Organiser une réunion annuelle avec l'association ACCES qui assure la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour échanger sur les problématiques rencontrées ou les améliorations à apporter et le profil des familles accueillies. Les bailleurs sociaux seront associés afin d'aborder les solutions d'hébergement possible pour les familles souhaitant se sédentariser.

Action 5.4. Accompagner à l'accueil et la sédentarisation des gens du voyages sur le territoire

Territorialisation de l'action

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage n'impose pas de création de nouvelles places sur l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire intercommunal. Ainsi, l'action se concentra sur l'aire existante afin de pérenniser l'installation et garantir sa bonne gestion.

Pilote

- Accès
- Decazeville Communauté

Partenaires

- Commune
- Etat
- Conseil Départemental
- Bailleurs sociaux
- CCAS
- Acteurs sociaux

Articulation avec d'autres actions

- Action 1.2.
- Action 5.2.
- SDAGV

Action 5.4. Accompagner à l'accueil et la sédentarisation des gens du voyages sur le territoire

Indicateur de suivi et d'évaluation

- Nombre de familles accueillies sur l'aire d'accueil des gens du voyage,
- Nombre de familles se sédentarisant sur le territoire,
- Nombre de réunions organisées.

Moyens humains et financiers

Humains :

- Organisation d'une réunion avec l'association ACCES et les bailleurs sociaux.

Calendrier de mise en oeuvre de l'action

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion
Ingénierie interne CCDC en jours	... Jours	... Jours	... Jours	... Jours	... Jours	... Jours

Annexe

Territorialisation de l'action
Estimation des moyens humains
Budget previsionnel

Orientations	Fiches actions	Pôle urbain	Pôle touristique	Communes rurales
Favoriser une démarche participative des différents acteurs de l'habitat	Action 1.1. Mettre en place l'observatoire du logement : garant de l'approche partenariale	■	■	■
	Action 1.2. Encourager le partenariat entre Decazeville Communauté et les différents acteurs de l'habitat	■	■	■
	Action 1.3. Requalifier l'offre de logements sociaux	■		
	Action 1.4. Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux	■	■	■
Agir sur le parc de logements existant	Action 2.1. Lutter contre les situations d'habitat indigne et d'îlots urbains dégradés	■	▒	
	Action 2.2. Identifier et prioriser l'action sur les copropriétés fragiles ou en difficulté	■		
Accompagner la convivialité des centres	Action 3.1. Favoriser la réhabilitation des logements des centres en intervenant sur le parc vacant	■	▒	▒
	Action 3.2. Définir des périmètres d'intervention prioritaire pour chaque centre	■	■	■
	Action 3.3. Réussir l'opération de Restauration Immobilière du centre-ville de Decazeville	■		
Promouvoir un habitat de qualité pour véhiculer une image d'excellence et de modernité	Action 4.1. Rechercher une qualité urbaine partagée	■	■	■
	Action 4.2. Accomagner la transition énergétique du parc de logement	■	▒	▒
	Action 4.3. Embellir l'espace urbain par des opérations « façades »	■		
Offrir un parc de logements adapté aux besoins de tous	Action 5.1. Définir une politique foncière permettant d'accueillir de nouveaux ménages	■	■	■
	Action 5.2. Améliorer l'offre de logements destinée aux publics spécifiques	■	▒	
	Action 5.3. Répondre aux besoins en logements des jeunes et des apprenants	■	▒	
	Action 5.4. Adapter les logements à une population vieillissante ou en situation de handicap	■	▒	▒
	Action 5.5. Accompagner l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire	■		

■ Actions territorialisées de façon prioritaire

▒ Actions territorialisées de façon complémentaire

Orientations	Fiches actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Favoriser une démarche participative des différents acteurs de l'habitat	Action 1.1. Mettre en place l'observatoire du logement : garant de l'approche partenariale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 1.2. Développer le partenariat entre Decazeville Communauté et les différents acteurs de l'habitat	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 1.3. Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Agir sur le parc de logements existant	Action 2.1. Lutter contre les situations d'habitat indigne et d'îlots urbains dégradés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 2.2. Identifier et prioriser l'action sur les copropriétés fragiles ou en difficulté	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 2.3. Améliorer, requalifier et adapter le parc privé / Remettre sur le marché des logements de qualité et abordables	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
	Action 2.4. Requalifier l'offre de logements sociaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Accompagner la convivialité et la modernité des centres	Action 3.1. Favoriser la réhabilitation des logements des centres en intervenant sur le parc vacant	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 3.2. Résorber le bâti délabré, aérer et dé densifier l'espace urbain	0,1					
	Action 3.3. Réussir l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Decazeville	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Promouvoir un habitat de qualité pour véhiculer une image d'excellence et de modernité	Action 4.1. Définir une politique foncière permettant d'accueillir de nouveaux ménages	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	Action 4.2. Rechercher une qualité urbaine partagée	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 4.3. Accompagner la transition énergétique du parc de logement en articulation avec le PCAET	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 4.4. Embellir l'espace urbain par des opérations « façades »	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Offrir un parc de logements adapté aux besoins de tous	Action 5.1. Améliorer l'offre de logements destinée aux publics spécifiques						
	Action 5.2. Répondre aux besoins en logements des jeunes et apprenants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Action 5.3. Adapter les logements à une population vieillissante ou en situation de handicap						
	Action 5.4. Accompagner l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire						
	Total	2,1	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5

Orientations	Fiches actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Favoriser une démarche participative des différents acteurs de l'habitat	Action 1.1. Mettre en place l'observatoire du logement : garant de l'approche partenariale							
	Action 1.2. Développer le partenariat entre Decazeville Communauté et les différents acteurs de l'habitat							
	Action 1.3. Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux							
Agir sur le parc de logements existant	Action 2.1. Lutter contre les situations d'habitat indigne et d'îlots urbains dégradés	100 000€	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	400 000 €
	Action 2.2. Identifier et prioriser l'action sur les copropriétés fragiles ou en difficulté	15 000 €						15 000 €
	Action 2.3. Améliorer, requalifier et adapter le parc privé / Remettre sur le marché des logements de qualité et abordables	27 000 €	27 000 €	27 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	141 000 €
	Action 2.3. Animation habitat	47 000 €	47 000 €	47 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	171 000 €
	Action 2.4. Requalifier l'offre de logements sociaux							
Accompagner la convivialité et la modernité des centres	Action 3.1. Favoriser la réhabilitation des logements des centres en intervenant sur le parc vacant							
	Action 3.2. Résorber le bâti délabré, aérer et dé densifier l'espace urbain	85 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	160 000 €
	Action 3.3. Réussir l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Decazeville	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	240 000 €
Promouvoir un habitat de qualité pour véhiculer une image d'excellence et de modernité	Action 4.1. Définir une politique foncière permettant d'accueillir de nouveaux ménages							
	Action 4.2. Rechercher une qualité urbaine partagée	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
	Action 4.3. Accompagner la transition énergétique du parc de logement en articulation avec le PCAET	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €
	Action 4.4. Embellir l'espace urbain par des opérations « façades »	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	72 000 €
Offrir un parc de logements adapté aux besoins de tous	Action 5.1. Améliorer l'offre de logements destinée aux publics spécifiques	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	108 000 €
	Action 5.2. Répondre aux besoins en logements des jeunes et apprenants							
	Action 5.3. Adapter les logements à une population vieillissante ou en situation de handicap	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
	Action 5.4. Accompagner l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire	44 000 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €	264 000 €
	Total	408 000 €	283 000 €	283 000 €	239 000 €	239 000 €	239 000 €	1 691 000 €
	Coût par habitants	20,92 €	14,51 €	14,51 €	12,26 €	12,26 €	12,26 €	86,72 €

PLUiH

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6. Programme d'Orientation et d'Actions (POA)
6.2. Feuilles de route communales

DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

artifex

PAYSAGES
études & aménagements urbains

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale
Commune d'Almont-Les-Junies

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

COMMUNE D'ALMONT-LES-JUNIES

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

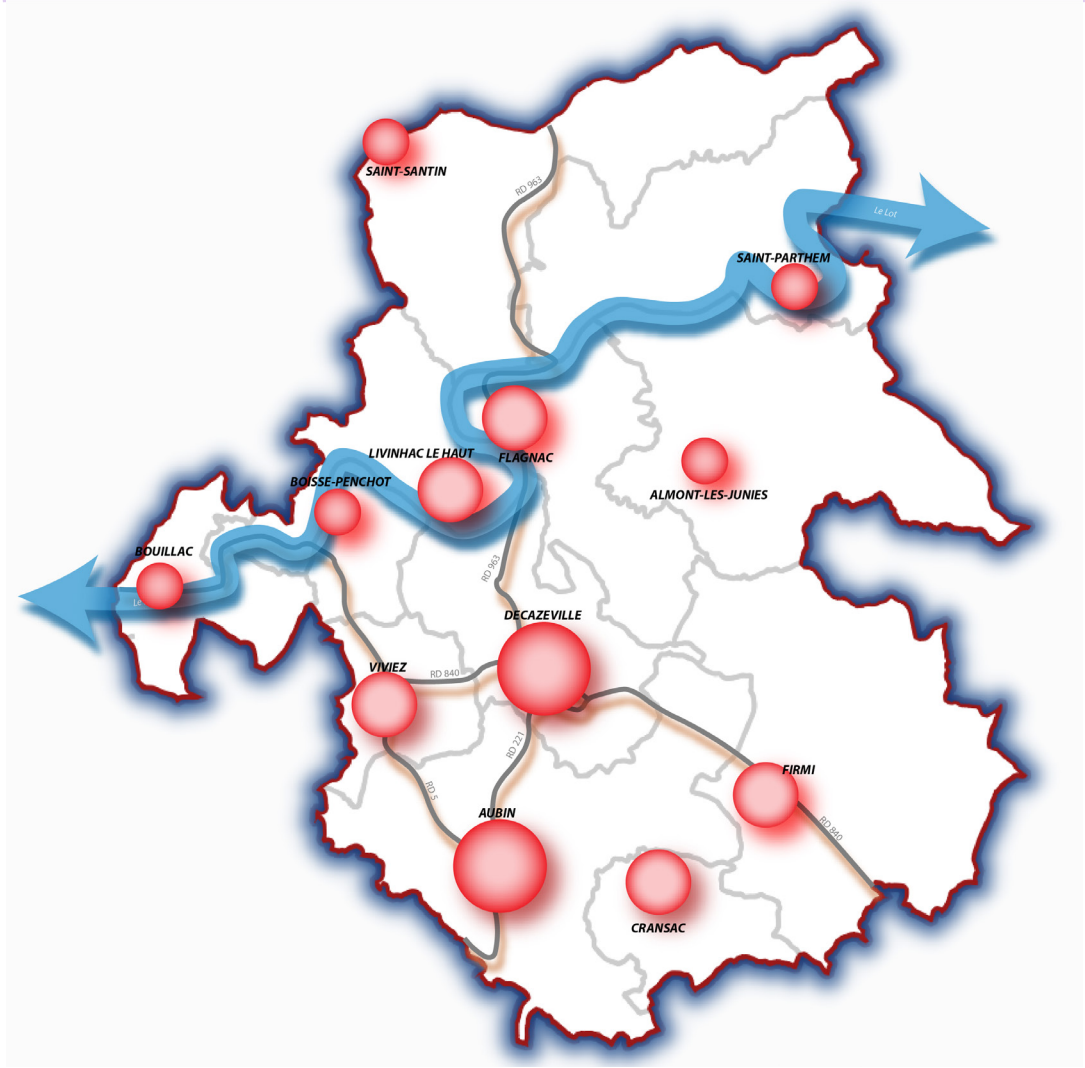

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Almont-les-Junies :

Commune située au Nord du département de l'Aveyron, Almont-les-Junies offre un cadre de vie rural à proximité des espaces centraux, la commune se caractérise par sa vocation résidentielle.
La commune envisage un développement mesuré permettant de conforter les noyaux d'urbanisation actuels : le centre-bourg et le hameau de Ginouilhac.
Une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) est définie dans le PLUi-H et permet à la commune de développer son offre de logements résidentiels tout en réduisant l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles.

COMMUNE D'ALMONT-LES-JUNIES

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Almont les Junies	Decazeville Communauté
Population en 2015		478	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 0.4 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	29.7 %	27.0 %
	2015	27.8 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	14.3 %	17.3 %
	2015	15.7 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.3pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

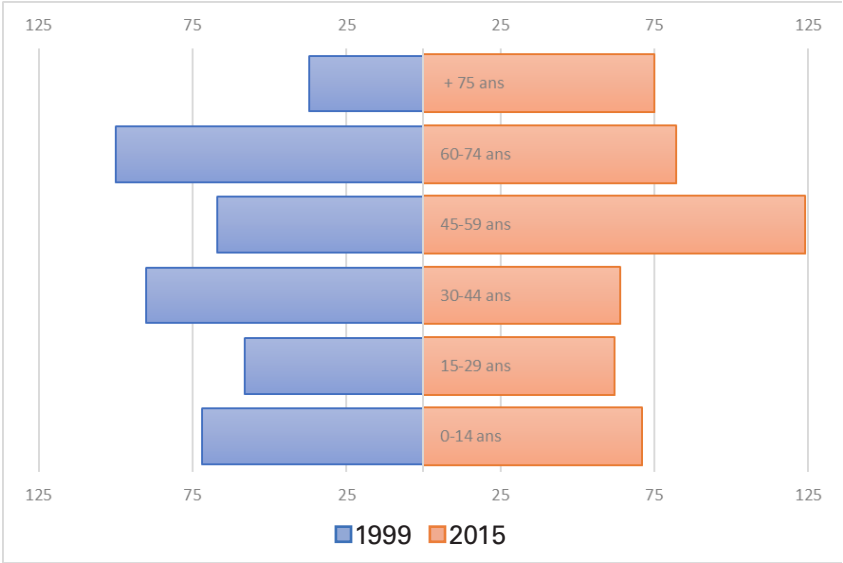

Habitat

Propriétaires 77.6 %

Locataires privés 18 %

Locataires sociaux 1.5 %

Dynamique de construction	Almont les Junies	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	2 par an	56 par an
Logements commencés	2 par an	50 par an

Logements vacants

Almont les Junies	Decazeville Communauté
18 logements vacants soit 7 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 3.2 ha entre 2007 et 2016

COMMUNE D'ALMONT-LES-JUNIES

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

25 répartis de la façon suivante :

- 23 en production neuve
- 2 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2035 :

60 répartis de la façon suivante :

- 55 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			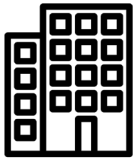
2020 - 2025	90 %	10 %	0 %
2020 - 2035	90 %	10 %	0 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 1.4 ha
- Extension zone AU1 : 1.2 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 3.5 ha
- Extension zone AU1 : 3.7 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP de Ginouilhac

2020 - 2025 :

10 logements individuels environ, réalisation de la phase 1.

2020 - 2035 :

25 à 30 logements individuels phasés en trois temps sur toute la durée du PLUi-H.

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 2 logements
- en extension urbaine : 13 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 25 logements

COMMUNE D'ALMONT-LES-JUNIES

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh Zonage PLUi

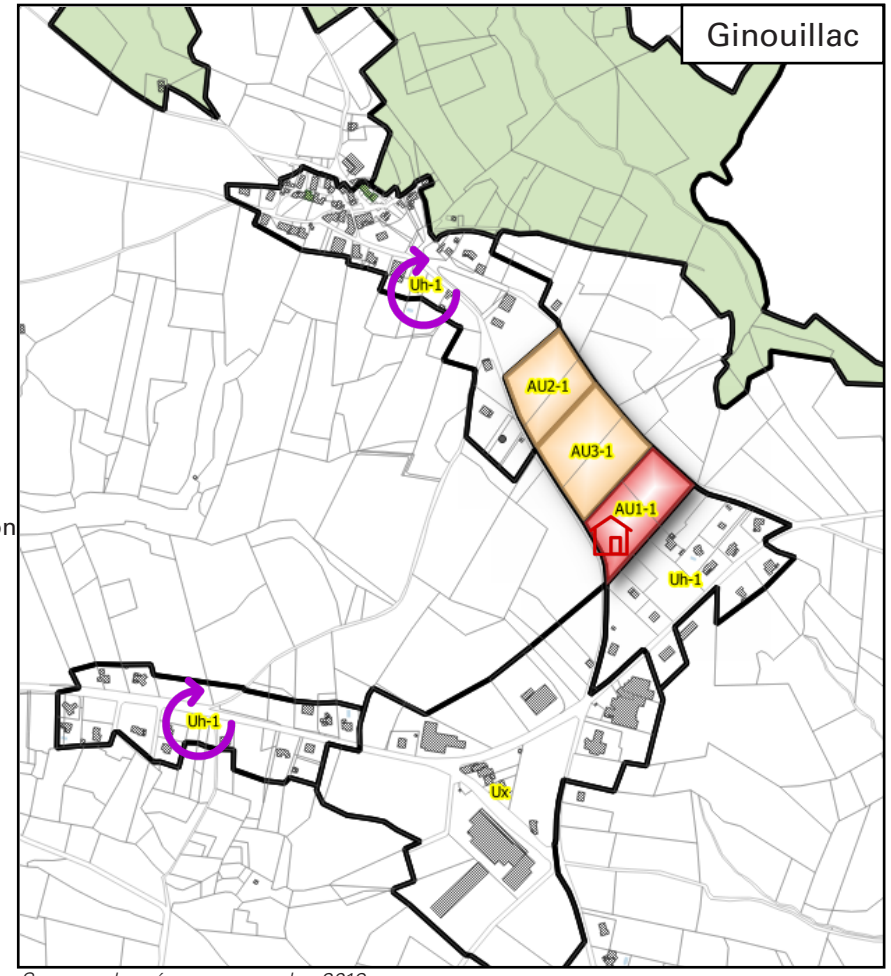

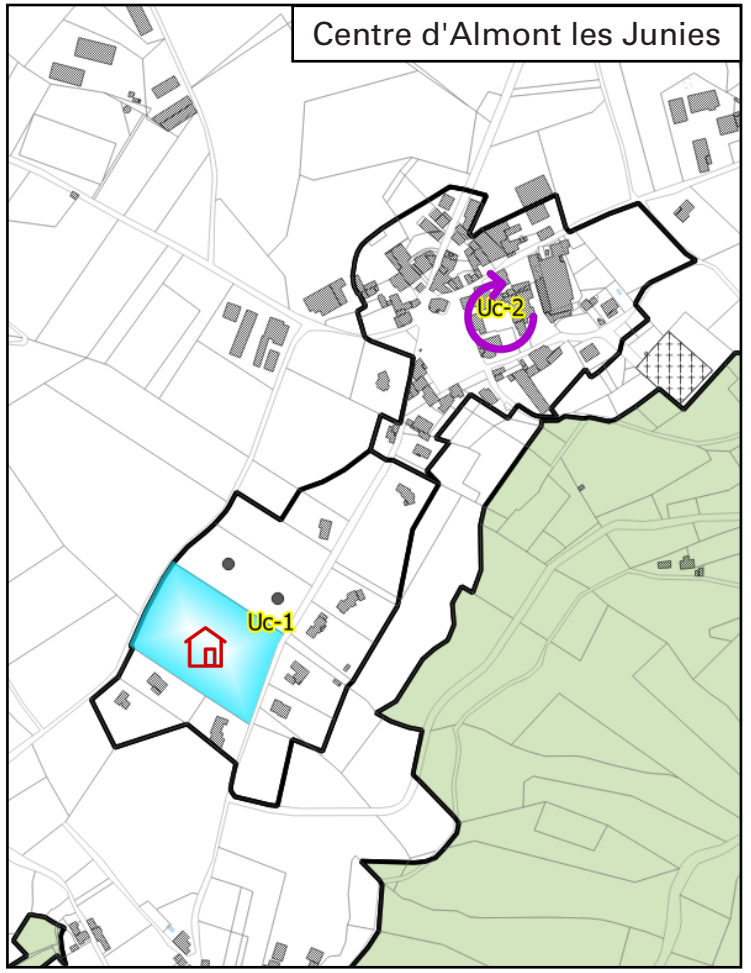

Source : données communales 2019

COMMUNE D'ALMONT-LES-JUNIES

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PERIMETRE D'INTERVENTION

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune d'Aubin

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

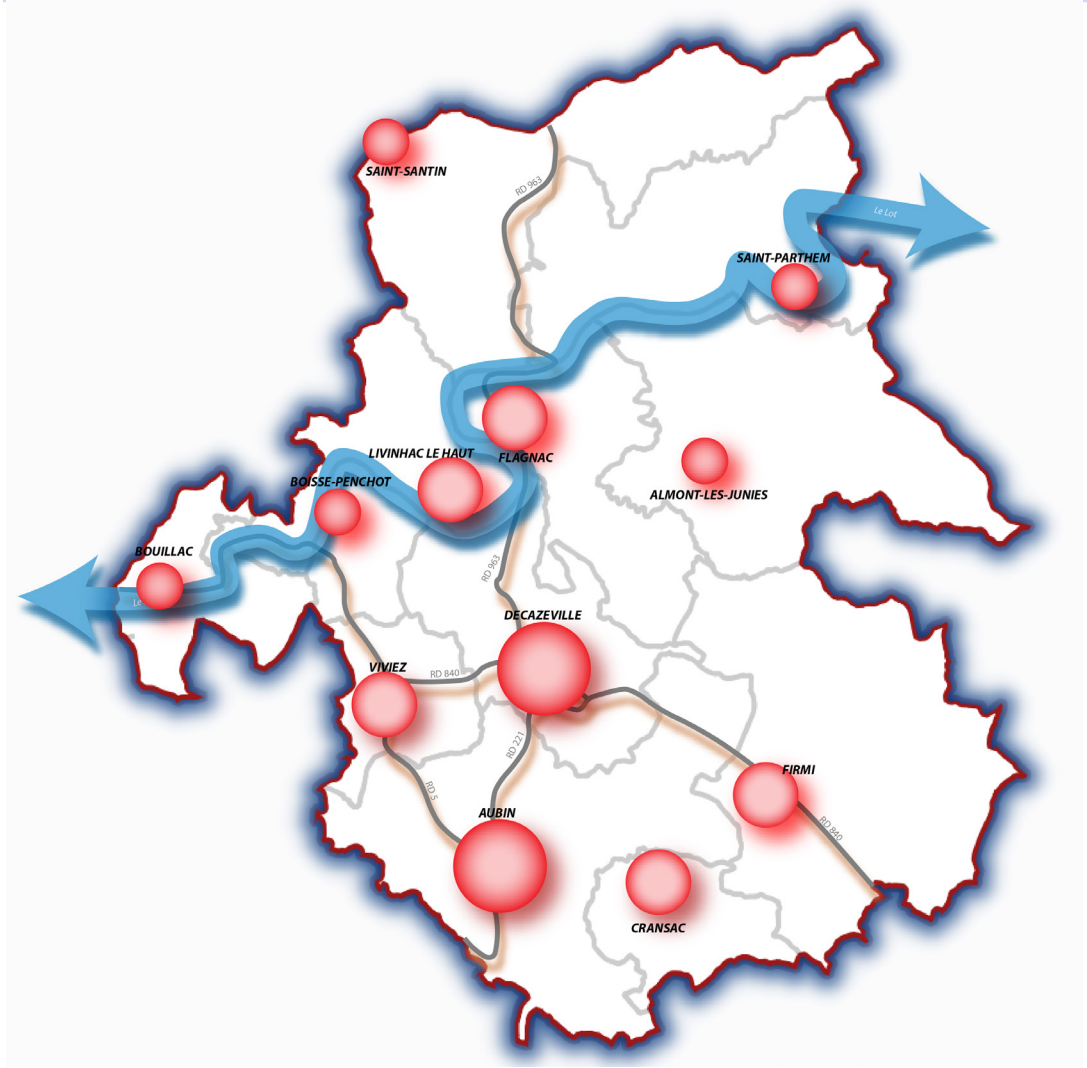

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Aubin:

Deuxième commune de l'intercommunalité la plus importante au regard de la démographie, Aubin tient le rôle de porte d'entrée sur le territoire du bassin depuis Villefranche de Rouergue, via la RD 5.
Le tissu urbain de la commune sera consolider afin de placer les habitants au plus près des équipements et commerces de la ville.
Plusieurs Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont définies dans le PLUi-H pour développer l'offre de logements en définissant un aménagement cohérent et harmonieux avec le tissu existant.

COMMUNE D'AUBIN

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Aubin	Decazeville Communauté
Population en 2015		3 834	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 1.1 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	25.7 %	27.0 %
	2015	25.7%	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	16.9 %	17.3 %
	2015	16.5 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

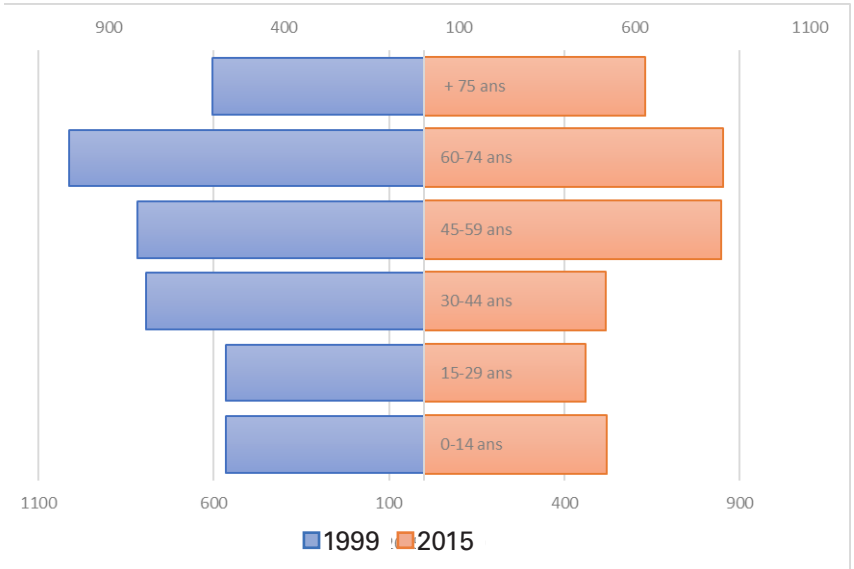

Habitat

Propriétaires

76.9 %

Locataires privés

16.4 %

Locataires sociaux

4.6 %

Dynamique de construction	Aubin	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	5 par an	56 par an
Logements commencés	4 par an	50 par an

Logements vacants

Aubin	Decazeville Communauté
552 logements vacants soit 22 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 5.2 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

90 répartis de la façon suivante :

- 40 en production neuve
- 50 en renouvellement urbain

Soit 15 logements par an

2020-2035 :

230 répartis de la façon suivante :

- 90 en production neuve
- 140 en renouvellement urbain

Soit 15 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			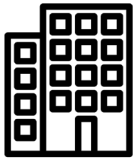
2020 - 2025	50 %	25 %	25 %
2020 - 2035	50 %	25 %	25 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 2.6 ha
- Extension zone AU1 : 0 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 3.3 ha
- Extension zone AU1 : 1.9 ha
- Extension zone AU0 : 0.7 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP La Buscalie

2020 - 2035 :

30 logements individuels environ

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 50 logements
- en extension urbaine : 40 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 140 logements
- en extension urbaine : 50 logements

COMMUNE D'AUBIN

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh Zonage PLUi

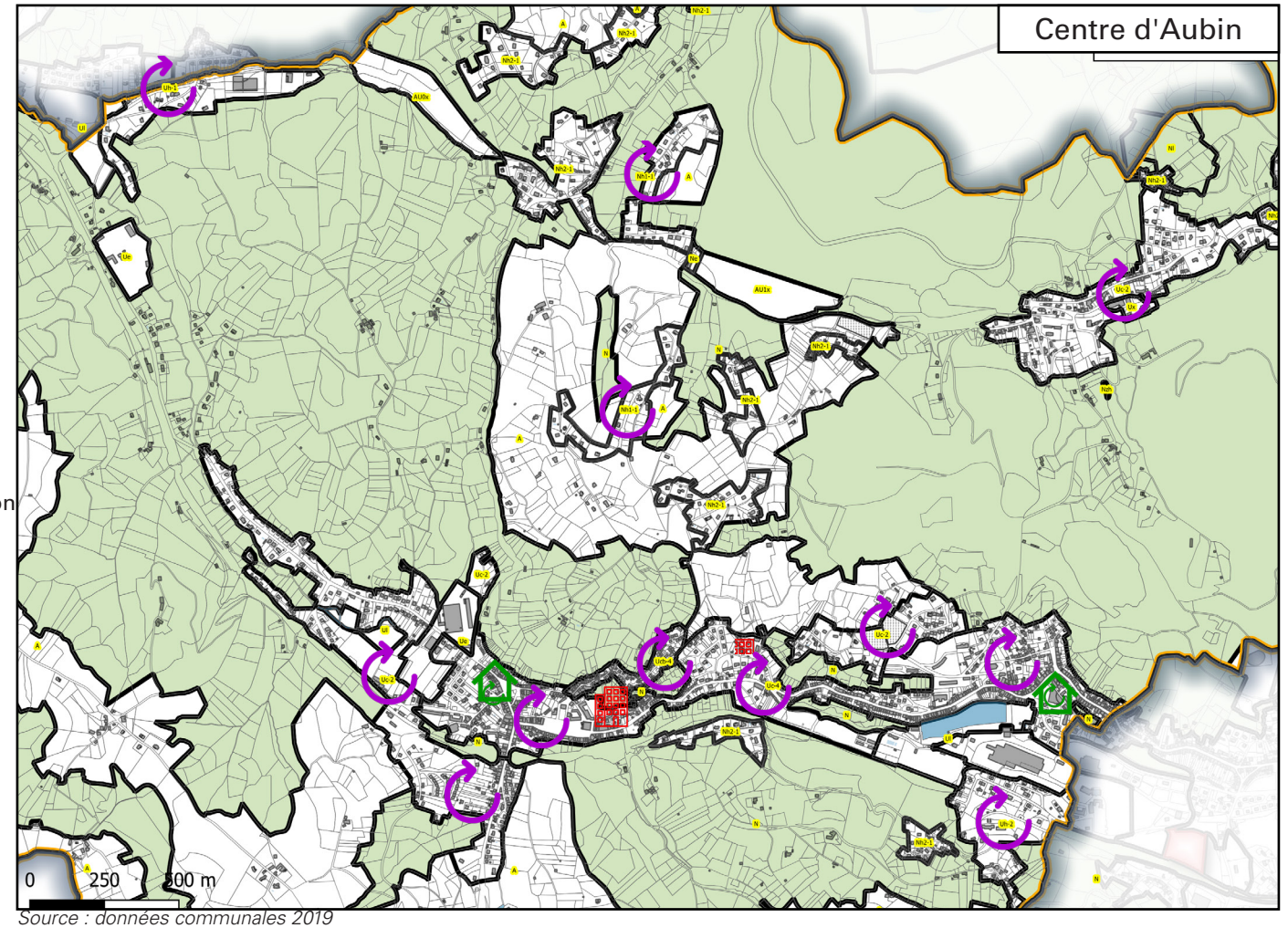

Source : données communales 2019

COMMUNE D'AUBIN

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh Zonage PLUi

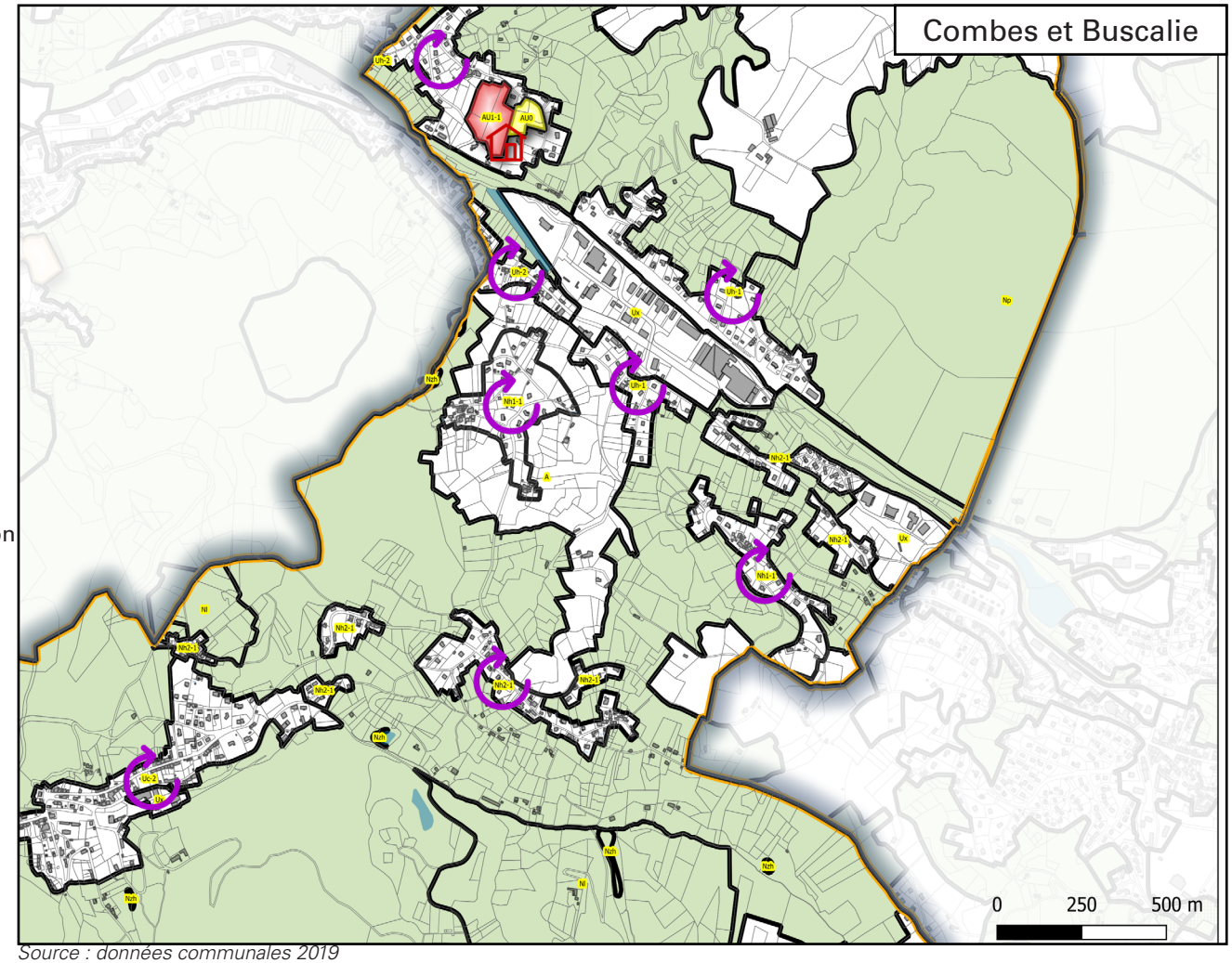

Source : données communales 2019

PERIMETRE D'INTERVENTION

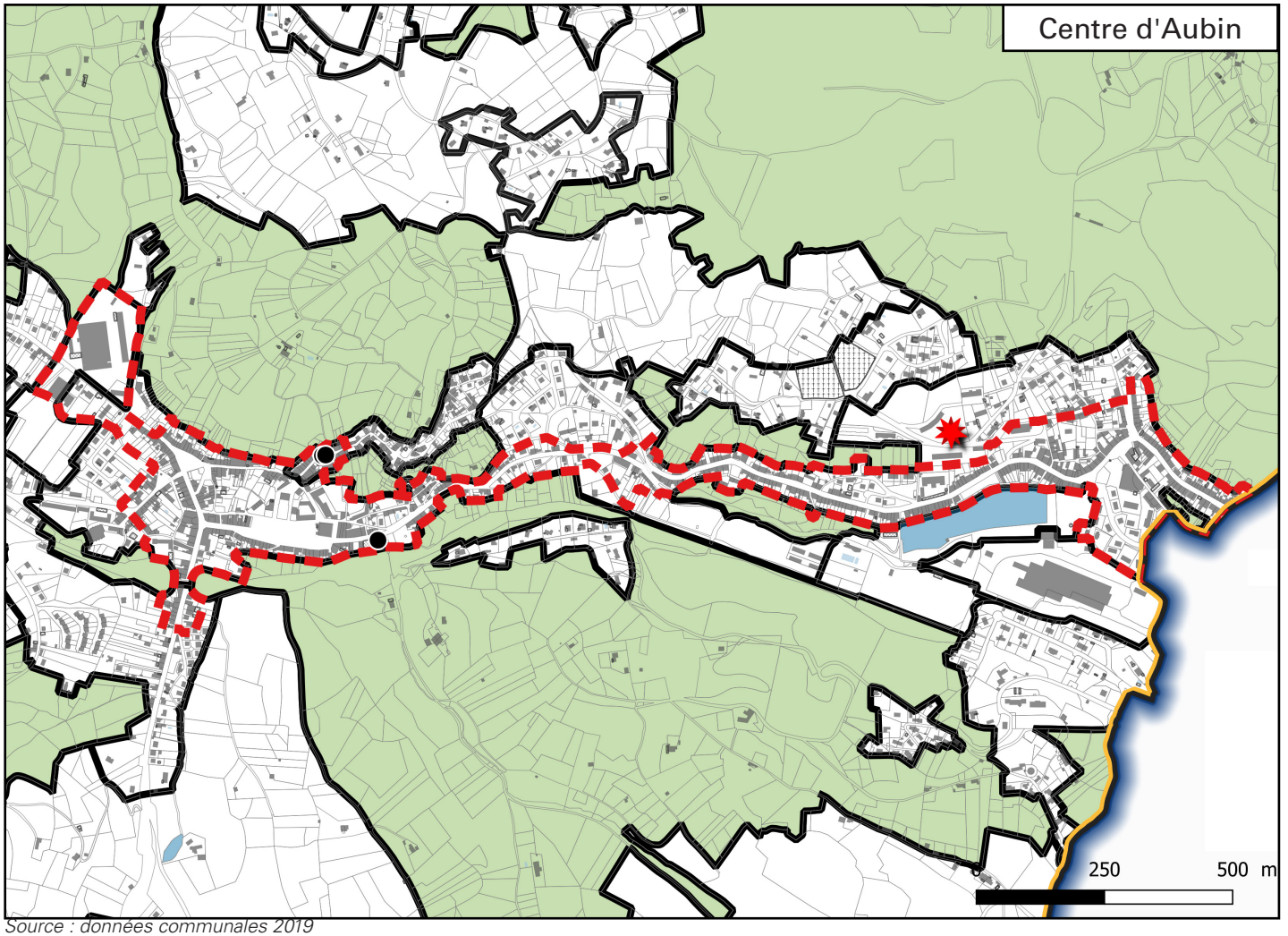

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Boisse-Penchot

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

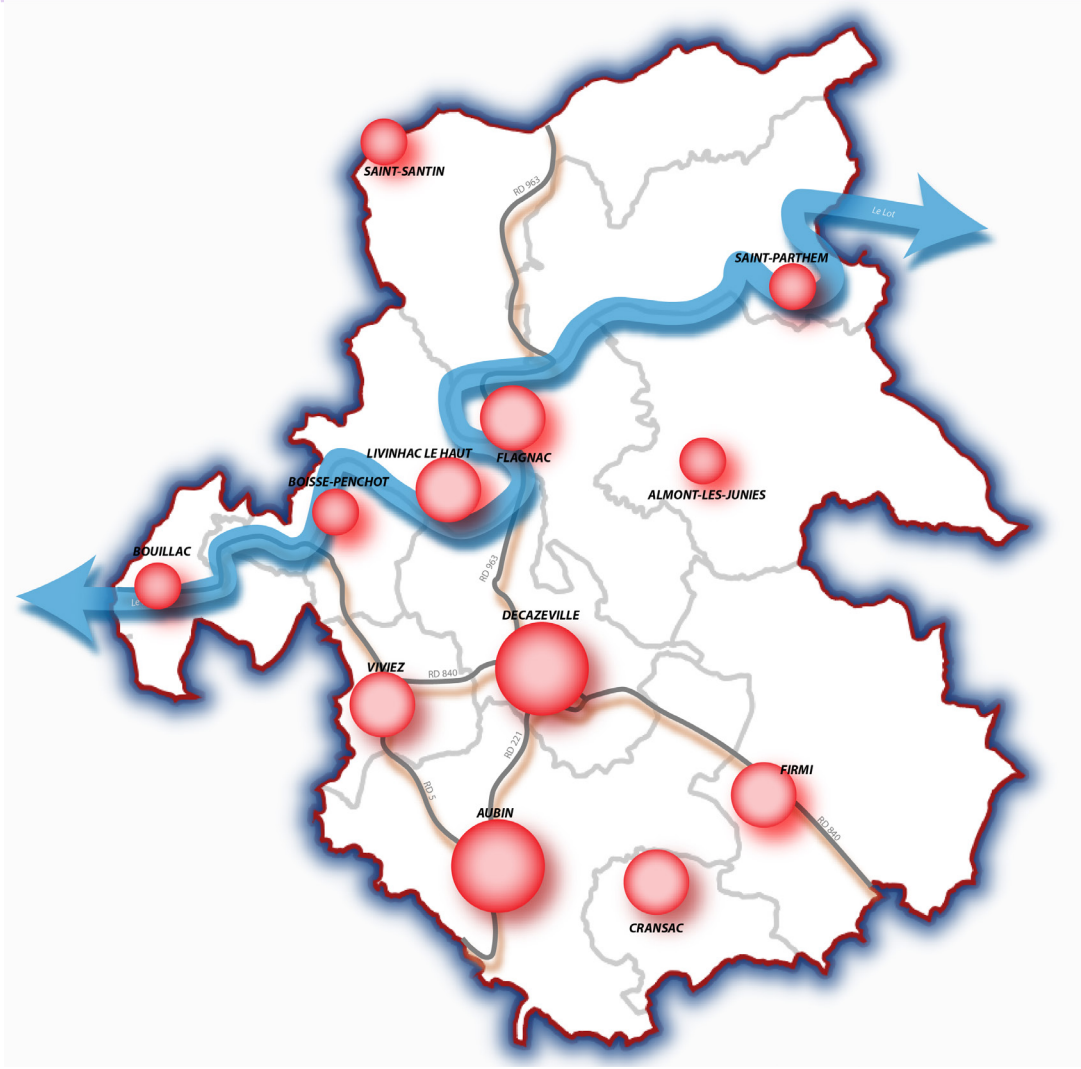

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Boisse-Penchot :

Boisse Penchot est une commune rurale au Nord-Ouest de l'intercommunalité en bordure du Lot.
L'évolution de l'urbanisation projetée concerne uniquement un confortement raisonné du centre-bourg afin de mettre en place un projet de développement urbain en cohérence avec les capacités communales.
Une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été définie au Nord Est de la commune en continuité des extensions pavillionnaires récentes pour faciliter l'intégration des nouveaux quartiers dans leur environnement.

COMMUNE DE BOISSE-PENCHOT

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Boisse Penchot	Decazeville Communauté
Population en 2015		523	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 0.6 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	29 %	27.0 %
	2015	28.3 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	12.3 %	17.3 %
	2015	13.6 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.2 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

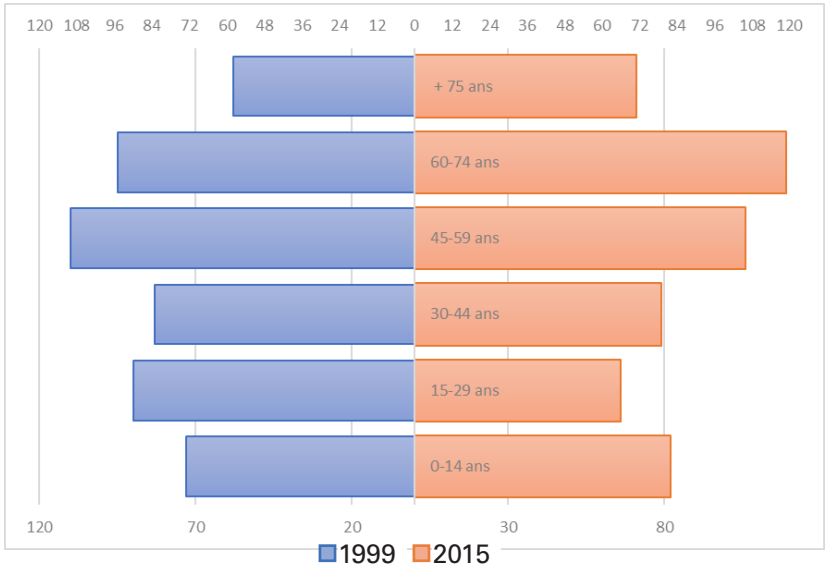

Habitat

Propriétaires 77.4 %

Locataires privés 18 %

Locataires sociaux 3.3 %

Dynamique de construction	Boisse-Penchot	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	1 par an	56 par an
Logements commencés	1 par an	50 par an

Logements vacants

Boisse-Penchot	Decazeville Communauté
63 logements vacants soit 19.5 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 1.6 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

20 répartis de la façon suivante :

- 18 en production neuve
- 2 en renouvellement urbain

Soit 3 logements par an

2020-2035 :

50 répartis de la façon suivante :

- 45 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 3 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			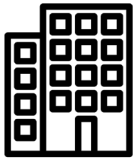
2020 - 2025	90 %	10 %	0 %
2020 - 2035	90 %	10 %	0 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 1.9 ha
- Extension zone AU1 : 0 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 1.9 ha
- Extension zone AU1 : 2.5 ha
- Extension zone AU0 : 1.3 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP Le Claux

2020 - 2035 :

20 logements individuels environ.

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 2 logements
- en extension urbaine : 18 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 25 logements

COMMUNE DE BOISSE-PENCHOT

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

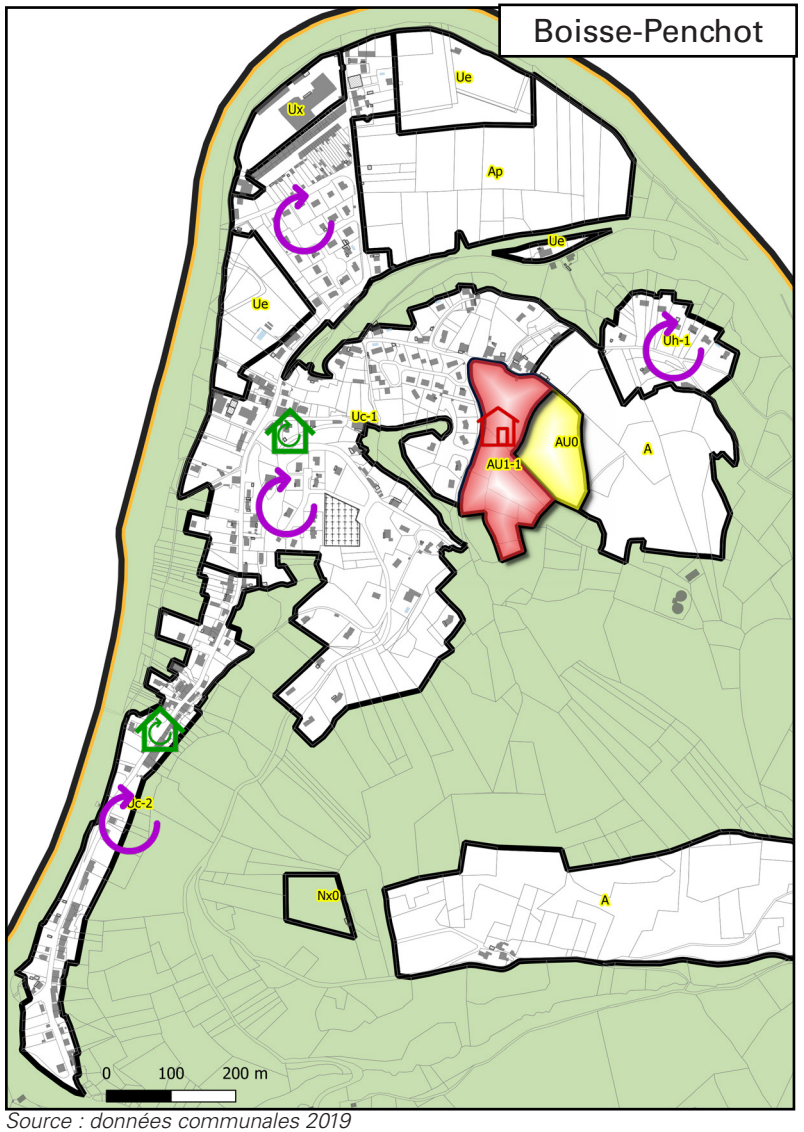

Source : données communales 2019

COMMUNE DE BOISSE-PENCHOT

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PERIMETRE D'INTERVENTION

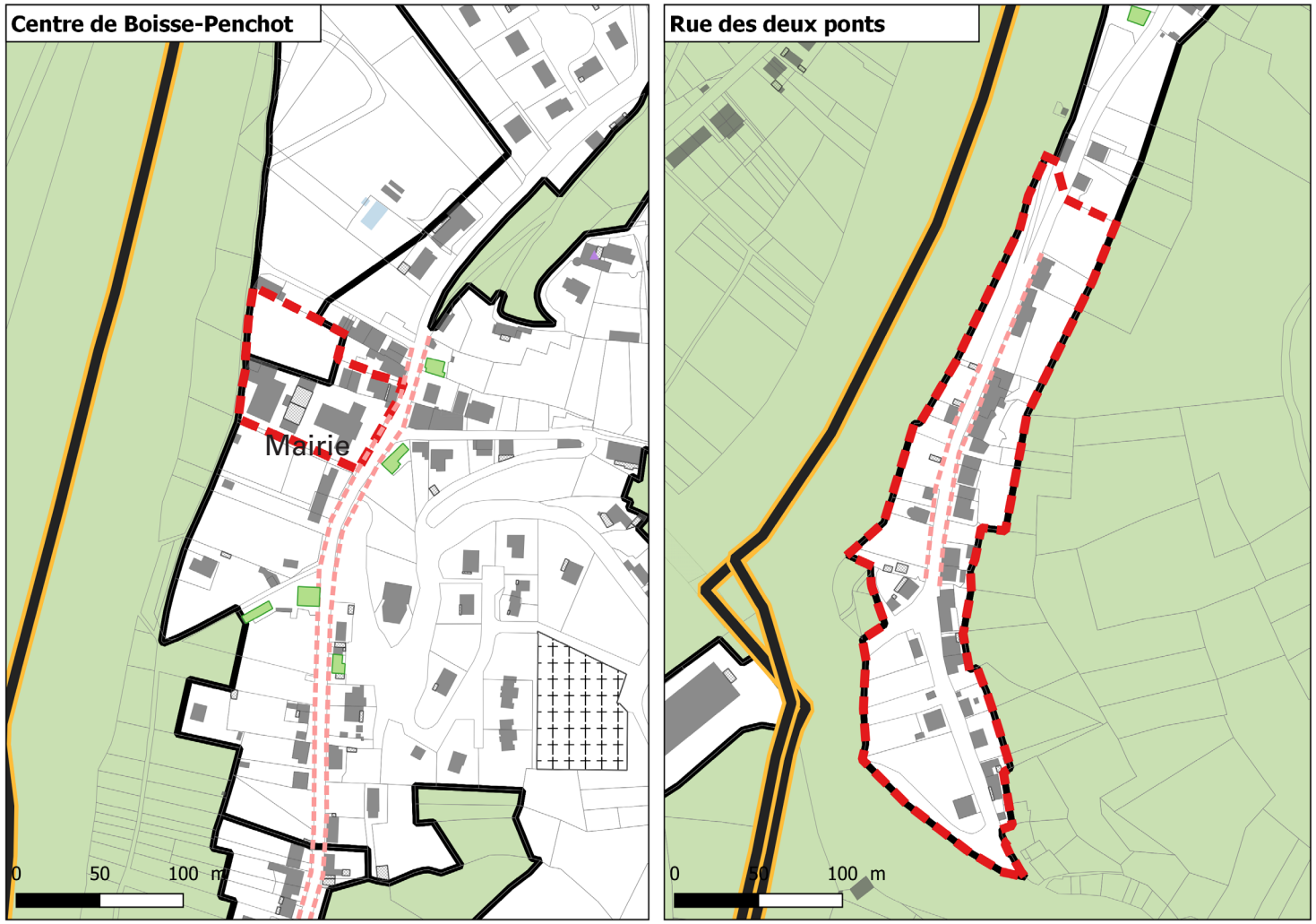

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Bouillac

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

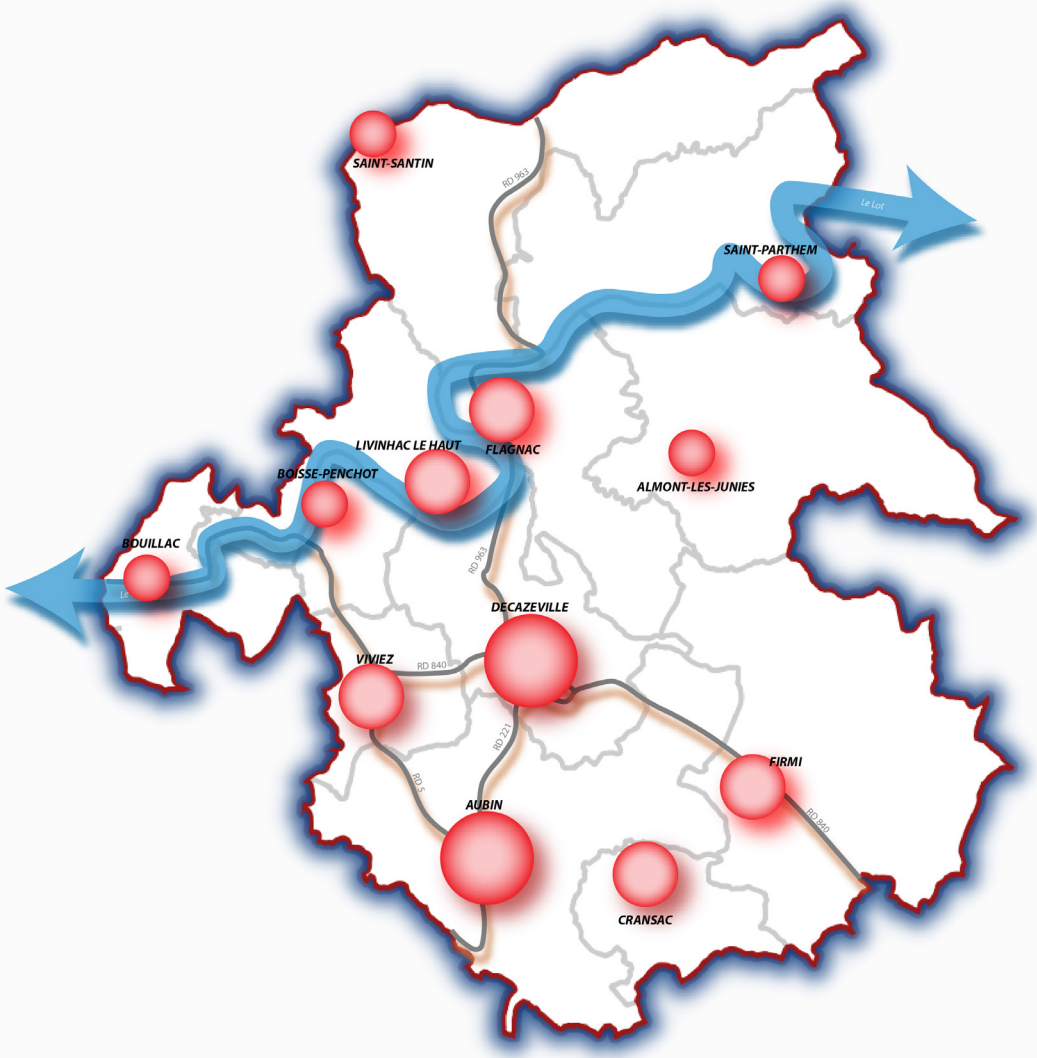

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Bouillac :

La commune de Bouillac matérialise l'entrée Ouest de l'intercommunalité depuis le Lot. Commune rurale au cadre de vie préservée, Bouillac connaitra une urbanisation limitée afin de préserver sa ruralité.
Le développement urbain sera uniquement sous la forme d'un confortement des espaces urbansiés existants par comblement des dents-creuses et extensions limitées du tissu urbain.
Ainsi, aucune Orientation d'Aménagement et de Programmation n'a été définie.

COMMUNE DE BOUILLAC

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Bouillac	Decazeville Communauté
Population en 2015		428	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 0.5 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	25.4 %	27.0 %
	2015	28.7 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	16.6 %	17.3 %
	2015	12.8 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.2 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

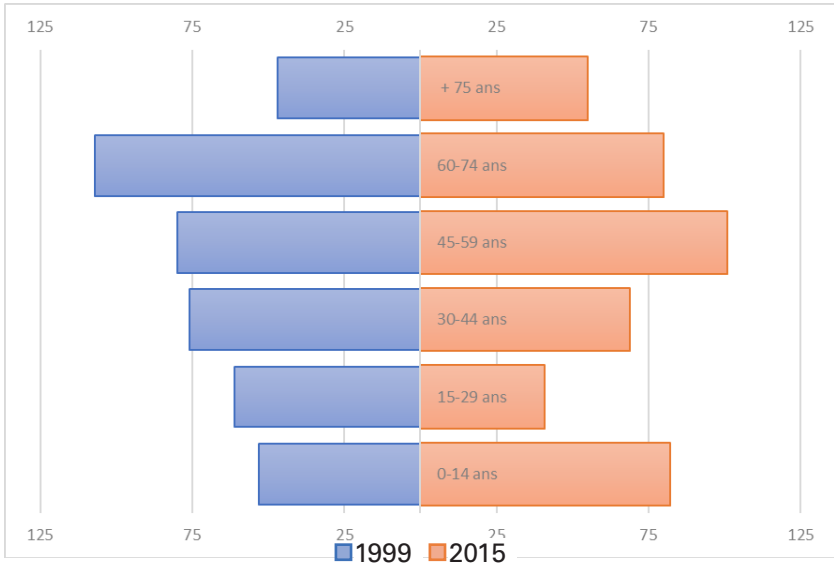

Habitat

Propriétaires

77.9 %

Locataires privés

14.9 %

Locataires sociaux

2.6 %

Dynamique de construction	Bouillac	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	1 par an	56 par an
Logements commencés	1 par an	50 par an

Logements vacants

Bouillac	Decazeville Communauté
50 logements vacants soit 18.5 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 1.9 ha entre 2007 et 2016

COMMUNE DE BOUILLAC

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

10 répartis de la façon suivante :

- 8 en production neuve
- 2 en renouvellement urbain

Soit 2 logements par an

2020-2035 :

25 répartis de la façon suivante :

- 20 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 2 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			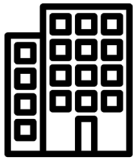
2020 - 2025	90 %	10 %	0 %
2020 - 2035	90 %	10 %	0 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 1 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 2.5 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 2 logements
- en extension urbaine : 8 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 20 logements

COMMUNE DE BOUILLAC

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

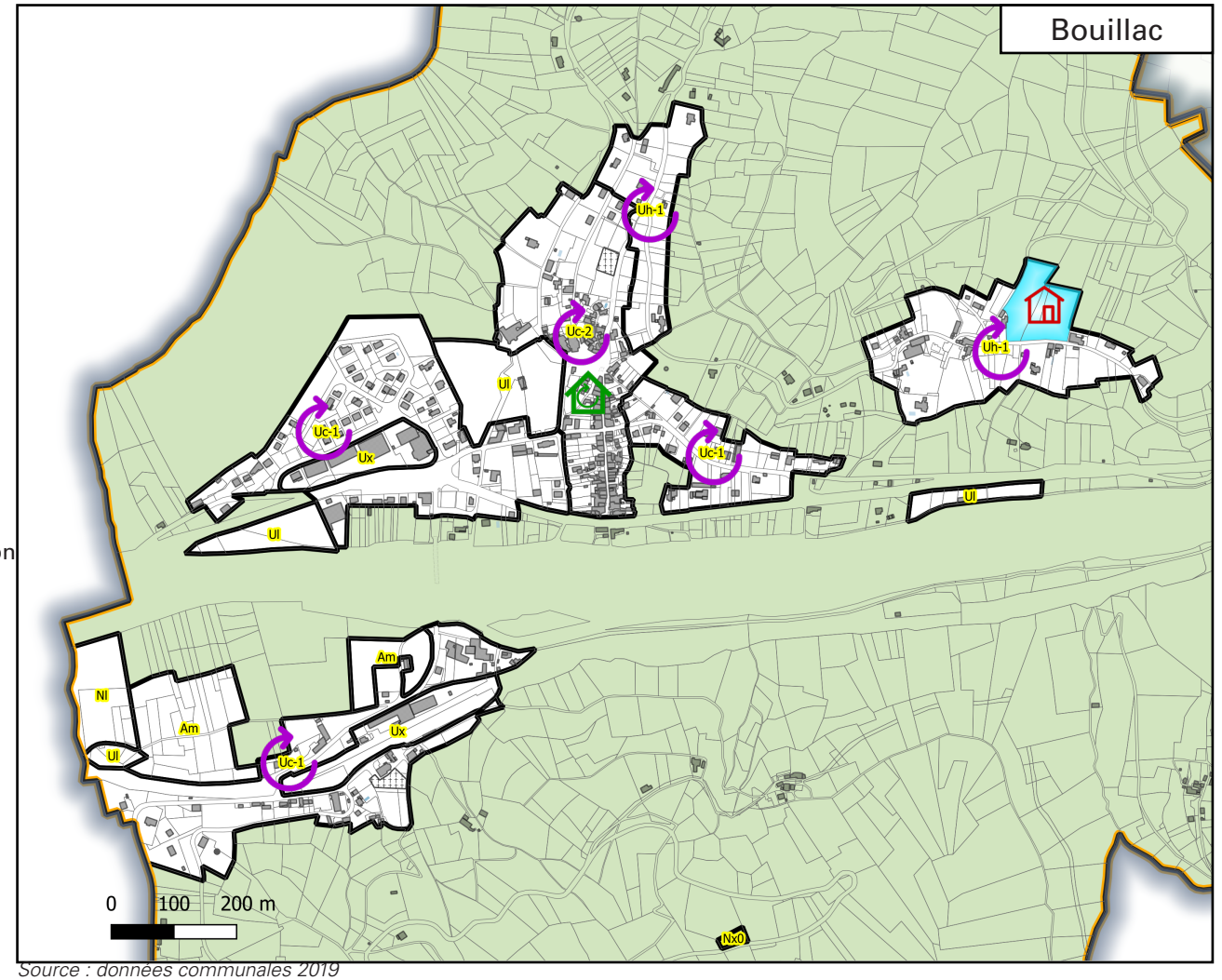

Source : données communales 2019

PERIMETRE D'INTERVENTION

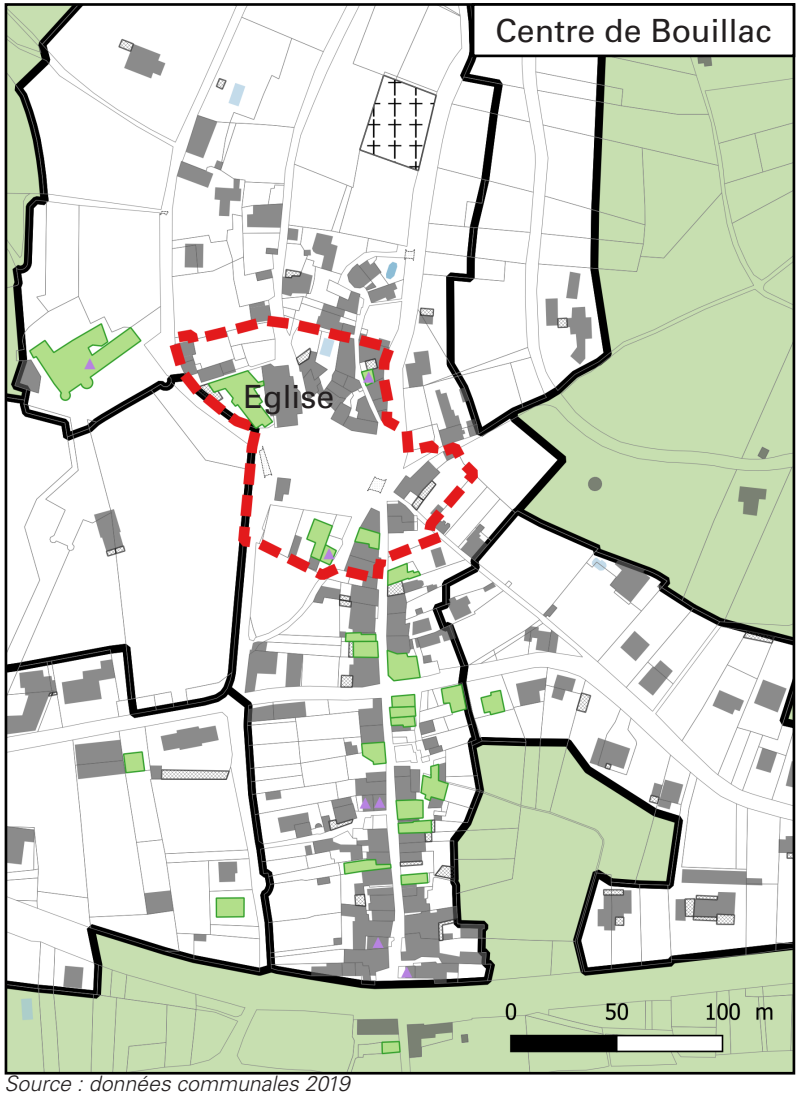

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale
Commune de Cransac

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

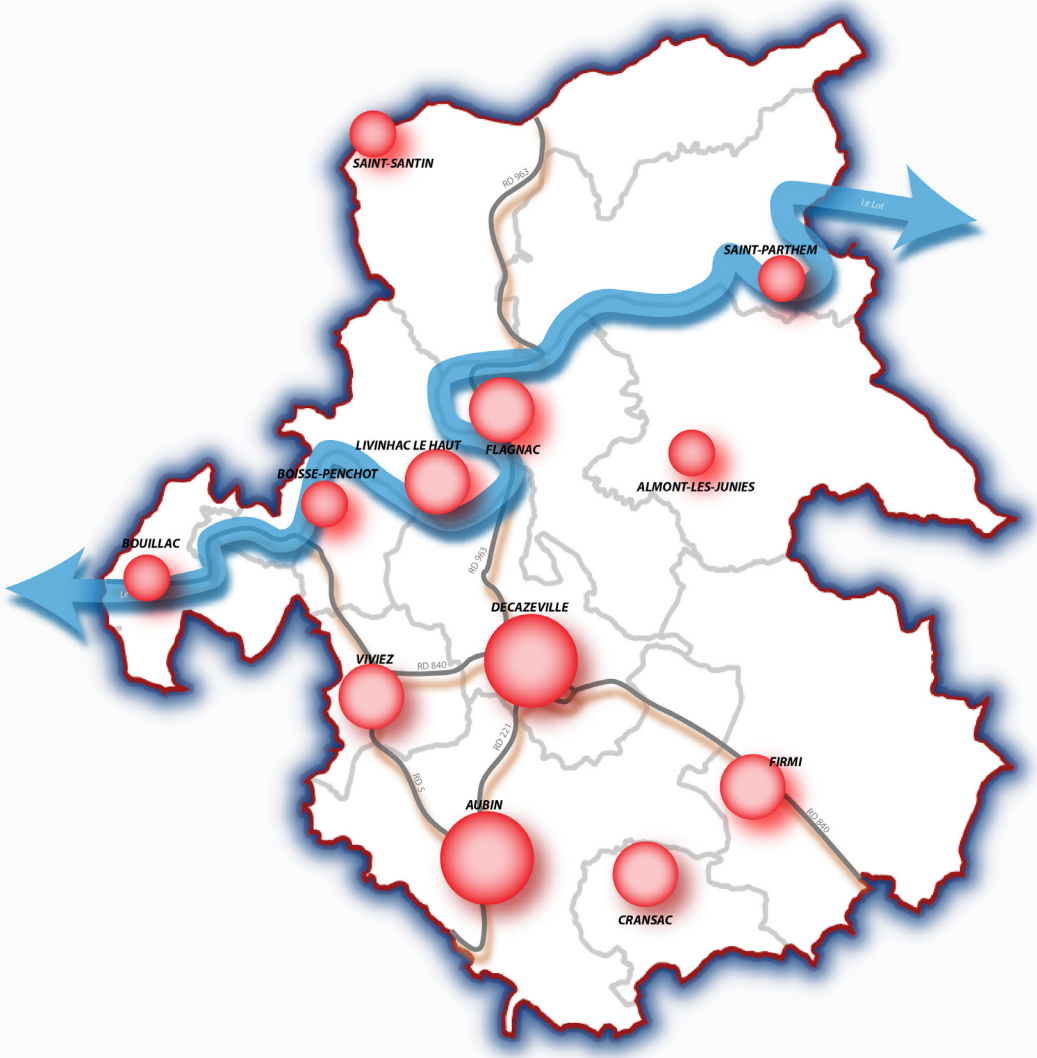

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Cransac :

La commune de Cransac est situé au Sud de l'intercommunalité. La labellisation "station classé de tourisme", unique en Aveyron, favorise l'attractivité touristique du territoire avec notamment le développement du thermalisme.
L'urbanisation future de Cransac a donc été réfléchi pour répondre à une double nécessité : permettre l'accueil de nouveaux habitants et répondre au besoin de logement des visiteurs et curistes.
Plusieurs Orientations d'Aménagemen et de Programmation ont été créées afin d'offrir une diversité de typologie de logements pour répondre aux besoins du plus grand nombre.
Une opération de revitalisation du centre-bourg de Cransac est envisagée dans le moyen terme (dispositif "Bourg-Centre" de la région Occitanie).

COMMUNE DE CRANSAC

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Cransac	Decazeville Communauté
Population en 2015		1 537	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 1.3 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	24.7 %	27.0 %
	2015	25 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	17.4 %	17.3 %
	2015	17.9 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		1.9 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

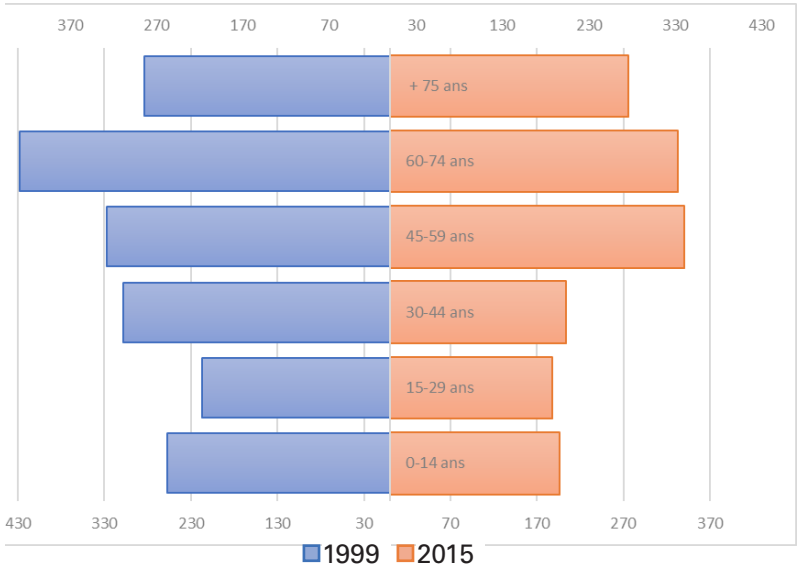

Habitat

Propriétaires

63 %

Locataires privés

27.1 %

Locataires sociaux

7.9 %

Dynamique de construction	Cransac	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	11 par an	56 par an
Logements commencés	4 par an	50 par an

Logements vacants

Cransac	Decazeville Communauté
255 logements vacants soit 18.5 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 6.9 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

50 répartis de la façon suivante :

- 25 en production neuve
- 25 en renouvellement urbain

Soit 8 logements par an

2020-2035 :

120 répartis de la façon suivante :

- 60 en production neuve
- 60 en renouvellement urbain

Soit 8 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			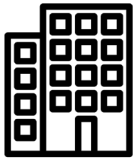
2020 - 2025	70 %	20 %	10 %
2020 - 2035	70 %	20 %	10 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 0.6 ha
- Extension zone AU1 : 1.5 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 2.1 ha
- Extension zone AU1 : 1.5 ha
- Extension zone AU0 : 1.4 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP Cayronie

2020 - 2025 :

18 logements individuels environ.

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 25 logements
- en extension urbaine : 7 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 60 logements
- en extension urbaine : 42 logements

COMMUNE DE CRANSAC

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

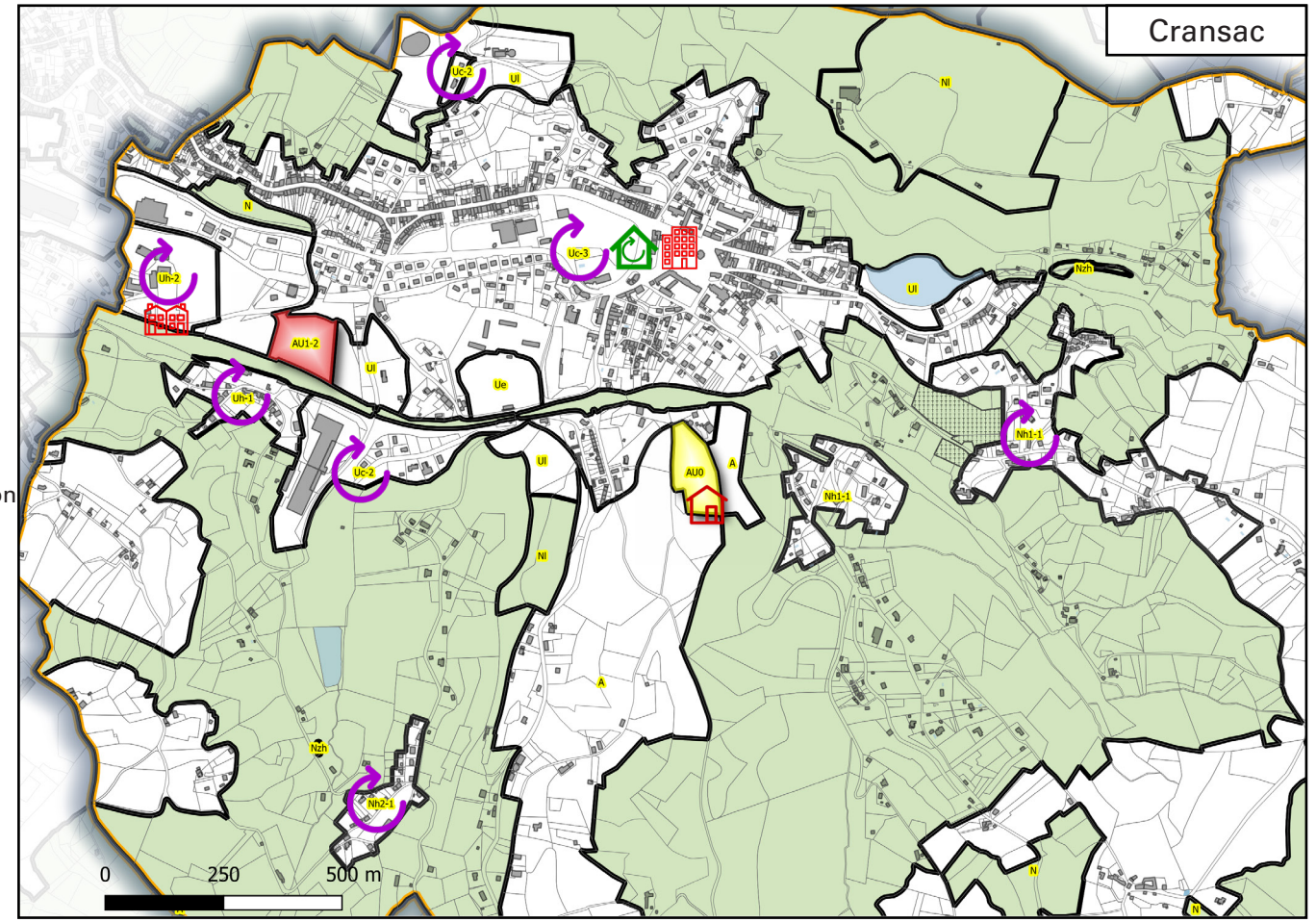

Source : données communales 2019

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh Zonage PLUi

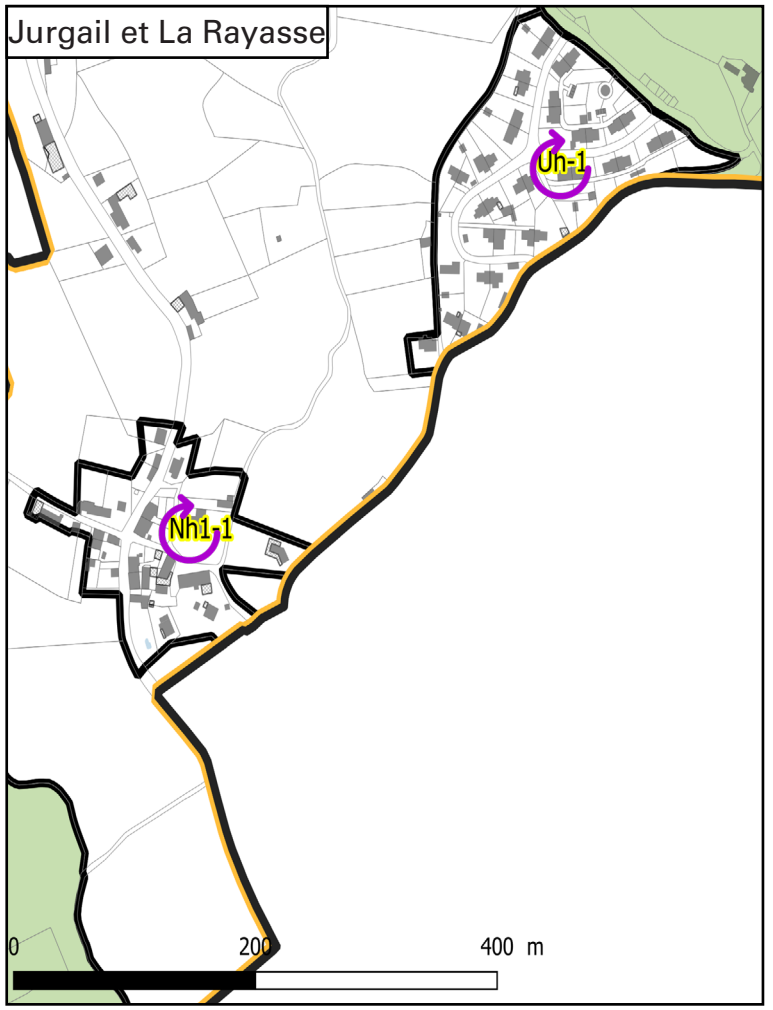

Source : données communales 2019

PERIMETRE D'INTERVENTION

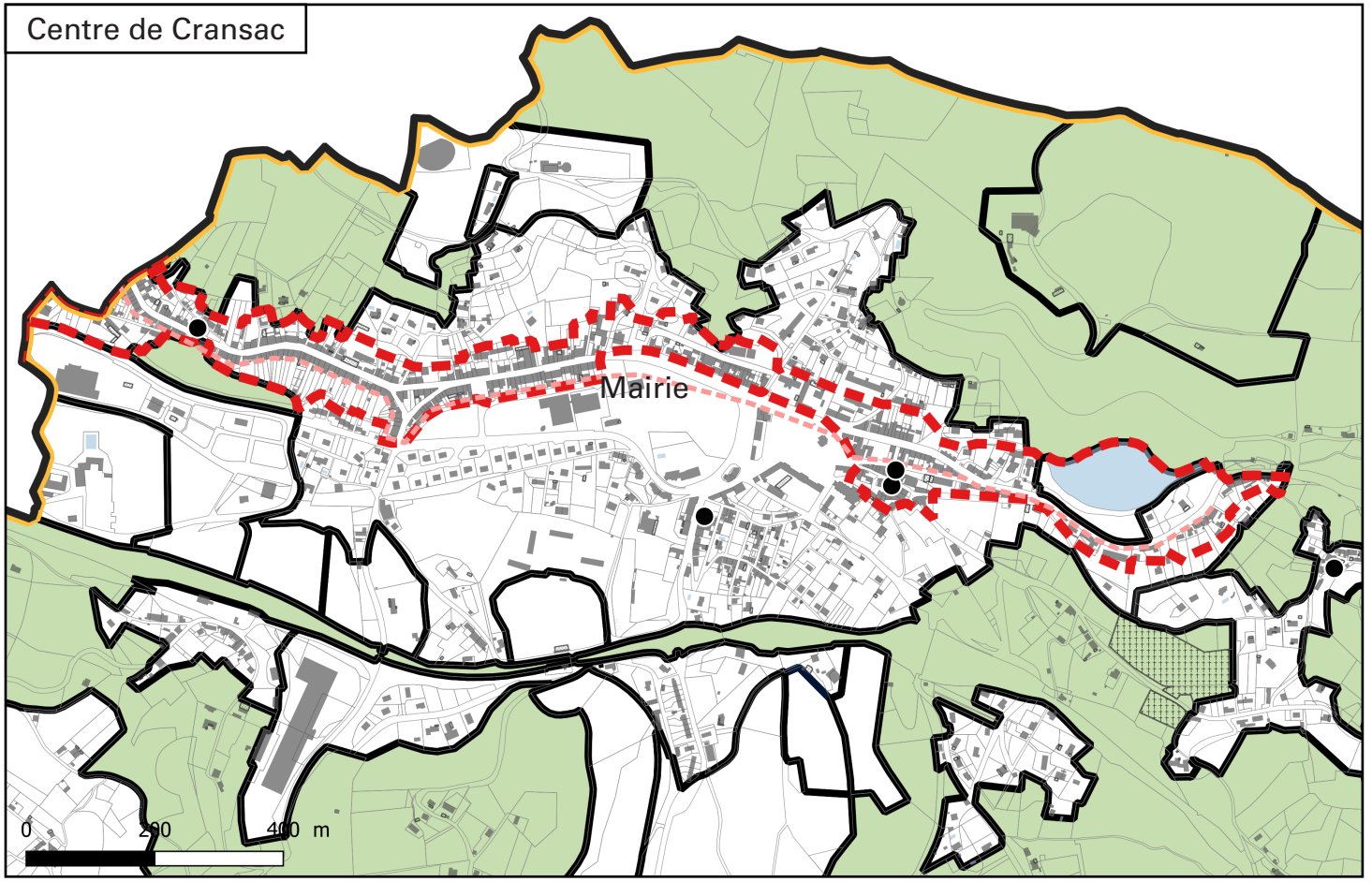

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Decazeville

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

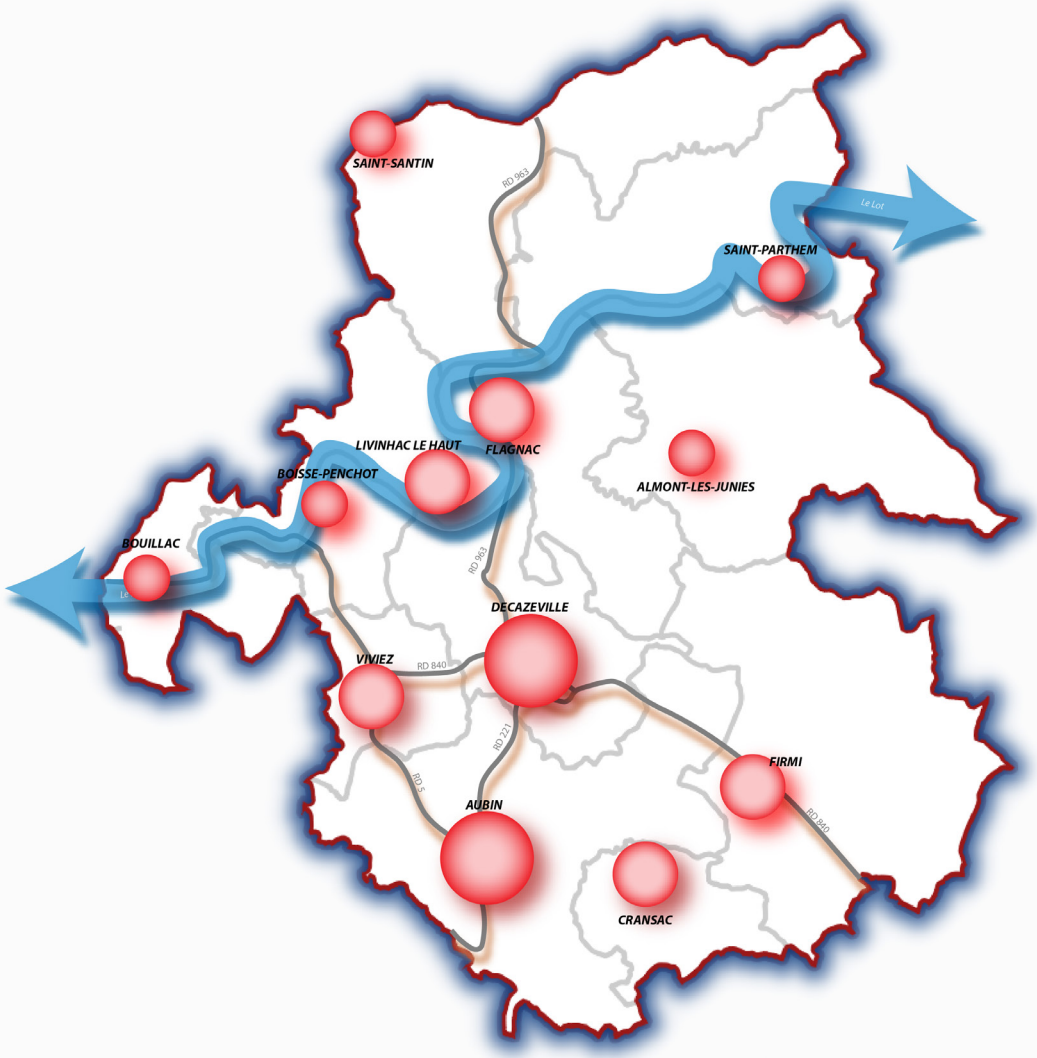

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Decazeville :

Decazeville est la ville centre de l'intercommunalité, elle regroupe la majorité des commerces, services et équipements.
L'objectif du PLUi-H est de redonner de la qualité dans le centre de la ville pôle afin de favoriser la réhabilitation des logements vacants.
Ainsi, l'urbanisation future de la commune se fera essentiellement sous la forme du renouvellement urbain afin de réinterroger l'ensemble des tissus urbains ne répondant plus aux exigences de modernité actuelles. L'amélioration de l'image de la ville pôle favorisera l'attractivité intercommunale et participera au renouvellement de la population.
L'opération de revitalisation du centre-bourg (AMI Centre Bourg) et le dispositifs Bourg-Centre Occitanie vont dans ce sens.

COMMUNE DE DECAZEVILLE

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Decazeville	Decazeville Communauté
Population en 2015		5 521	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 1.7 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	29.6 %	27.0 %
	2015	28.2 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	19.4 %	17.3 %
	2015	18.9 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		1.8 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

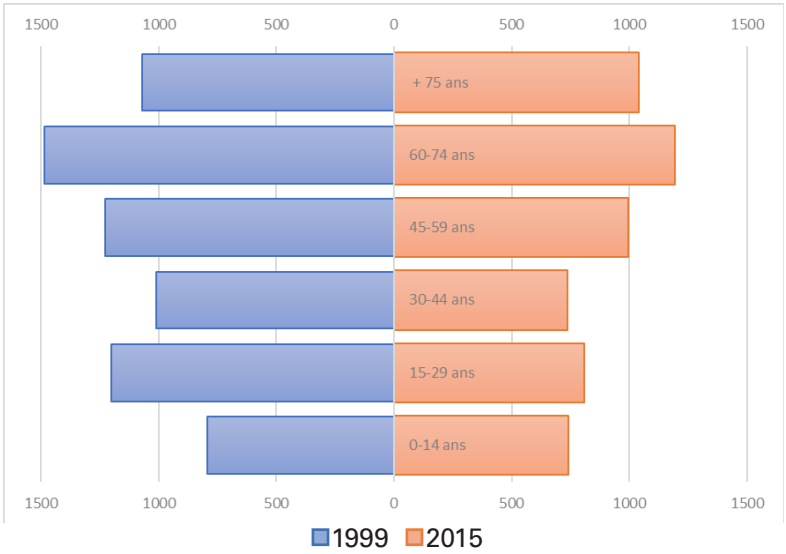

Habitat

Propriétaires 49 %

Locataires privés 24.9 %

Locataires sociaux 24.5 %

Dynamique de construction	Decazeville	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	8 par an	56 par an
Logements commencés	10 par an	50 par an

Logements vacants

Decazeville	Decazeville Communauté
817 logements vacants soit 21.6 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 8.2 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

170 répartis de la façon suivante :

- 40 en production neuve
- 130 en renouvellement urbain

Soit 28 logements par an

2020-2035 :

430 répartis de la façon suivante :

- 110 en production neuve
- 320 en renouvellement urbain

Soit 28 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			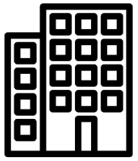
2020 - 2025	50 %	25 %	25 %
2020 - 2035	50 %	25 %	25 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 1.3 ha
- Extension zone AU1 : 1.4 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 3.2 ha
- Extension zone AU1 : 2.9 ha
- Extension zone AU0 : 1.8 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP

2020 - 2025 : Fontvergne

20 logements individuels environ,

2020 - 2035 : Albrespic

15 logements envron en collectif environ et/ou individuels,

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 130 logements
- en extension urbaine : 20 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 320 logements
- en extension urbaine : 75 logements

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh Zonage PLUi

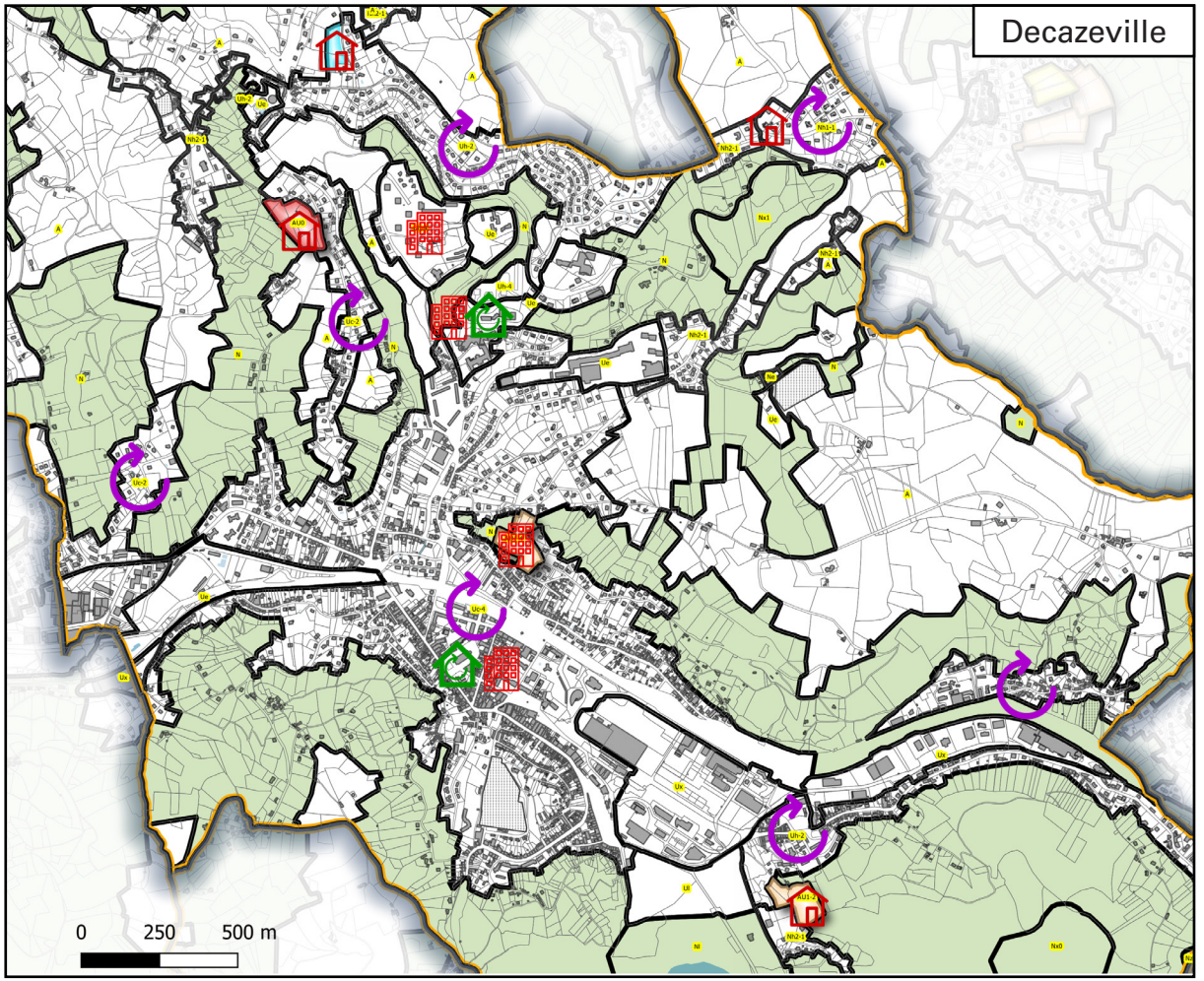

Source : données communales 2019

PERIMETRE D'INTERVENTION

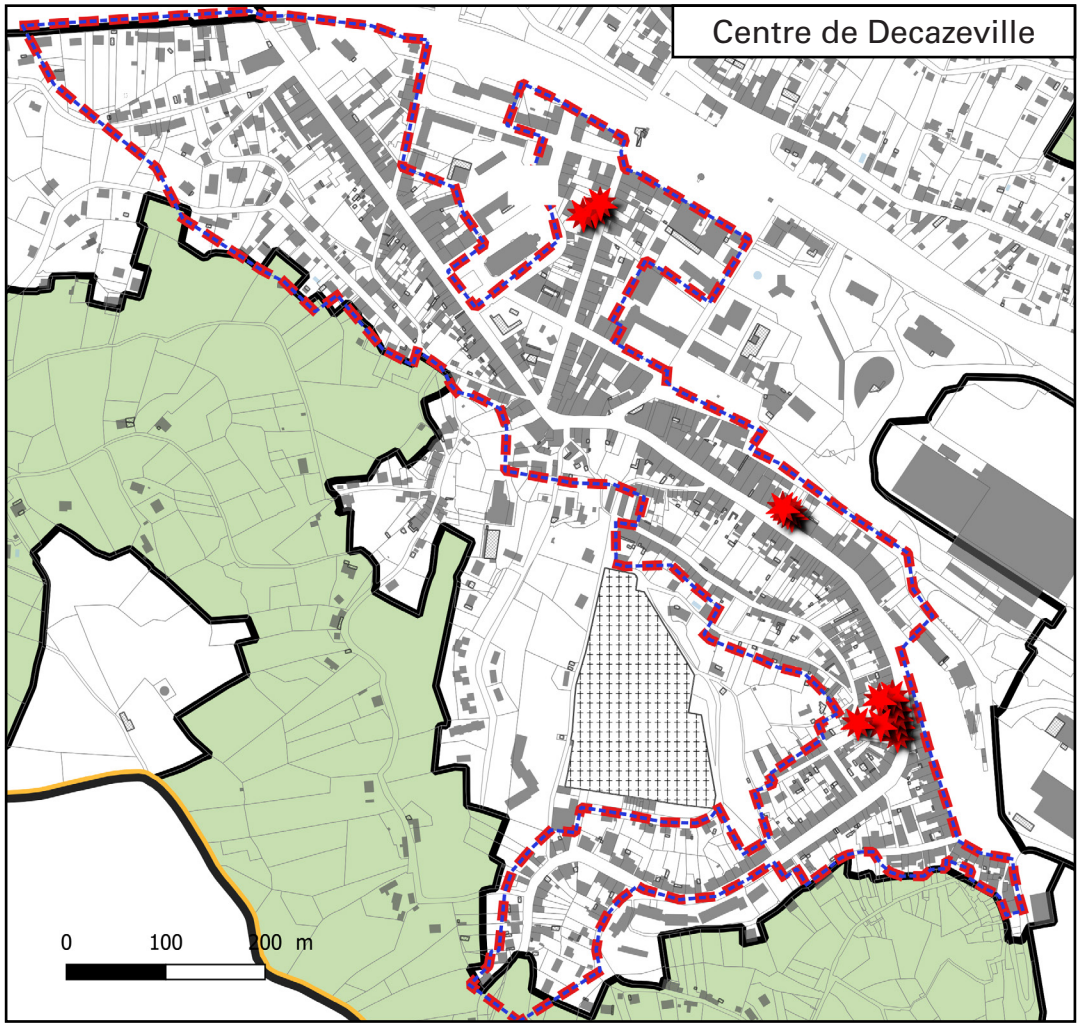

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Firmi

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

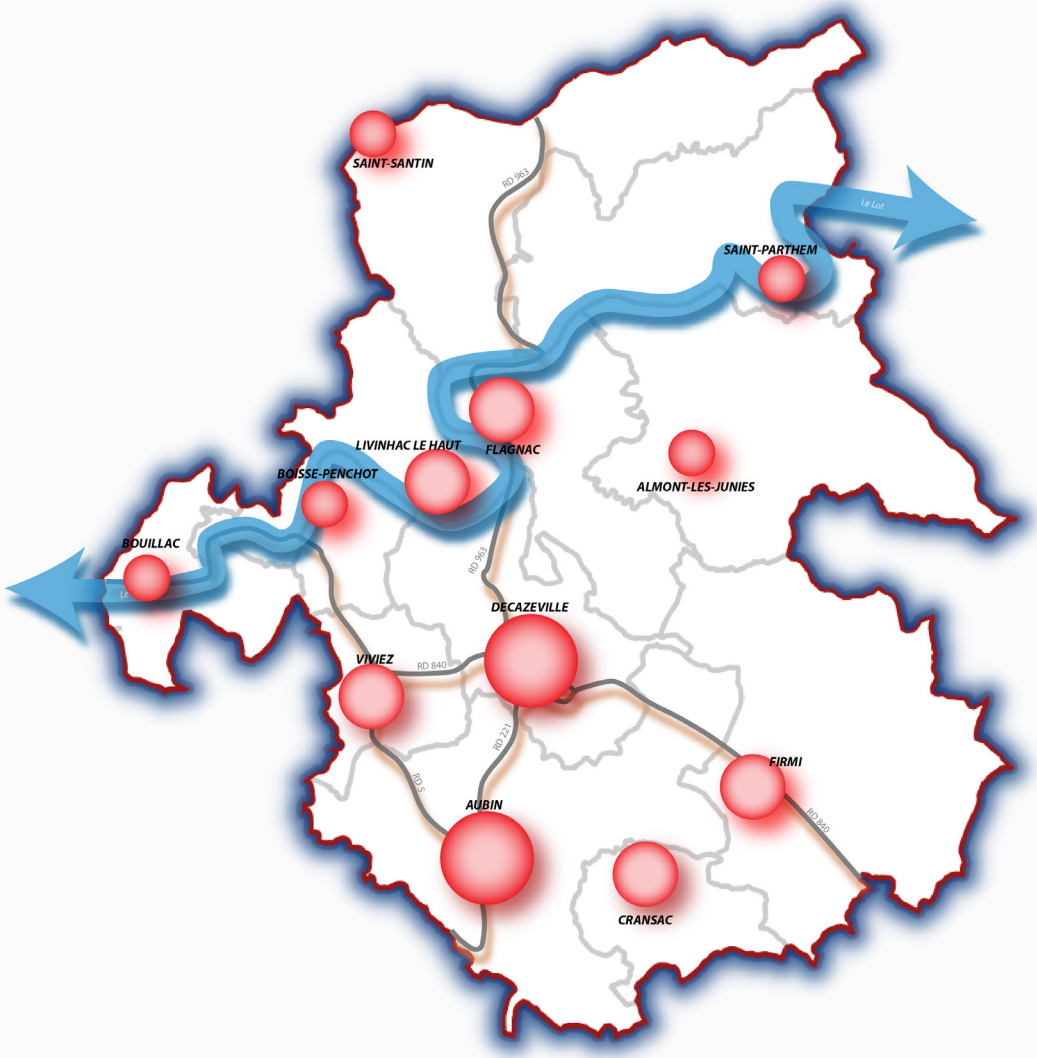

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Firmi :

Considérée comme une commune urbaine du bassin Decazevillois, Firmi bénéficie toutefois d'un paysage rural identique aux communes de la vallée du Lot.
Afin d'affirmer cette complémentarité entre les tissus urbains et ruraux, l'urbanisation de Firmi se concentre autour du centre mais aussi autour du hameau de la Bessenoits.
Trois Orientations d'Aménagement et de Programamtion ont été définit pour organiser l'aménagement du territoire : deux dans le centre de Firmi et une sur le secteur de la Bessenoits.
La commune bénéficie du dispositifs Bourg-Centre Occitanie.

COMMUNE DE FIRMI

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Firmi	Decazeville Communauté
Population en 2015		2 430	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 0.7 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	25.8 %	27.0 %
	2015	24.8 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	15.9 %	17.3 %
	2015	17.8 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.1 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

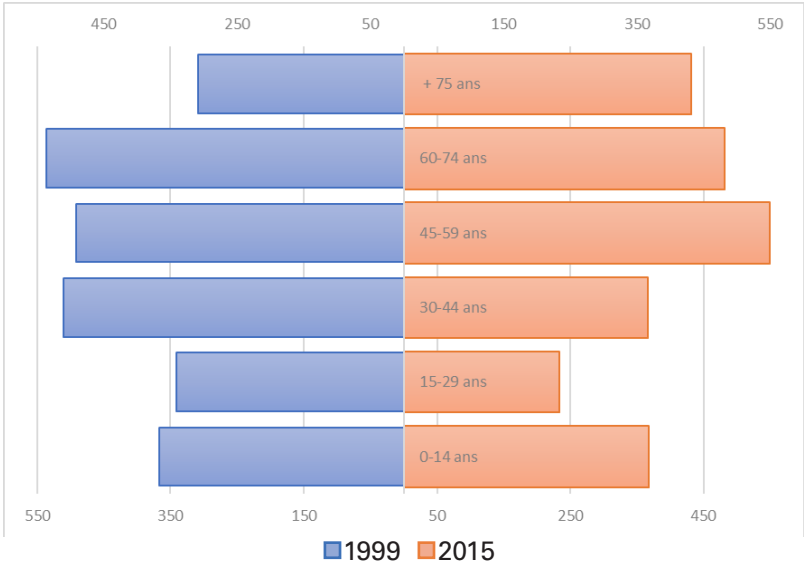

Habitat

Propriétaires

74.3 %

Locataires privés

16.9 %

Locataires sociaux

7 %

Dynamique de construction	Firmi	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	7 par an	56 par an
Logements commencés	6 par an	50 par an

Logements vacants

Firmi	Decazeville Communauté
183 logements vacants soit 13.2 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à10.1 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

32 répartis de la façon suivante :

- 30 en production neuve
- 2 en renouvellement urbain

Soit 6 logements par an

2020-2035 :

90 répartis de la façon suivante :

- 85 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 6 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

2020 - 2025	70 %	20 %	10 %
2020 - 2035	70 %	20 %	10 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 1 ha
- Extension zone AU1 : 2.1 ha
- Densification zone AU1 : 0.7 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 2.9 ha
- Extension zone AU1 : 6.1 ha
- Densification zone AU1 : 0.7 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP

2020 - 2025 : La Peyre

22 logements individuels environ,

2020 - 2035 : La découverte et la Bessenoits

27 logements individuels et 10 maisons groupées environ,

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 2 logements
- en extension urbaine : 8 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 25 logements

COMMUNE DE FIRMI

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 - temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 - temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 - temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

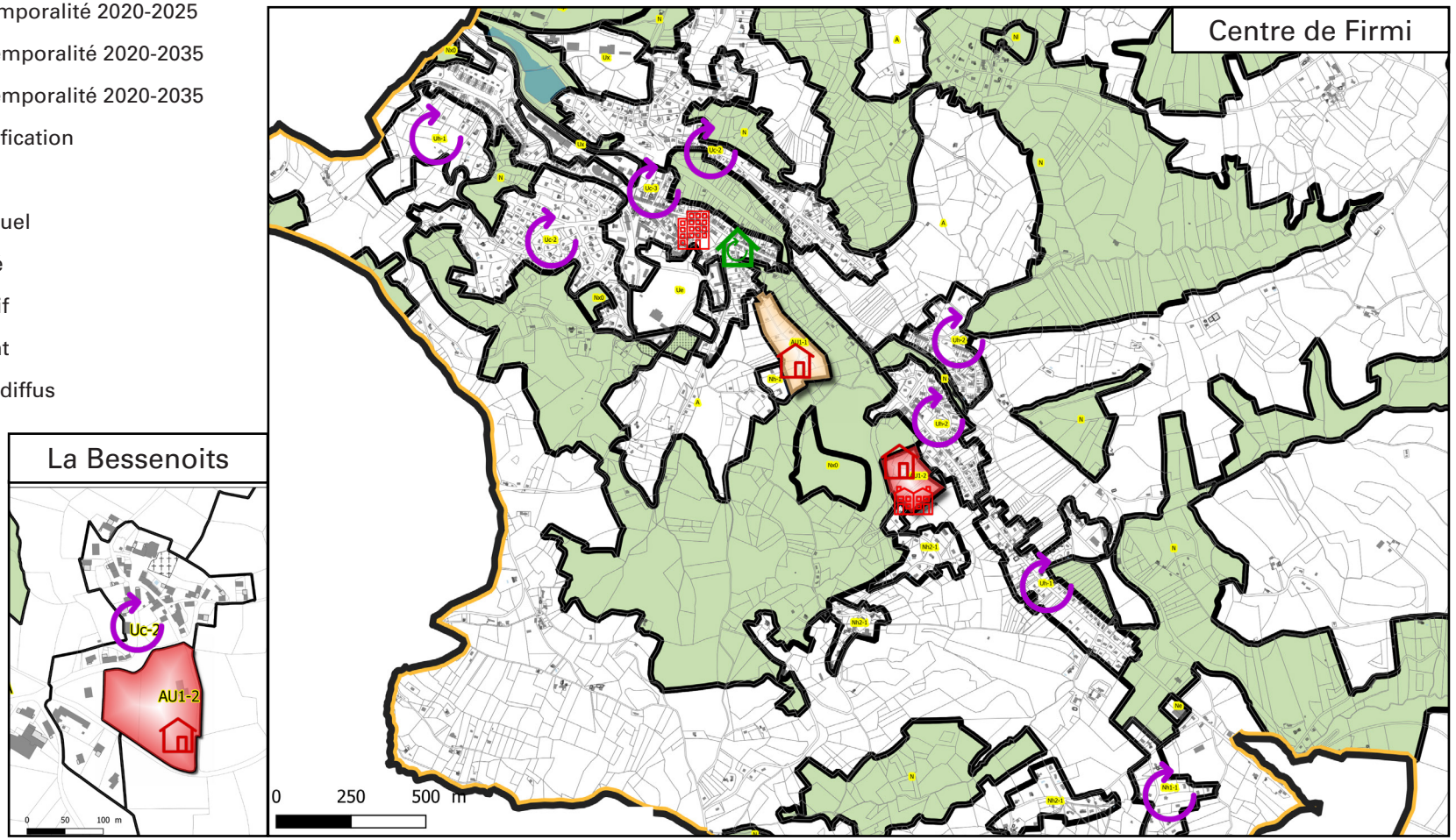

Source : données communales 2019

PERIMETRE D'INTERVENTION

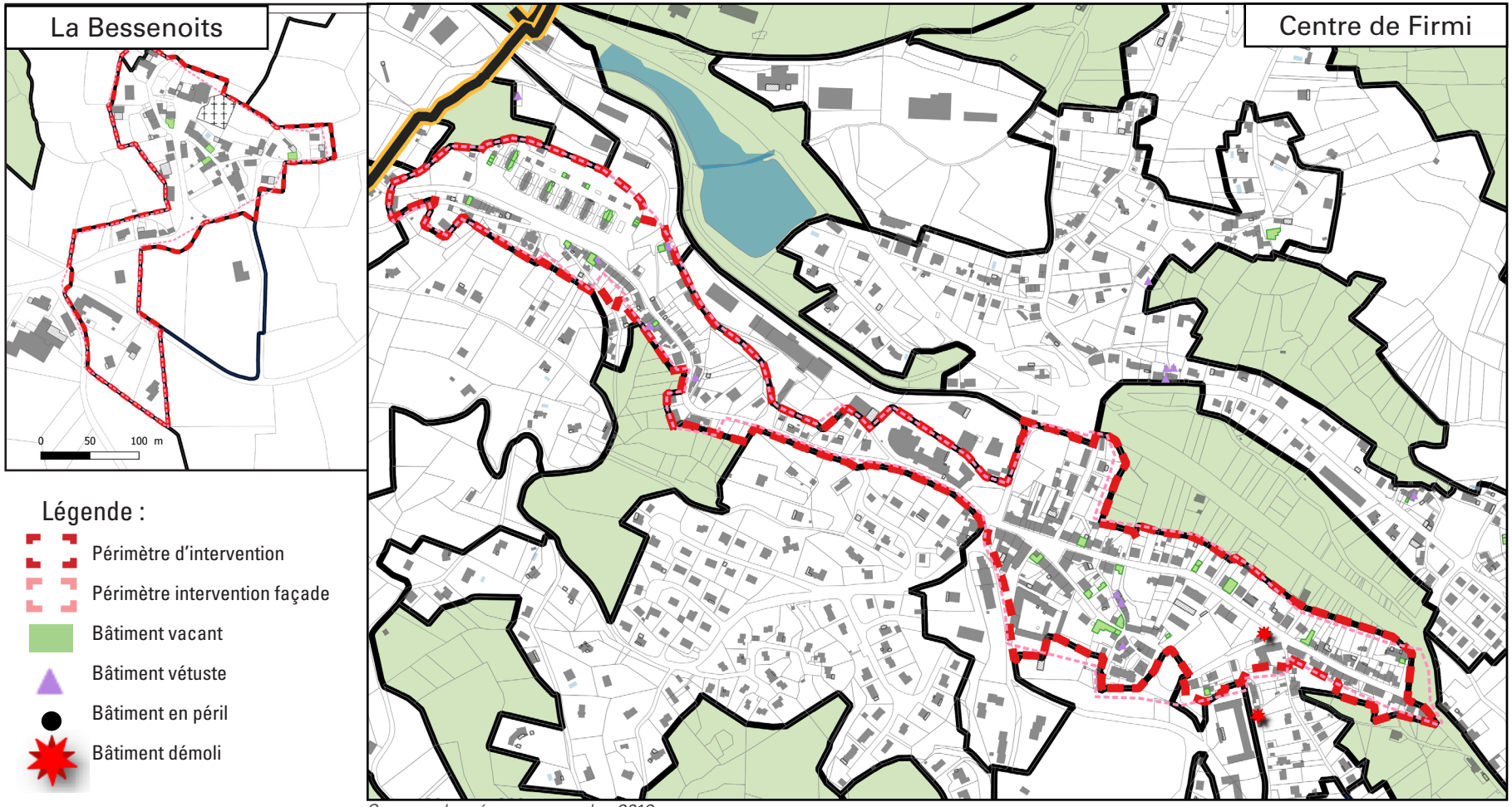

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Flagnac

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

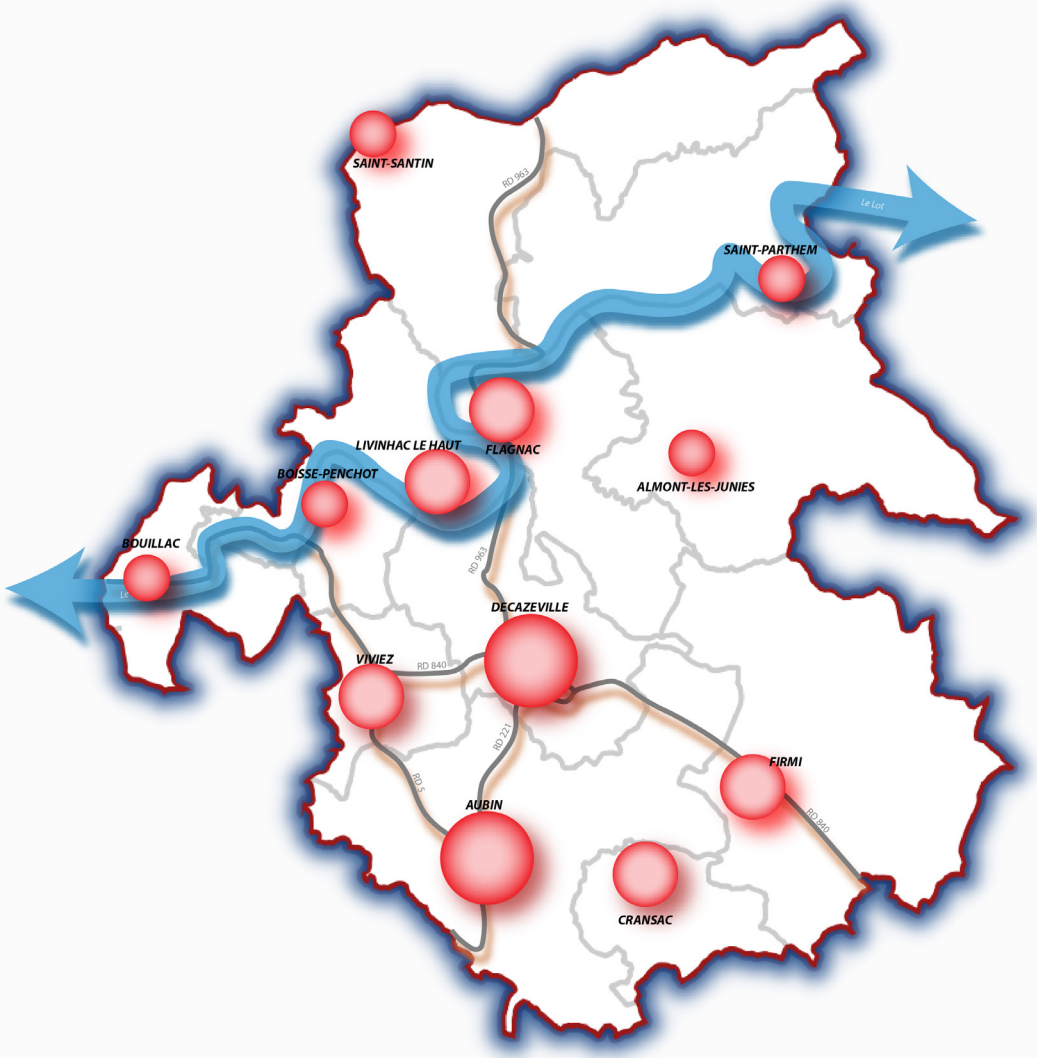

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Flagnac :

Le centre-bourg de Flagnac est situé dans une méandre du Lot sur sa rive gauche.
La commune a la spécificité d'avoir deux centralités quasiment aussi importante l'une par rapport à l'autre : le centre-bourg et le village d'Agnac.
L'urbanisation de la commune vise donc à développer ces deux centralités par le biais d'Opérations d'Aménagement et de Programmation afin de limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels.

COMMUNE DE FLAGNAC

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Flagnac	Decazeville Communauté
Population en 2015		1 065	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		1.6 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	27.7 %	27.0 %
	2015	24.7 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	11.6 %	17.3 %
	2015	14 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.2 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

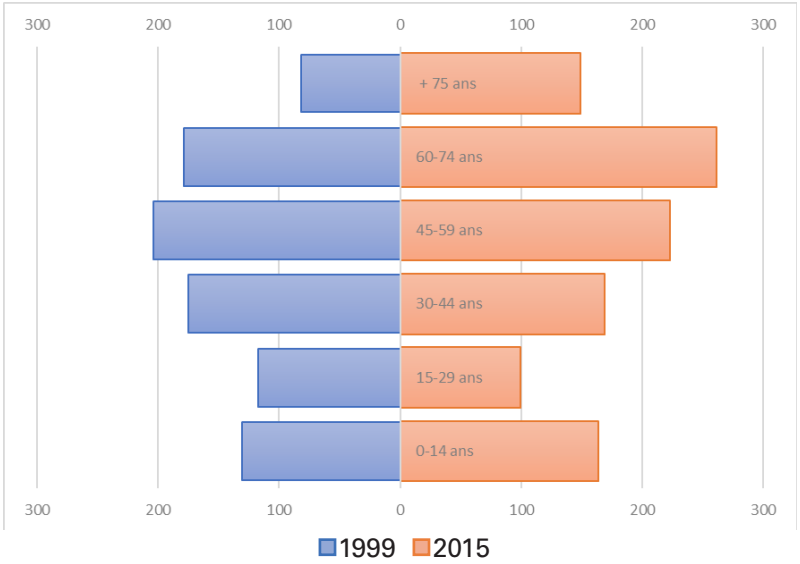

Habitat

Propriétaires
85.2 %

Locataires privés
12.3 %

Locataires sociaux
0.9 %

Dynamique de construction	Flagnac	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	6 par an	56 par an
Logements commencés	5 par an	50 par an

Logements vacants

Flagnac	Decazeville Communauté
67 logements vacants soit 11.7 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 9.7 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

40 répartis de la façon suivante :

- 35 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 7 logements par an

2020-2035 :

100 répartis de la façon suivante :

- 90 en production neuve
- 10 en renouvellement urbain

Soit 7 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			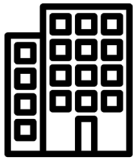
2020 - 2025	80 %	10 %	10 %
2020 - 2035	80 %	10 %	10 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 2.2 ha
- Extension zone AU1 : 0 ha
- Densification zone AU1 : 0.32 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 3.3 ha
- Extension zone AU1 : 3.4 ha
- Densification zone AU1 : 0.67 ha
- Extension zone AU0 : 3.2 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP

2020 - 2025 : Anglars phase 1 et 2

8 logements collectifs environ,

2020 - 2035 : Anglars phase 3

3 logements individuels environ,

2020 - 2035 : Agnac

27 logements individuels environ,

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 27 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 10 logements
- en extension urbaine : 52 logements

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

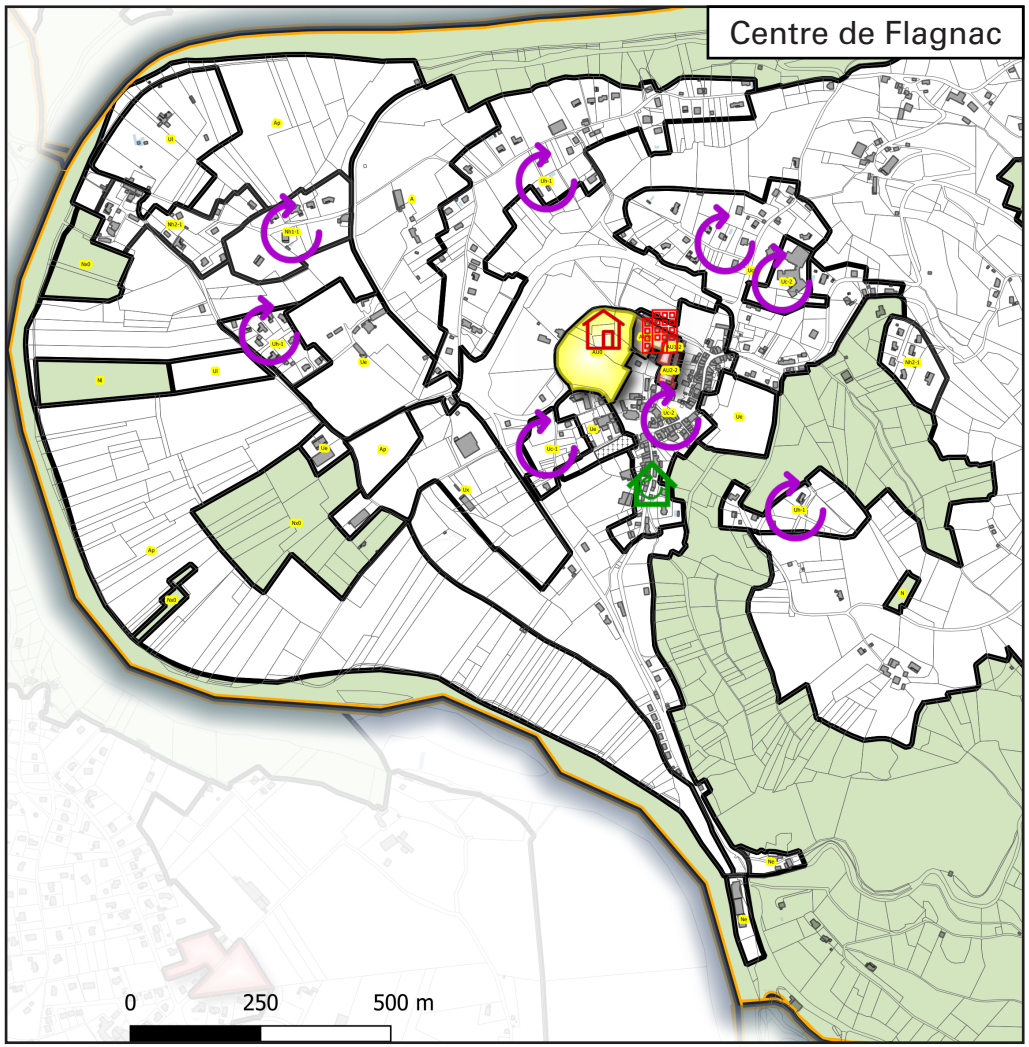

Source : données communales 2019

COMMUNE DE FLAGNAC

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh Zonage PLUi

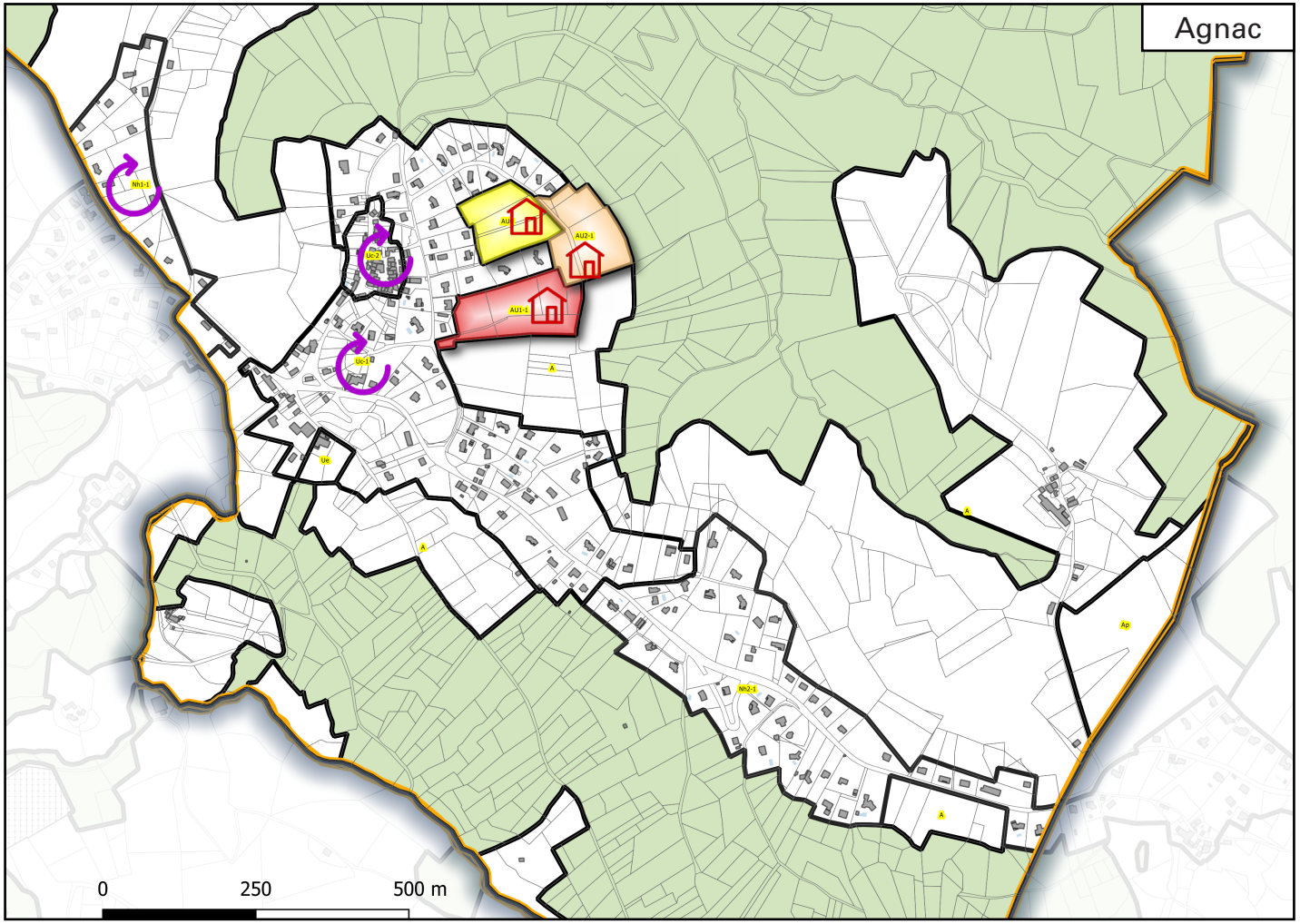

Source : données communales 2019

PERIMETRE D'INTERVENTION

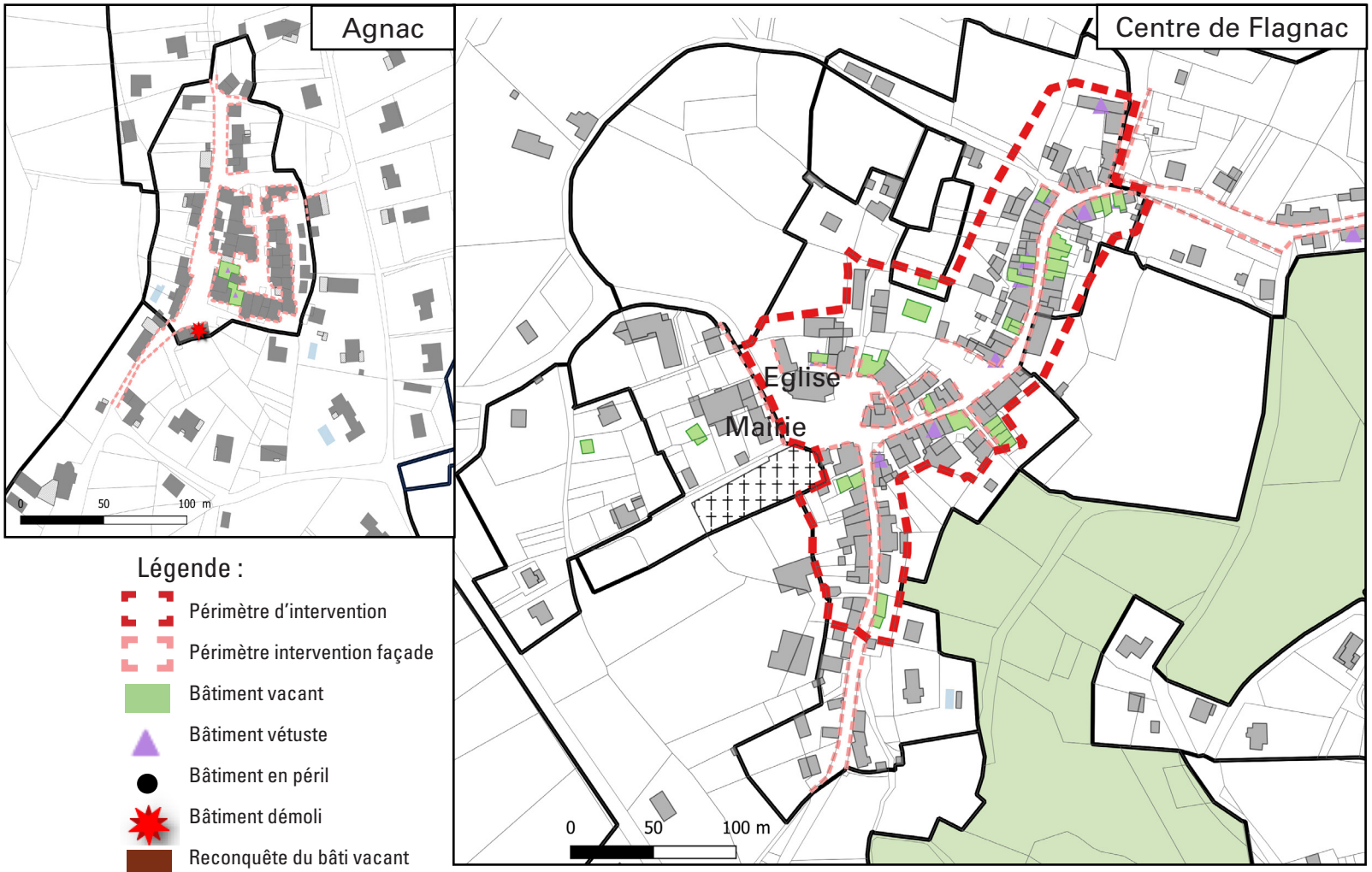

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Livinhac-le-Haut

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Livinhac-le-Haut :

Livinhac-le-Haut est situé au Nord de l'intercommunalité, sur la rive Gauche du Lot.
La commune bénéficie d'un cadre de vie préservé qui offre commerce et service de proximité à sa population. Le cadre de vie de Livinhac-le-Haut séduit la population désireuse de vivre dans un cadre rural à proximité des espaces centraux.
Toutes les Orientations d'Aménagement et de programmation qui ont été définies sont localisées dans le centre-bourg et permette de consolider le noyau urbain tout en renforçant sa centralité.

COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Livinhac-le-Haut	Decazeville Communauté
Population en 2015		1 174	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		1.1 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	25.1 %	27.0 %
	2015	26.6 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	20.5 %	17.3 %
	2015	20.6 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.1 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

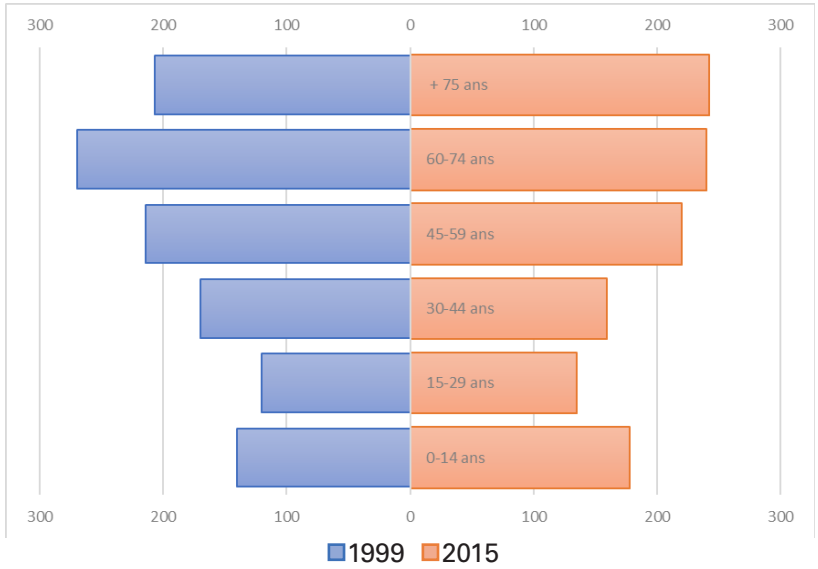

Habitat

Propriétaires

81 %

Locataires privés

15.6 %

Locataires sociaux

0.8 %

Dynamique de construction	Livinhac-le-Haut	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	7 par an	56 par an
Logements commencés	8 par an	50 par an

Logements vacants

Livinhac-le-Haut	Decazeville Communauté
95 logements vacants soit 14.1 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 8.2 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

40 répartis de la façon suivante :

- 35 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 7 logements par an

2020-2035 :

100 répartis de la façon suivante :

- 90 en production neuve
- 10 en renouvellement urbain

Soit 7 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			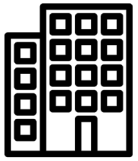
2020 - 2025	80 %	10 %	10 %
2020 - 2035	80 %	10 %	10 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 1.9 ha
- Extension zone AU1 : 2.5 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 5.8 ha
- Extension zone AU1 : 4.8 ha
- Extension zone AU0 : 0.5 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP

2020 - 2025 : Peyssi et le Bournac

20 logements individuels,

2020 - 2035 : Couderc

20 logements individuels,

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 15 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 10 logements
- en extension urbaine : 50 logements

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

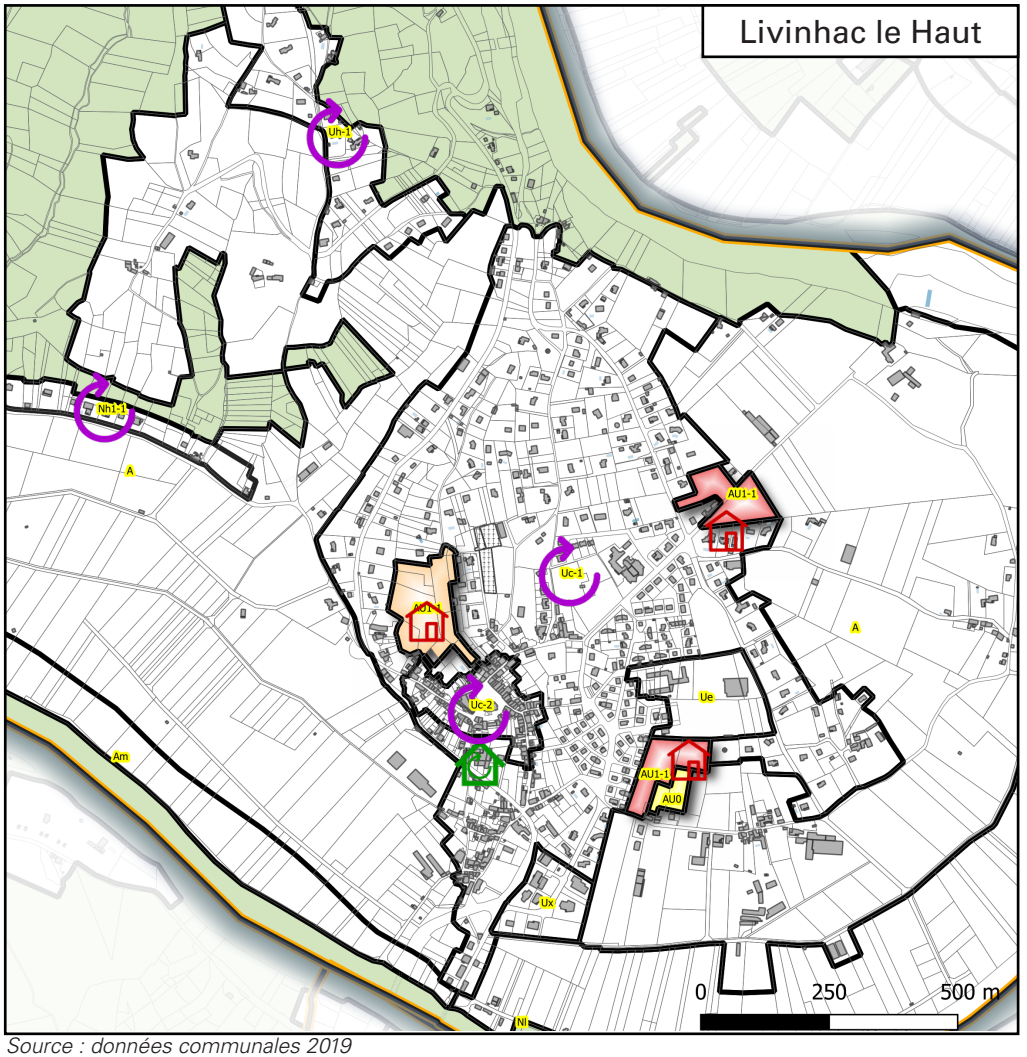

Source : données communales 2019

COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PERIMETRE D'INTERVENTION

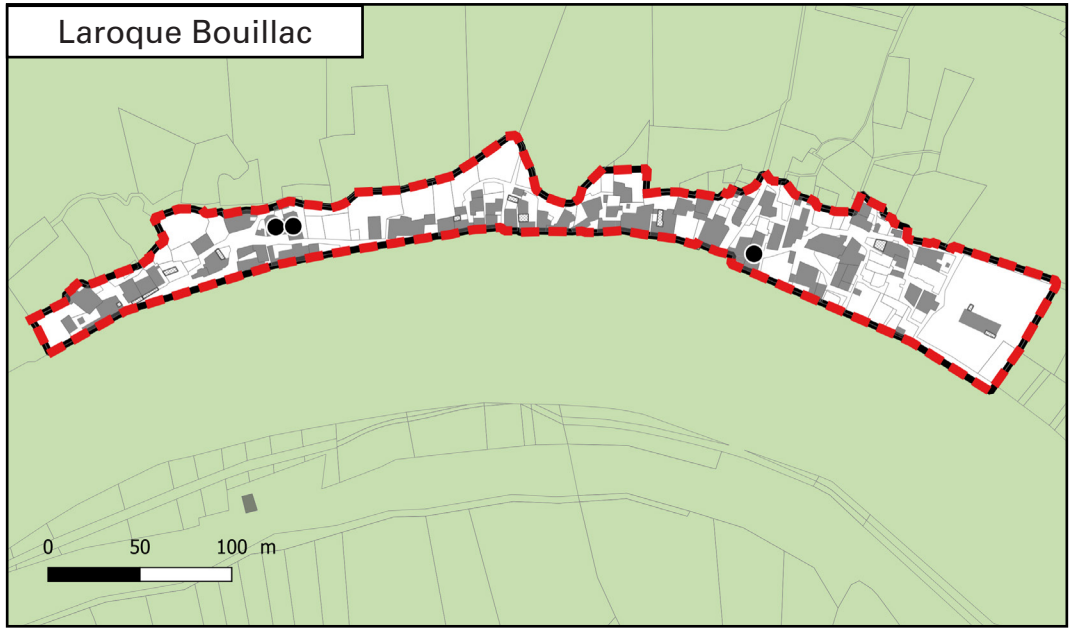

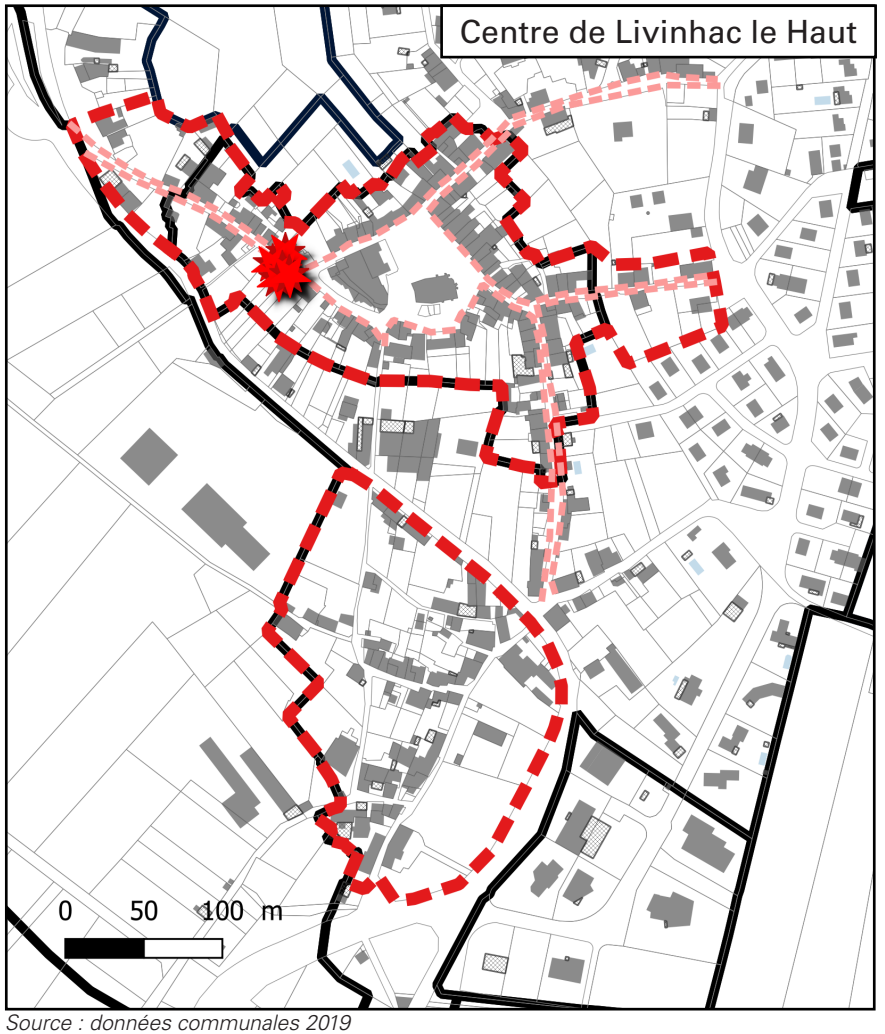

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Saint-Parthem

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

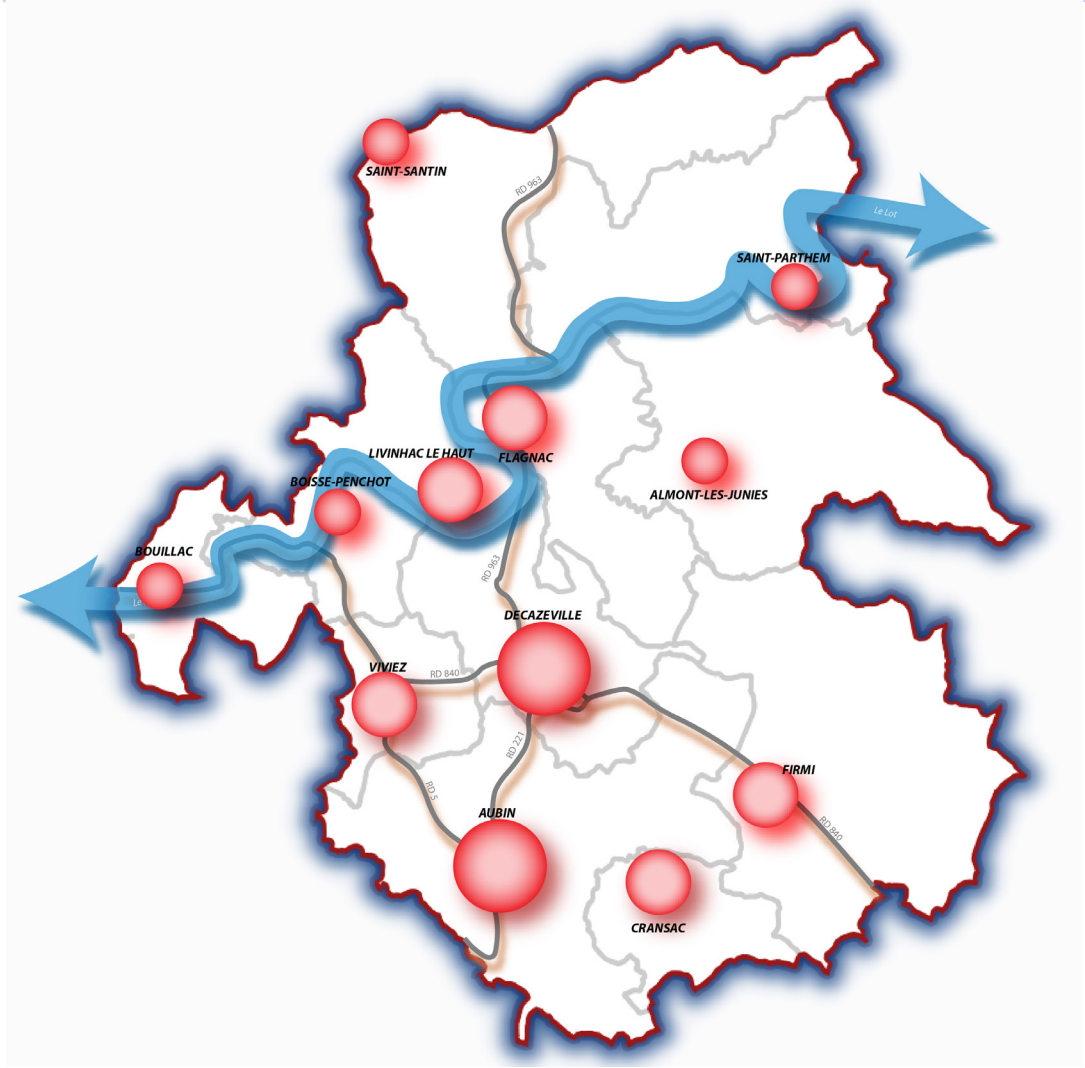

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

<u>Et pour Saint-Parthem :</u>

La commune de Saint Parthem se situe au Nord-Est de l'intercommunalité.
Saint-Parthem est une commune rurale qui dispose d'un cadre de vie préservé, l'urbanisation de la commune sera donc limité pour préserver l'image rurale du territoire.
Des possibilités d'évolution sont toutefois déterminées dans le centre bourg afin de consolider sa centralité ainsi que pour le hameau de Port d'agrès aujourd'hui équipé en capacité suffissante et pouvant accueillir de nouvelles constructions.

COMMUNE DE SAINT-PARTHEM

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Saint-Parthem	Decazeville Communauté
Population en 2015		405	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		0.2 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	23.5 %	27.0 %
	2015	22.5 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	17.2 %	17.3 %
	2015	15.4 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.1 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

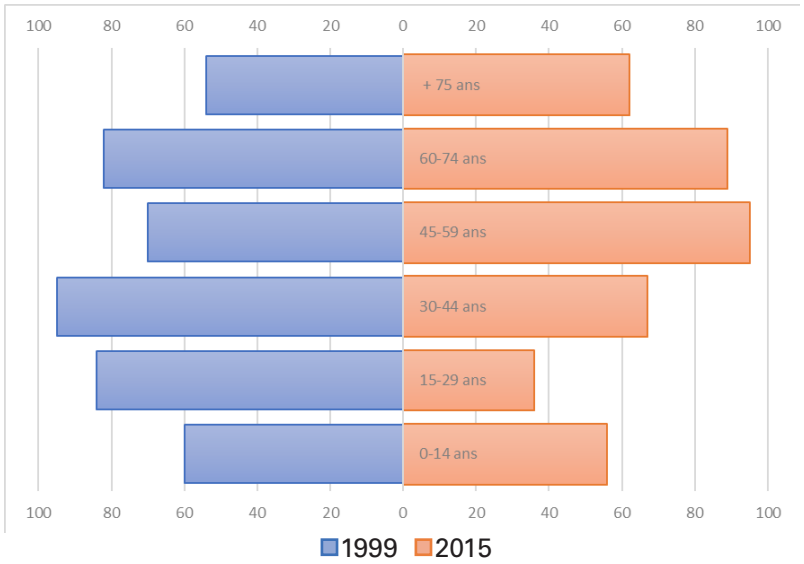

Habitat

Propriétaires

78.1 %

Locataires privés

17.1 %

Locataires sociaux

2.1 %

Dynamique de construction	Saint-Parthem	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	3 par an	56 par an
Logements commencés	2 par an	50 par an

Logements vacants

Saint-Parthem	Decazeville Communauté
14 logements vacants soit 4.9 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 4.2 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

23 répartis de la façon suivante :

- 21 en production neuve
- 2 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2035 :

60 répartis de la façon suivante :

- 55 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

2020 - 2025	90 %	10 %	0 %
2020 - 2035	90 %	10 %	0 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 2.2 ha
- Extension zone AU1 : 1.1 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 5.6 ha
- Extension zone AU1 : 1.1 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP : Laguiole

2020 - 2025 :

8 logements individuels

Nombre de logements en diffus :

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 2 logements
- en extension urbaine : 13 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 45 logements

COMMUNE DE SAINT PARTHEM

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

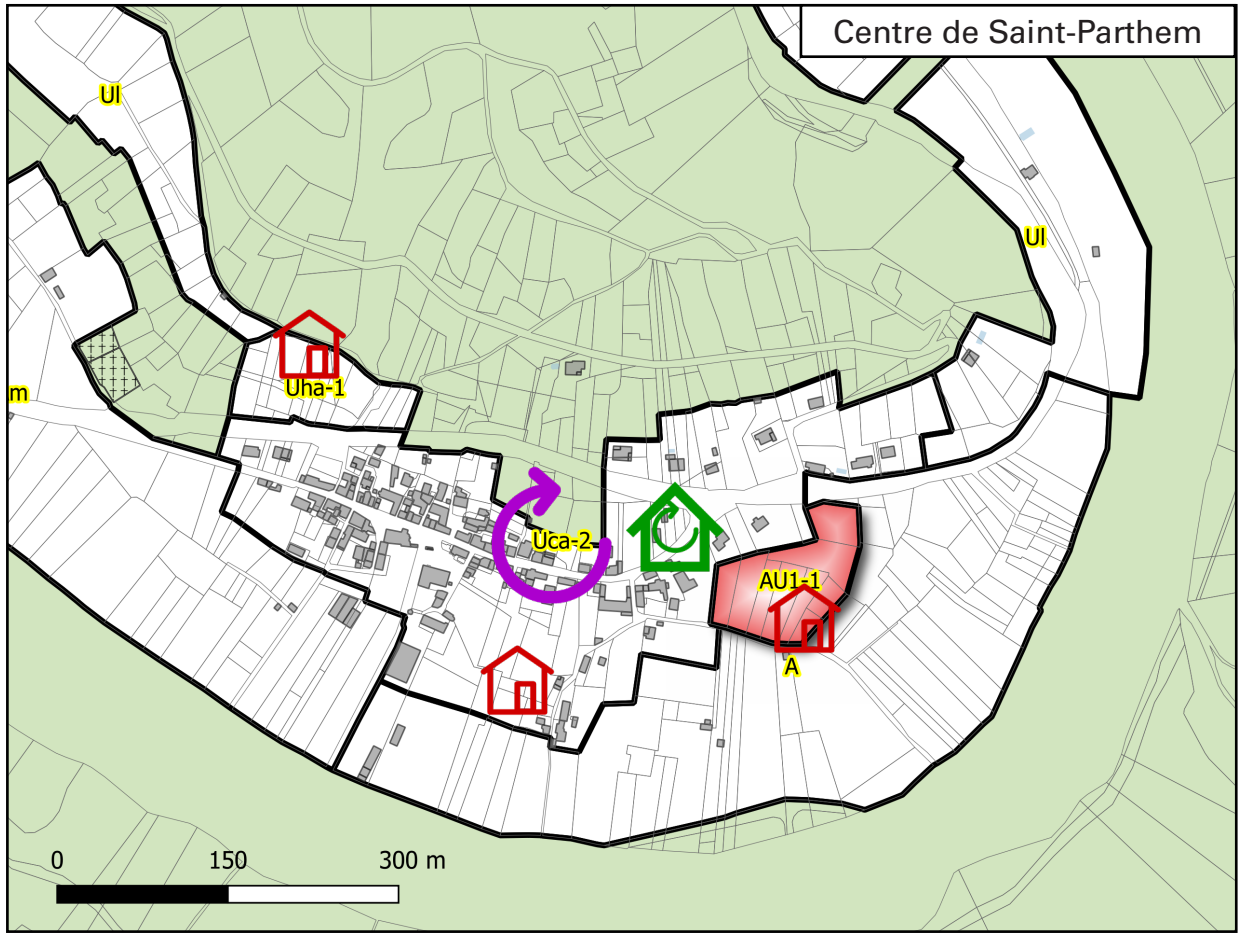

Source : données communales 2019

COMMUNE DE SAINT PARTHEM

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

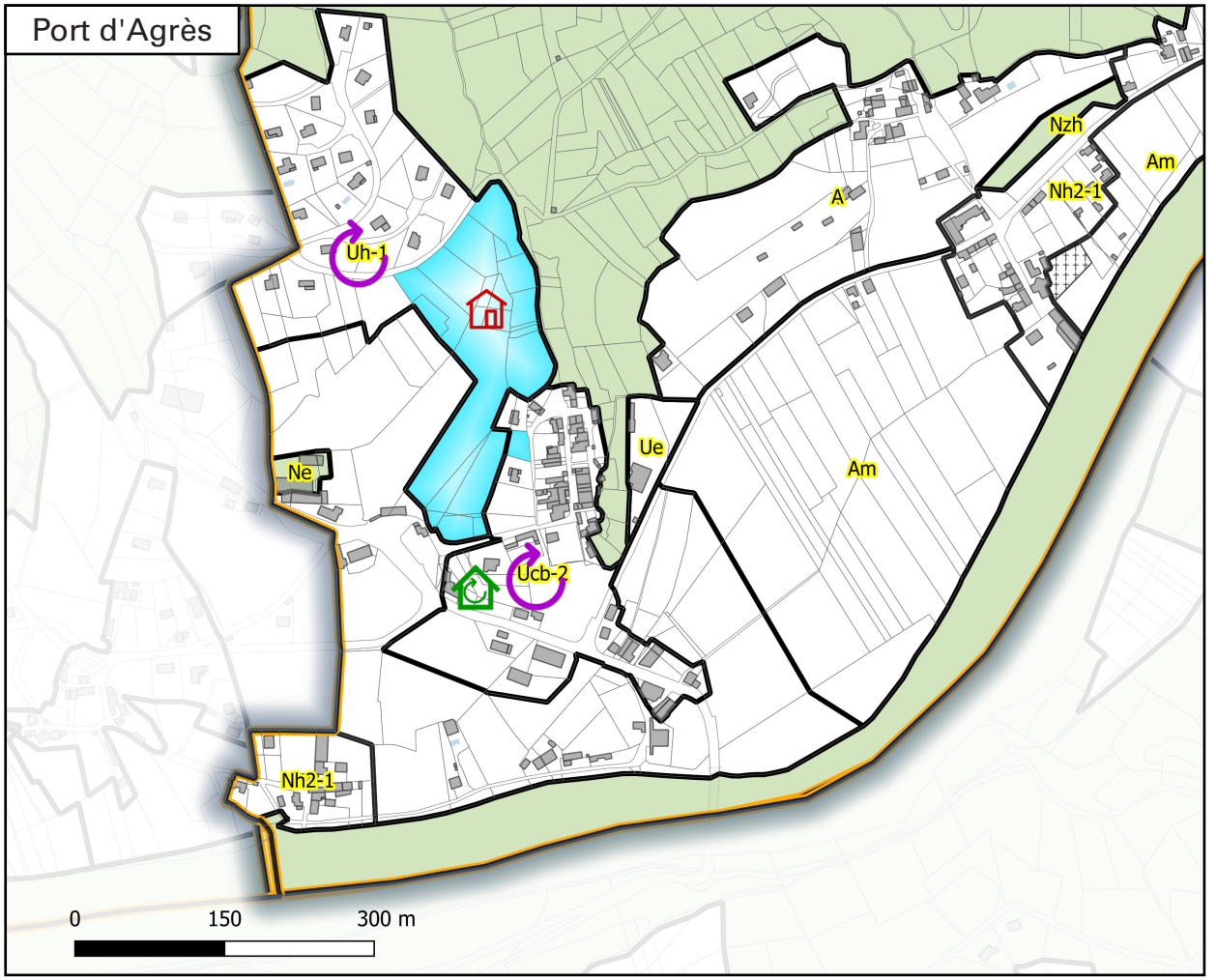

PERIMETRE D'INTERVENTION

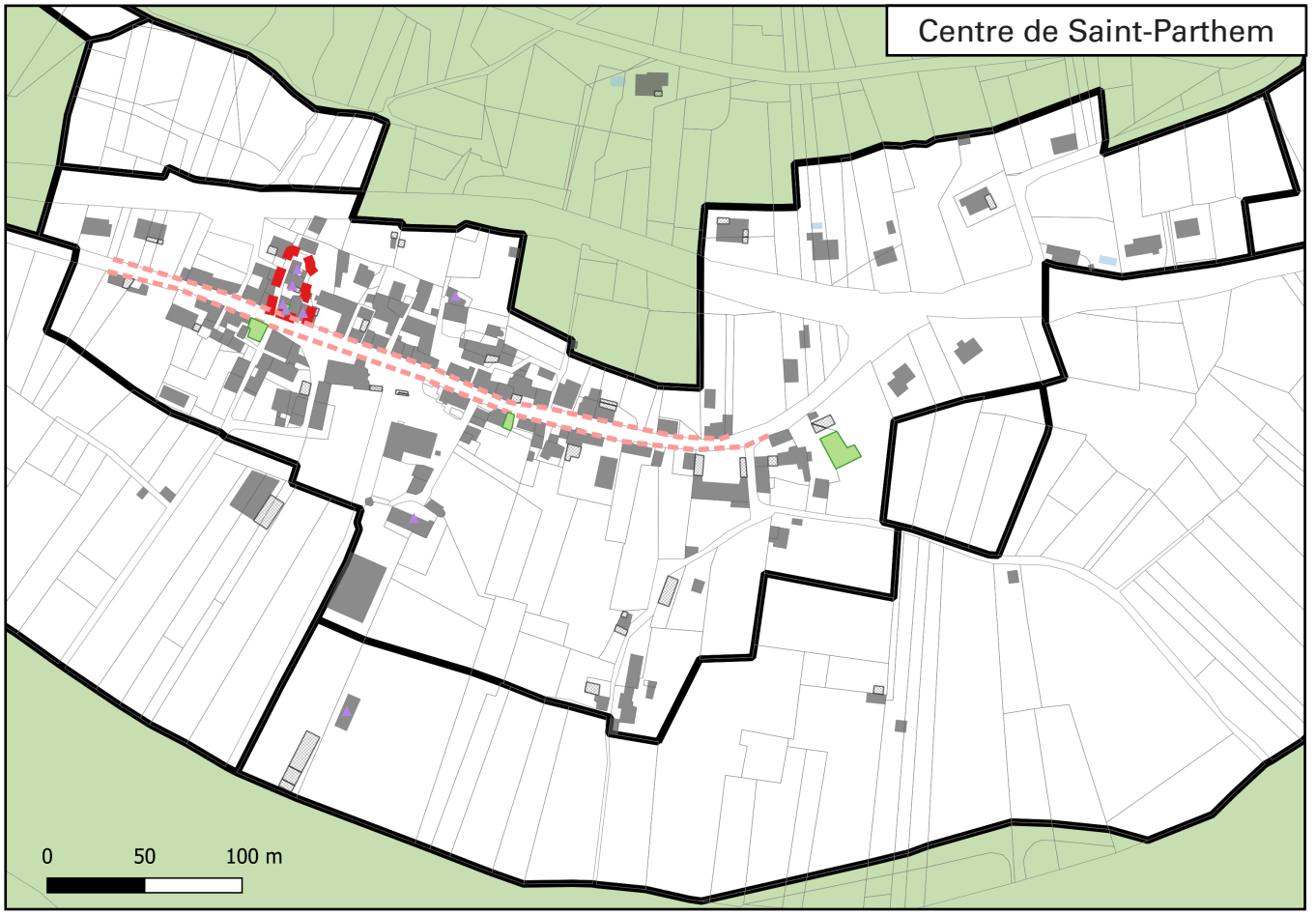

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

COMMUNE DE SAINT PARTHEM

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PERIMETRE D'INTERVENTION

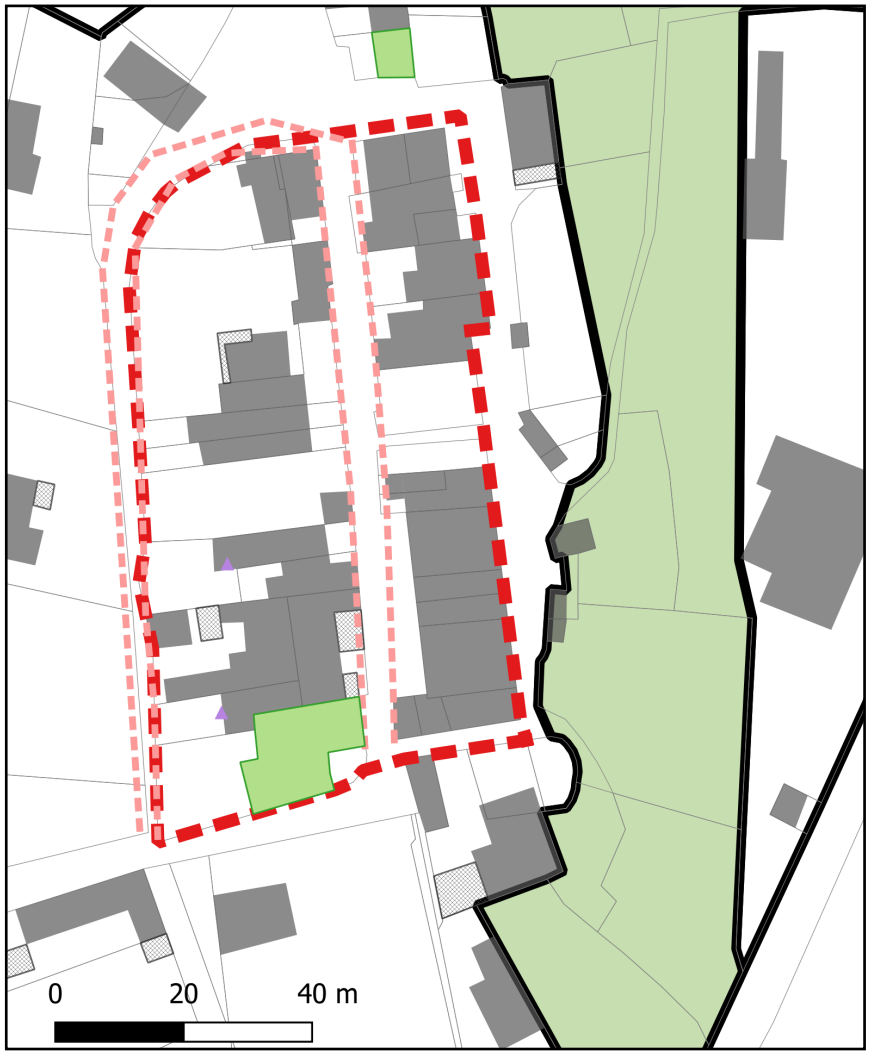

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Saint-Santin

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

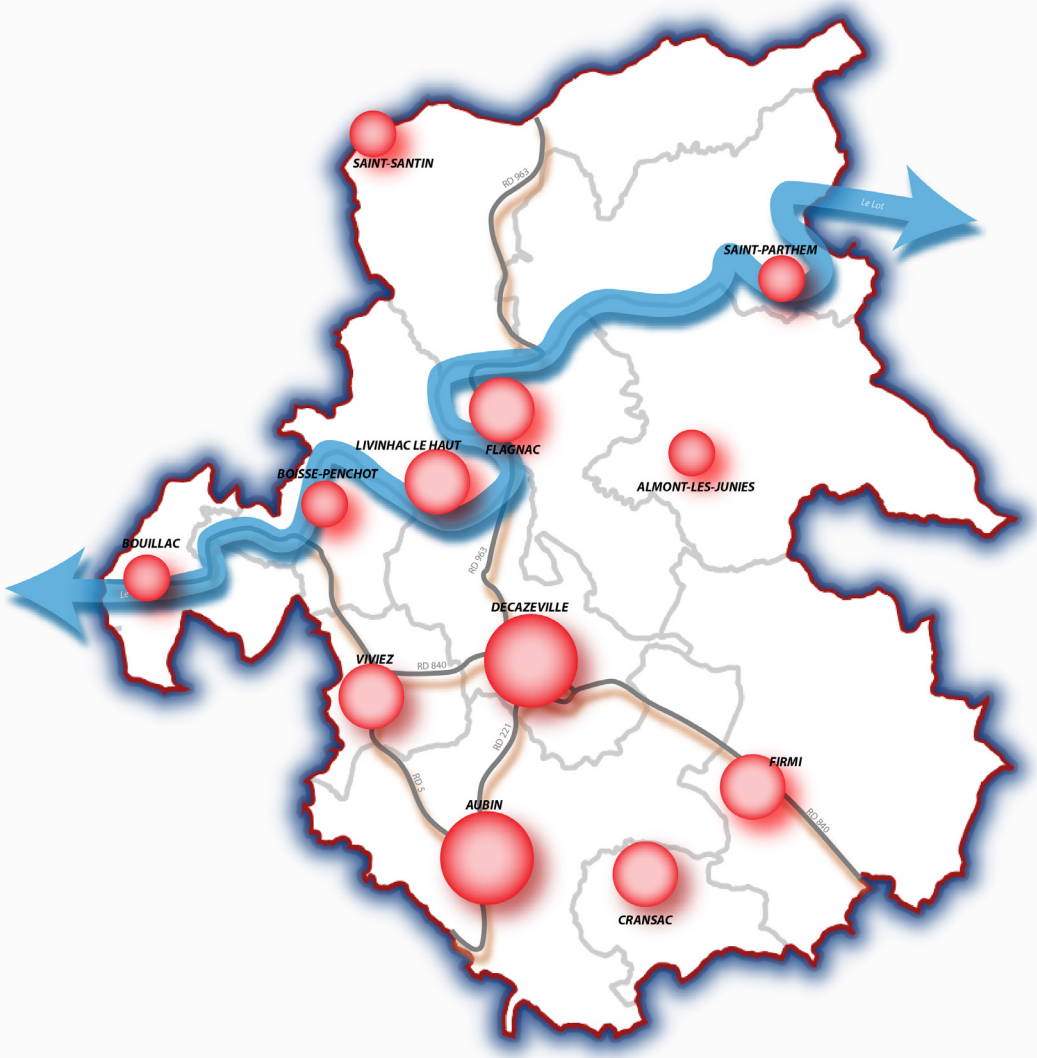

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

Et pour Saint-Santin :

Saint-Santin se située au Nord de l'intercommunalité et constitue la porte d'entrée sur le territoire depuis le département du Cantal.
Deux noyaux historiques sont constituées sur le territoire : le coeur de bourg et le village de Saint-Julien-de-Piagniol, le PLUi-H a pour objectif de maintenir cette spécificité communale. Ainsi, le potentiel d'urbanisation de la commune est divisé entre ces deux entités.
Une seule Orientation d'Aménagement et de Programmation au Sud du Bourg de Saint Santin puisque l'urbanisation de celui-ci est fortement contraint par la présence d'élevage à sa périphérie immédiate.

COMMUNE DE SAINT-SANTIN

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Saint-Santin	Decazeville Communauté
Population en 2015		561	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		0.5 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	24.3 %	27.0 %
	2015	24.6 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	15.2 %	17.3 %
	2015	14.8 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		2.3 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

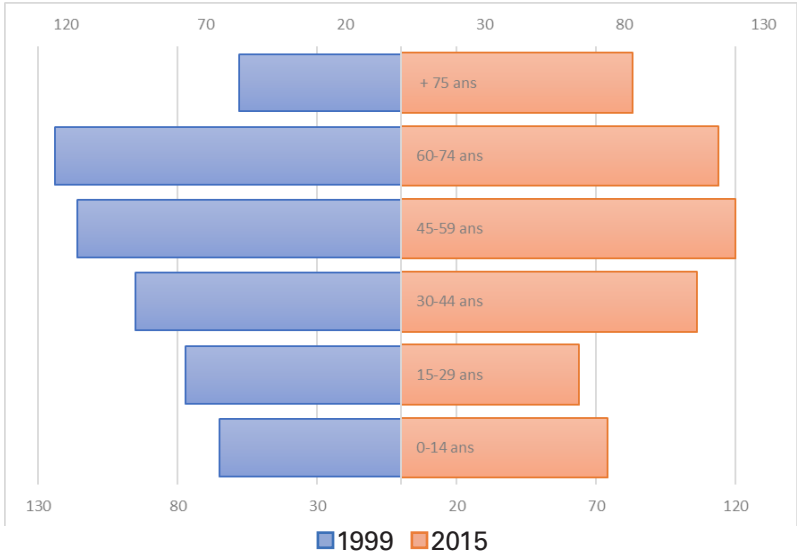

Habitat

Dynamique de construction	Saint-Santin	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	4 par an	56 par an
Logements commencés	3 par an	50 par an

Logements vacants

Saint-Santin	Decazeville Communauté
40 logements vacants soit 12.3 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 6.3 ha entre 2007 et 2016

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

22 répartis de la façon suivante :

- 20 en production neuve
- 2 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2035 :

55 répartis de la façon suivante :

- 50 en production neuve
- 5 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			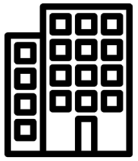
2020 - 2025	90 %	10 %	0 %
2020 - 2035	90 %	10 %	0 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 2 ha
- Extension zone AU1 : 0.9 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 5.7 ha
- Extension zone AU1 : 0.9 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

OAP Rauly

2020 - 2025 :

6 logements individuels,

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 2 logements
- en extension urbaine : 14 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 5 logements
- en extension urbaine : 45 logements

COMMUNE DE SAINT SANTIN

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh Zonage PLUi

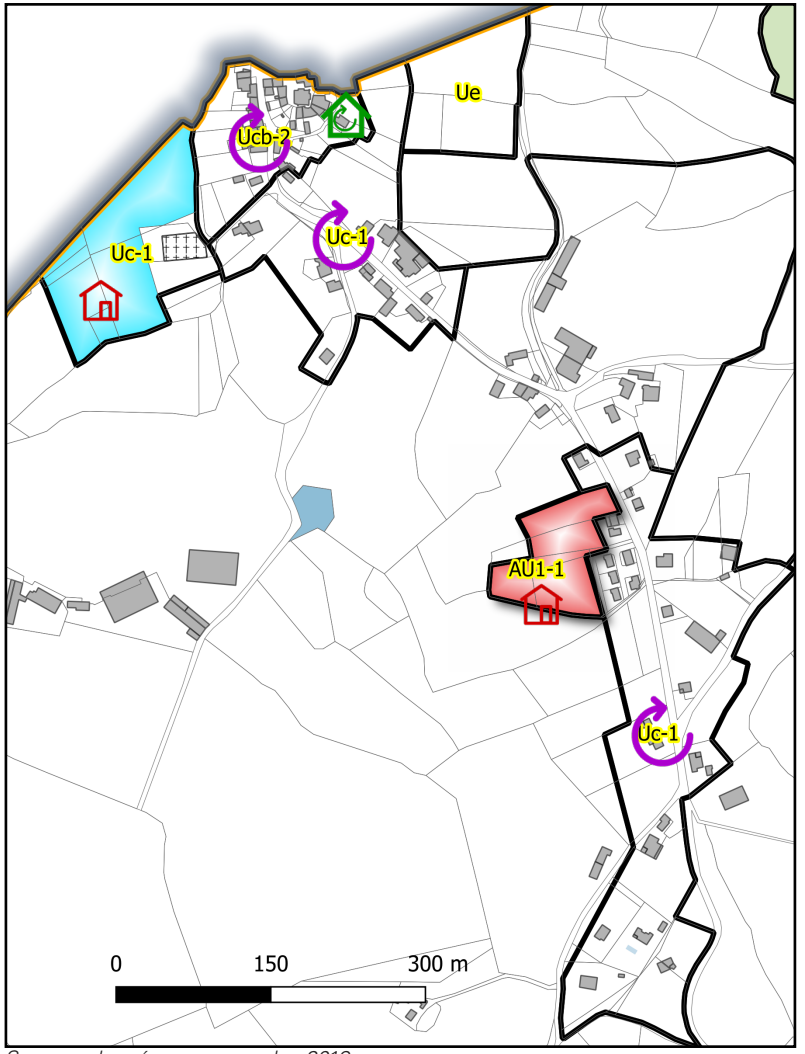

Source : données communales 2019

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

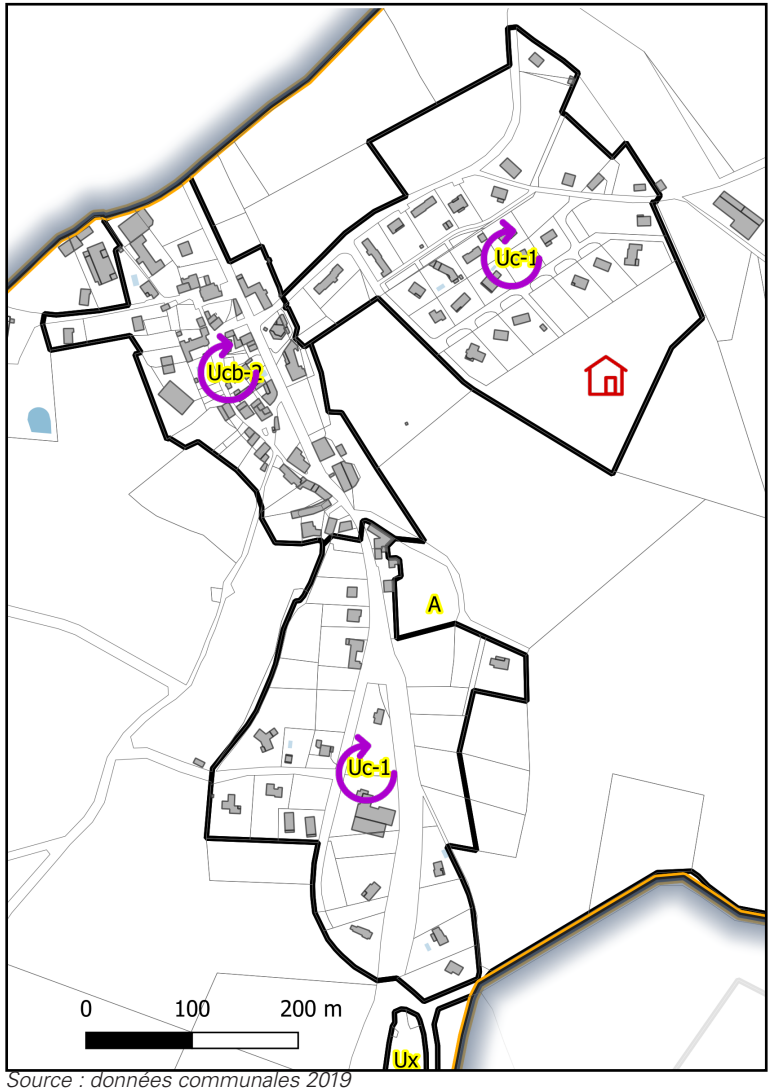

Source : données communales 2019

COMMUNE DE SAINT SANTIN

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PERIMETRE D'INTERVENTION

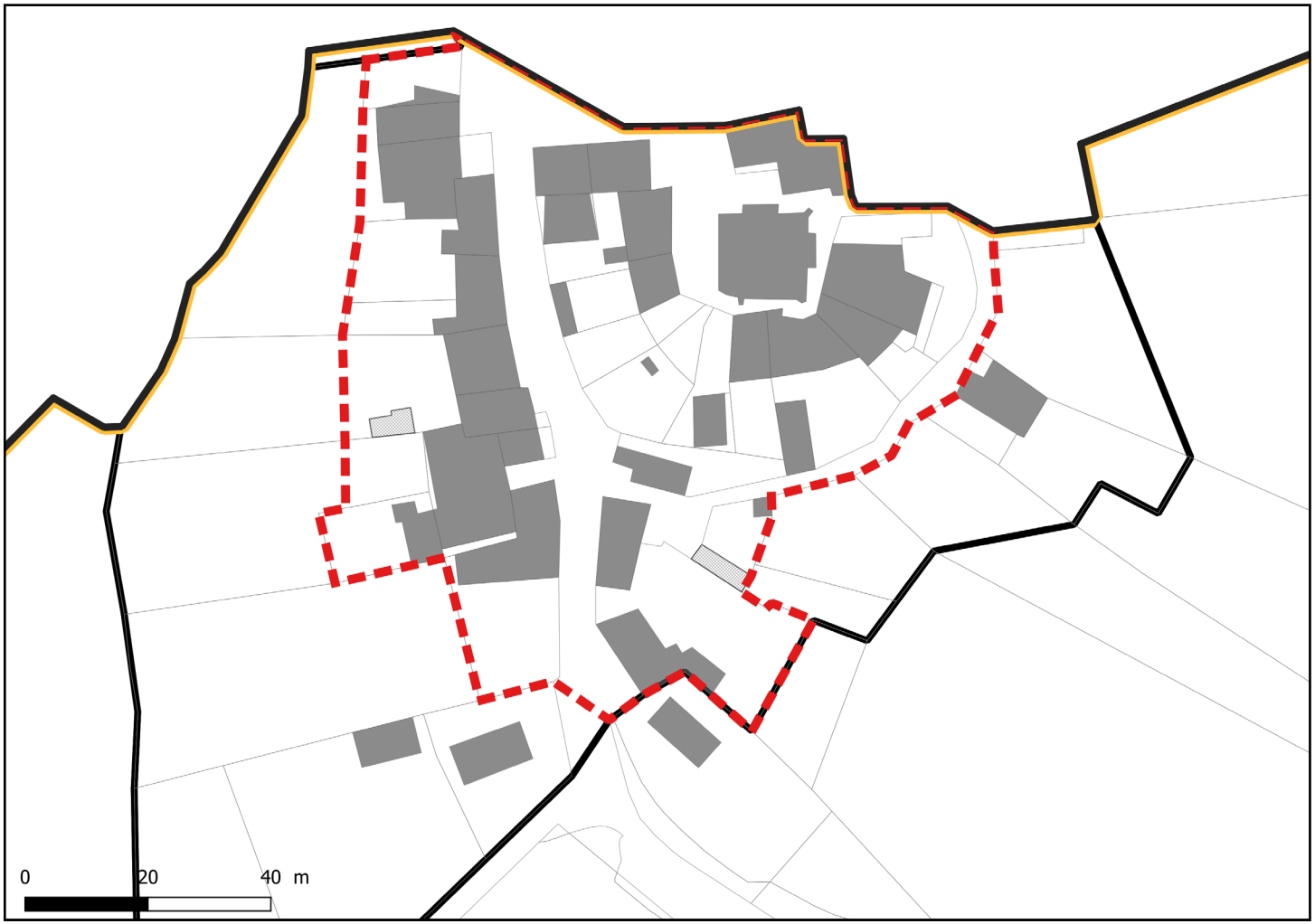

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

Commune de Viviez

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

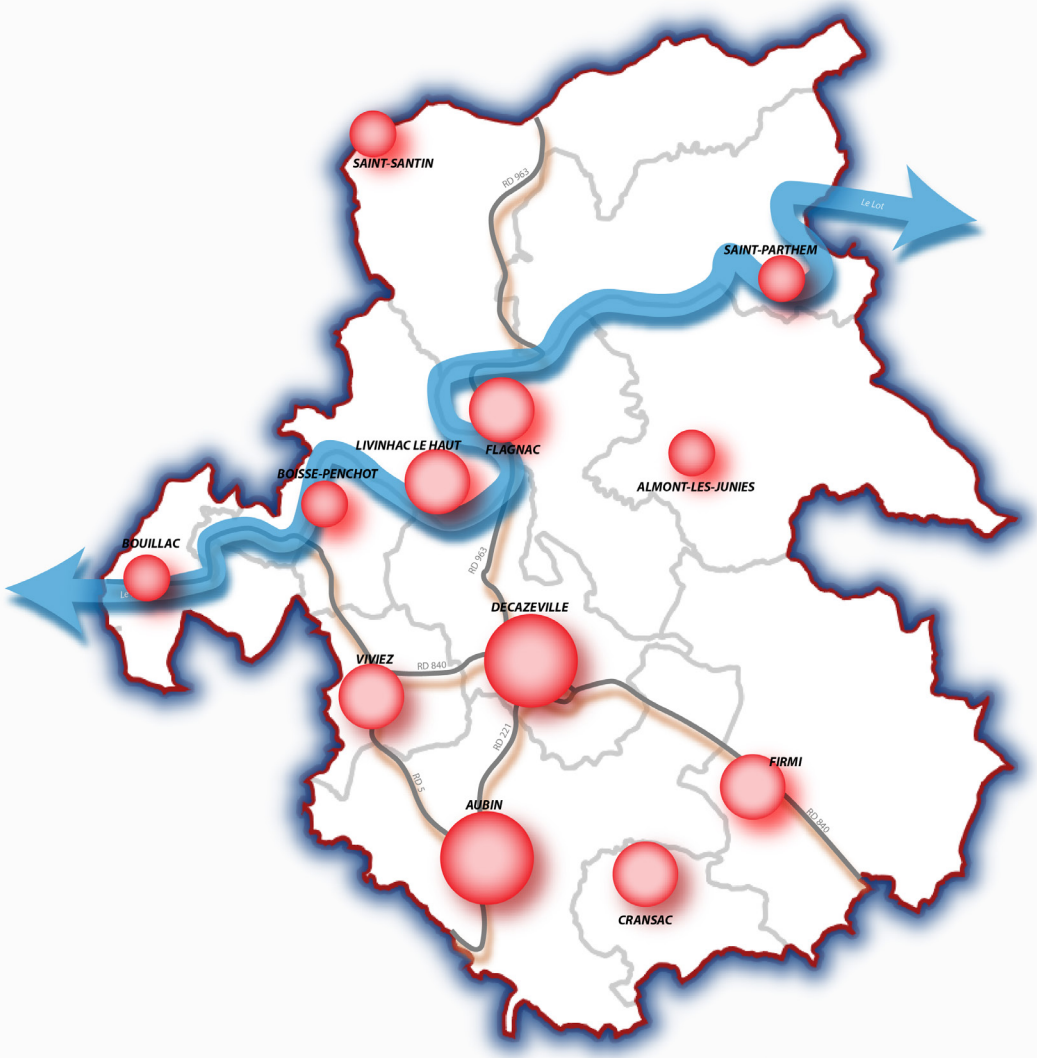

L'élaboration d'un PLUi-H illustre le souhait de construction d'un projet de territoire global et cohérent. Ainsi, le PLUi-H de Decazeville Communauté s'inscrit dans une démarche participative des différents acteurs du territoire : élus, services de la collectivité, acteurs privés, associations, publics et institutionnels afin de construire une politique publique cohérente, réalisable et répondant aux attentes de toutes les institutions.

Le PLUi-H pose comme principe fort la définition d'un projet de territoire cohérent et respectueux des diversités des composantes formant la nouvelle intercommunalité. Le projet de territoire vise à affirmer le rôle de pôle decazevillois en redonnant une image accueillante et dynamique à travers des actions volontaristes, qualitaves et novatrices.

<u>Et pour Viviez :</u>

Viviez est située au Nord-Ouest du département de l'Aveyron et est intégrée au pôle Decazevillois. La commune se situe également à une vingtaine de kilomètres de l'agglomération figeacoise à qui elle est reliée par la RD 840.

La commune bénéficie d'une position stratégique à la confluence de plusieurs vallées, celles du Riou mort, du Banel, de l'enne et du Lot.

L'urbanisation de la commune est fortement contraite en raison de la topographie du territoire, ainsi, la commune a fait le choix de définir un potientiel urbanisable uniquement situé en densification ou renouvellement urbain. Ainsi, l'urbanisation future de Viviez ne consommera aucune terres agricoles ou naturelles.

COMMUNE DE VIVIEZ

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

CHIFFRES CLÉS

Démographie

Dynamique démographique		Viviez	Decazeville Communauté
Population en 2015		1 276	19 232
Taux de croissance entre 2010 et 2015		- 1.5 %	- 0.9 %
Part de la population de moins de 30 ans	2010	26 %	27.0 %
	2015	25.2 %	26.3 %
Part de la population de plus de 75 ans	2010	16.9 %	17.3 %
	2015	16.9 %	17.3 %
Taille des ménages en 2015		1.9 pers/lgt	2 pers/lgt

Pyramide des âges

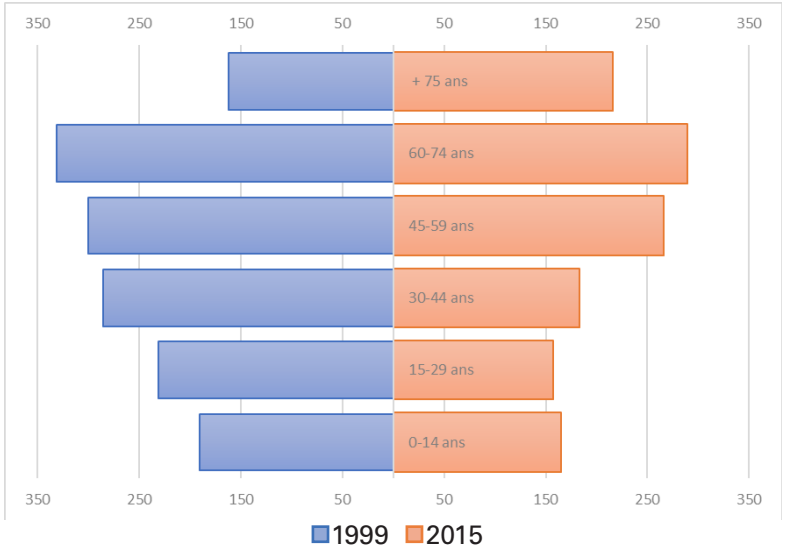

Habitat

Propriétaires

65.3 %

Locataires privés

19.2 %

Locataires sociaux

13.5 %

Dynamique de construction	Viviez	Decazeville Communauté
Logements autorisés (2007 - 2016)	4 par an	56 par an
Logements commencés	3 par an	50 par an

Logements vacants

Viviez	Decazeville Communauté
196 logements vacants soit 22.1 % du parc	2 350 logements vacants soit 18 % du parc

Consommation estimée à 4.3 ha entre 2007 et 2016

COMMUNE DE VIVIEZ

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

PROGRAMMATION

Potentiel

Programmation des logements

2020-2025 :

25 répartis de la façon suivante :

- 12 en production neuve
- 13 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2035 :

60 répartis de la façon suivante :

- 30 en production neuve
- 30 en renouvellement urbain

Soit 4 logements par an

2020-2025 : temporalité PLH / 2020-2035 : temporalité PLUi

Déclinaison par typologie

			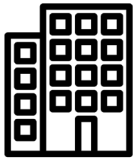
2020 - 2025	50 %	25 %	25 %
2020 - 2035	50 %	25 %	25 %

Capacité foncière

Enveloppes foncières disponibles

2020-2025 :

- Extension zone U : 0 ha
- Densification zone U : 2 ha
- Extension zone AU1 : 0 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

2020-2035 :

- Extension zone U : 0 ha
- Densification zone U : 4.5 ha
- Extension zone AU1 : 0 ha
- Extension zone AU0 : 0 ha

Coefficient de rétention foncière de 20 % appliqué aux données

Nombre de logements en diffus

2020 - 2025 :

- dans l'enveloppe urbaine : 25 logements
- en extension urbaine : 0 logements

2020-2035 :

- dans l'enveloppe urbaine : 60 logements
- en extension urbaine : 0 logements

PROGRAMMATION DE LOGEMENT A L'HORIZON 2025

Légende :

- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2025
- Périmètre d'OAP AU1 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP AU0 temporalité 2020-2035
- Périmètre d'OAP de densification temporalité 2020-2035
- Offre de logement individuel
- Offre de logement groupé
- Offre de logement collectif
- Reconquête du bâti vacant
- Potentiel de logement en diffus
- Limite communale
- Uh — Zonage PLUi

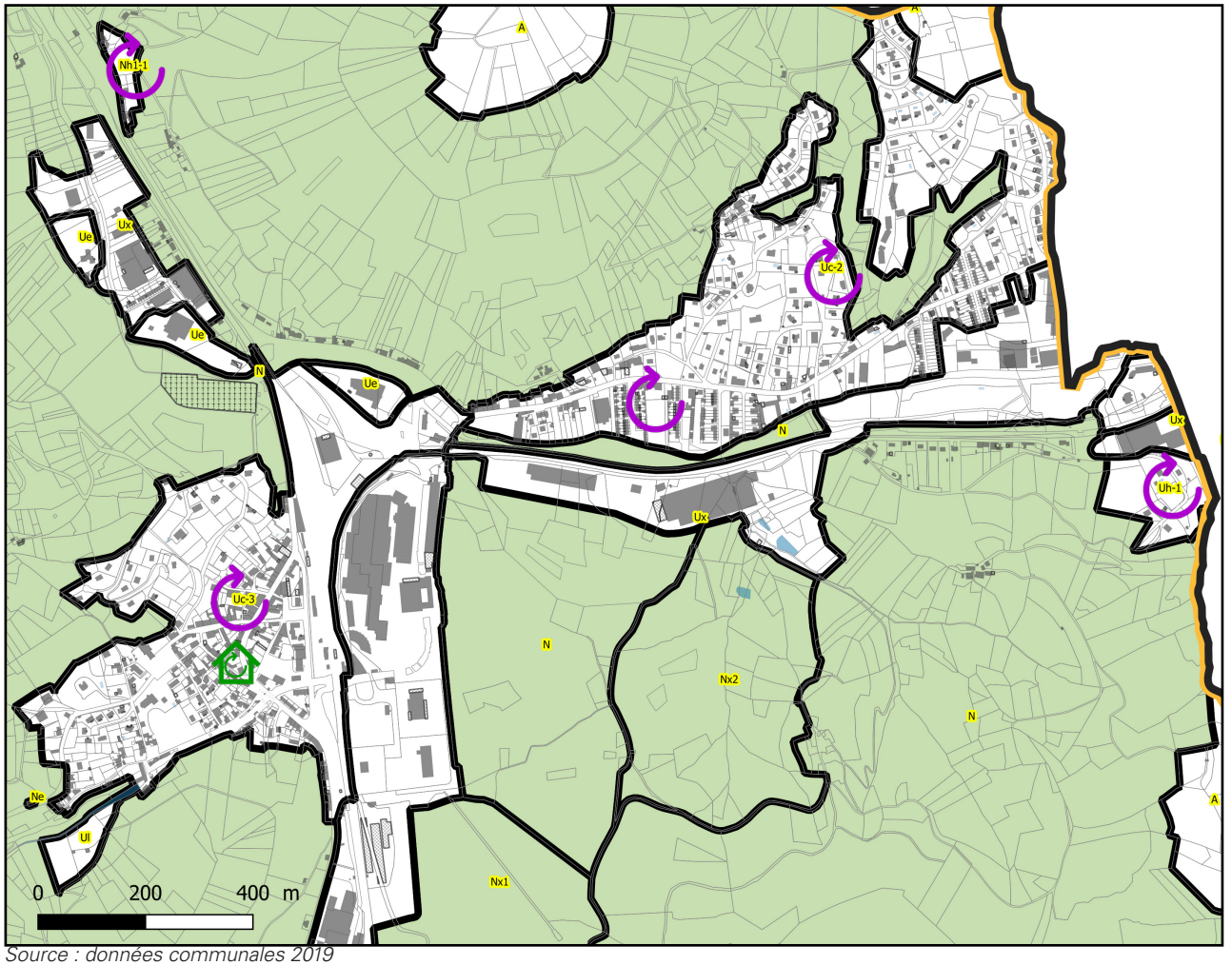

Source : données communales 2019

PERIMETRE D'INTERVENTION

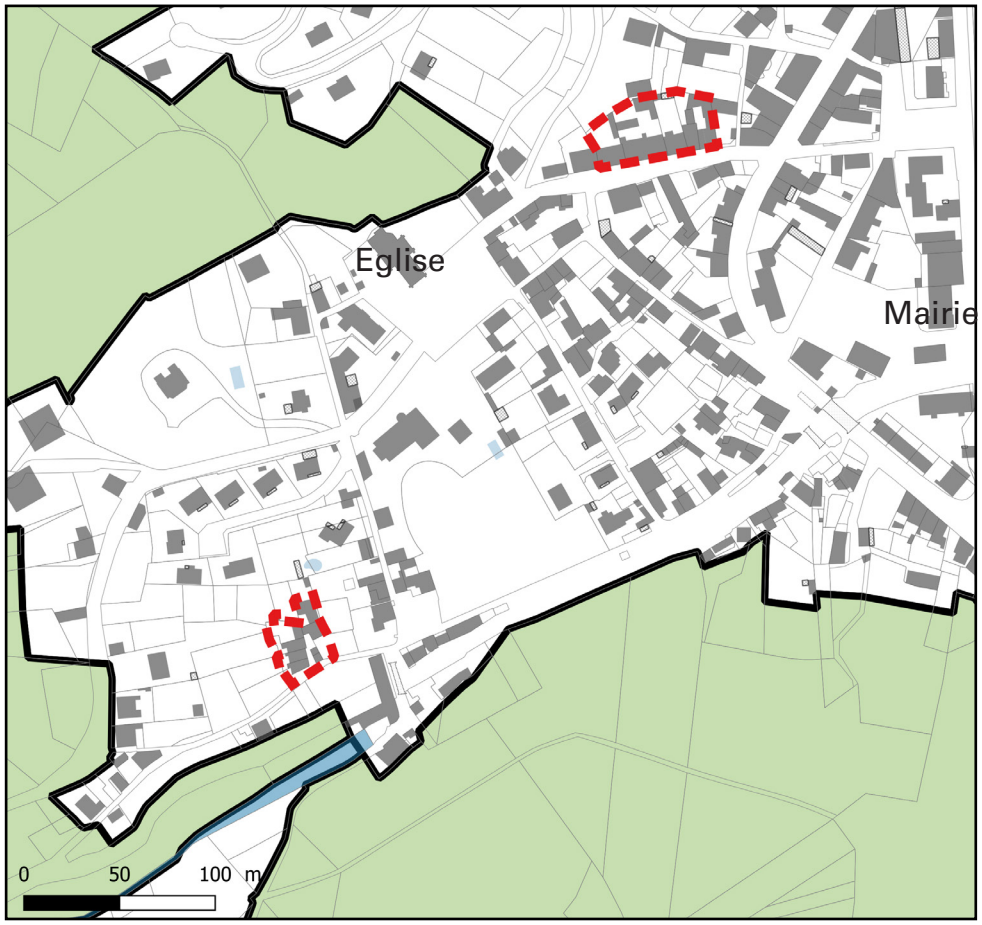

Légende :

- Périmètre d'intervention
- Périmètre intervention façade
- Bâtiment vacant
- Bâtiment vétuste
- Bâtiment en péril
- Bâtiment démoli

Source : données communales 2019

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

6.2. Feuille de route communale

ANNEXES

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

TABLEAU RECAPITULATIF

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

Temporalité 2020-2025	PÔLE URBAIN				PÔLE TOURISTIQUE	
	Decazeville	Aubin	Viviez	TOTAL	Cransac	TOTAL
Potentiel de production						
Logement à produire	170 lgts	90 lgts	25 lgts	285 lgts	50 lgts	50 lgts
en production neuve	40 lgts	40 lgts	12 lgts	92 lgts	25 lgts	25 lgts
en renouvellement urbain	130 lgts	50 lgts	13 lgts	193 lgts	25 lgts	25 lgts
Logements/an	28 lgts	15 lgts	4 lgts	48 lgts	8 lgts	8 lgts
Potentiel de consommation	**2,7 ha**	**2,6 ha**	**0,0 ha**	**5,3 ha**	**2,1 ha**	**2,1 ha**
Extension en zone U	1,3 ha	2,6 ha	0,0 ha	3,9 ha	0,6 ha	0,6 ha
Extension en zone AU1	1,4 ha	0,0 ha	0,0 ha	1,4 ha	1,5 ha	1,5 ha
Densification en zone AU1	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha
Extension en zone AU0	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha
Potentiel des OAP						
Superficie	1,4 ha	0 ha	0,0 ha	1,4 ha	1,5 ha	1,5 ha
en extension	1,4 ha	0 ha	0,0 ha	1,4 ha	1,5 ha	1,5 ha
en densification	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha
Nombre de logements attendus	20 lgts	0 lgts	0 lgts	20 lgts	18 lgts	18 lgts

TABLEAU RECAPITULATIF

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

Temporalité 2020-2025	Communes rurales									CCDC
	Almont-les-Junies	Boisse-Penchot	Bouillac	Firmi	Flagnac	Livinhac-le-Haut	Saint-Parthem	Saint-Santin	TOTAL	
Potentiel de production										
Logement à produire	25 lgts	20 lgts	10 lgts	32 lgts	40 lgts	40 lgts	23 lgts	22 lgts	212 lgts	547 lgts
en production neuve	23 lgts	15 lgts	8 lgts	30 lgts	35 lgts	35 lgts	21 lgts	20 lgts	187 lgts	305 lgts
en renouvellement urbain	2 lgts	2 lgts	2 lgts	2 lgts	5 lgts	5 lgts	2 lgts	2 lgts	22 lgts	240 lgts
Logements/an	4 lgts	3 lgts	2 lgts	6 lgts	7 lgts	7 lgts	4 lgts	4 lgts	35 lgts	91 lgts
Potentiel de consommation	**2,6 ha**	**1,9 ha**	**1,0 ha**	**3,8 ha**	**2,5 ha**	**4,4 ha**	**3,3 ha**	**2,9 ha**	**22,4 ha**	**29,8 ha**
Extension en zone U	1,4 ha	1,9 ha	1,0 ha	1,0 ha	2,2 ha	1,9 ha	2,2 ha	2,0 ha	13,6 ha	18,1 ha
Extension en zone AU1	1,2 ha	0,0 ha	0,0 ha	2,1 ha	0,0 ha	2,5 ha	1,1 ha	0,9 ha	7,8 ha	10,7ha
Densification en zone AU1	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,7 ha	0,3 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	1,0 ha	1,0 ha
Extension en zone AU0	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha
Potentiel des OAP										
Superficie	1,2 ha	0,0 ha	0,0 ha	2,8 ha	0,32 ha	2,5 ha	1,1 ha	0,9 ha	8,9 ha	11,8 ha
en extension	1,2 ha	0,0 ha	0,0 ha	2,1 ha	0,0 ha	2,5 ha	1,1 ha	0,9 ha	7,8 ha	10,6 ha
en densification	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,7 ha	0,32 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	1,1 ha	1,1 ha
Nombre de logements attendus	10 lgts	0 lgts	0 lgts	22 lgts	8 lgts	20 lgts	8 lgts	6 lgts	74 lgts	112 lgts

TABLEAU RECAPITULATIF

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

Temporalité 2020-2035	PÔLE URBAIN				PÔLE TOURISTIQUE	
	Decazeville	Aubin	Viviez	TOTAL	Cransac	TOTAL
Potentiel de production						
Logement à produire	430 lgts	230 lgts	60 lgts	720 lgts	120 lgts	120 lgts
en production neuve	110 lgts	90 lgts	30 lgts	230 lgts	60 lgts	60 lgts
en renouvellement urbain	320 lgts	140 lgts	30 lgts	490 lgts	60 lgts	60 lgts
Logements/an	28 lgts	15 lgts	4 lgts	48 lgts	8 lgts	8 lgts
Potentiel de consommation	**7,9 ha**	**6,0 ha**	**0,0 ha**	**13,9 ha**	**5 ha**	**5 ha**
Extension en zone U	3,2 ha	3,3 ha	0,0 ha	6,5 ha	2,1 ha	2,1 ha
Extension en zone AU1	2,9 ha	1,9 ha	0,0 ha	4,8 ha	1,5 ha	1,5 ha
Densification en zone AU1	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha
Extension en zone AU0	1,8 ha	0,7 ha	0,0 ha	2,5 ha	1,4 ha	1,4 ha
Potentiel des OAP						
Superficie	2,9 ha	1,9 ha	0,0 ha	4,8 ha	1,5 ha	2,7 ha
en extension	2,9 ha	1,9 ha	0,0 ha	4,8 ha	1,5 ha	2,7 ha
en densification	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha
Nombre de logements attendus	35 lgts	30 lgts	0 lgts	65 lgts	18 lgts	30 lgts

TABLEAU RECAPITULATIF

PLH de 2020-2025 de Decazeville Communauté

Feuille de route communale

Temporalité 2020-2035	Communes rurales									CCDC	PADD
	Almont-les-Junies	Boisse-Penchot	Bouillac	Firmi	Flagnac	Livinhac-le-Haut	Saint-Parthem	Saint-Santin	TOTAL		
Potentiel de production											
Logement à produire	60 lgts	50 lgts	25 lgts	90 lgts	100 lgts	100 lgts	60 lgts	55 lgts	540 lgts	1380 lgts	1170 lgts
en production neuve	55 lgts	45 lgts	20 lgts	85 lgts	90 lgts	90 lgts	55 lgts	50 lgts	490 lgts	780 lgts	770 lgts
en renouvellement urbain	5 lgts	5 lgts	5 lgts	5 lgts	10 lgts	10 lgts	5 lgts	5 lgts	50 lgts	600 lgts	405 lgts
Potentiel de consommation	**7,2 ha**	**5,7 ha**	**2,5 ha**	**9,7 ha**	**10,6 ha**	**11,1 ha**	**6,7 ha**	**6,6 ha**	**60,1 ha**	**79 ha**	**90 ha**
Extension en zone U	3,5 ha	1,9 ha	2,5 ha	2,9 ha	3,3 ha	5,8 ha	5,6 ha	5,7 ha	31,2 ha	39,8 ha	
Extension en zone AU1	3,7 ha	2,5 ha	0,0 ha	6,1 ha	3,4 ha	4,8 ha	1,1 ha	0,9 ha	22,5 ha	28,8 ha	
Densification en zone AU1	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,7 ha	0,7 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	1,4 ha	1,4 ha	
Extension en zone AU0	0,0 ha	1,3 ha	0,0 ha	0,0 ha	3,2 ha	0,5 ha	0,0 ha	0,0 ha	5,0 ha	8,9 ha	
Potentiel des OAP											
Superficie	3,7 ha	2,5 ha	0,0 ha	6,8 ha	4,1 ha	4,8 ha	1,1 ha	0,9 ha	23,9 ha	31,4 ha	
en extension	3,7 ha	2,5 ha	0,0 ha	6,1 ha	3,4 ha	4,8 ha	1,1 ha	0,9 ha	22,5 ha	30 ha	
en densification	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,7 ha	0,7 ha	0,0 ha	0,0 ha	0,0 ha	1,4 ha	1,4 ha	
Nombre de logements attendus	40 lgts	20 lgts	0 lgts	60 lgts	38 lgts	40 lgts	8 lgts	6 lgts	212 lgts	307 lgts	